



Rapport Financier
Annuel 2019

SOMMAIRE

| | |
|--|----------------|
| PARTIE I - Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel..... | Page 3 |
| PARTIE II - Rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 incluant le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise | Page 4 |
| PARTIE III - Comptes consolidés annuels du groupe HIOLLE Industries au 31 décembre 2019 | Page 37 |
| PARTIE IV - Comptes sociaux annuels de la société HIOLLE Industries au 31 décembre 2019 | Page 79 |
| PARTIE V - Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes 2019..... | Page 95 |

PARTIE I - ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019

« Je soussignée, Véronique HIOLLE, Présidente du Directoire, atteste par la présente, qu'à ma connaissance, les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 figurant dans le Rapport Financier Annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion du Directoire ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait à Prouvy, le 28 Mai 2020.

Véronique HIOLLE
Présidente du Directoire

PARTIE II - RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2020

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et de notre Groupe durant l'exercice 2019 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la sincérité et à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

La société HIOLLE Industries est une société anonyme au capital de 10 000 000 euros, immatriculée au registre du commerce de Valenciennes (France) sous le numéro 325 230 811 et dont le siège social est situé 9 avenue Marc LEFRANC à PROUVY (59121).

Au 31 décembre 2019, la société HIOLLE Industries est la société mère d'un groupe de 9 filiales françaises et 5 filiales étrangères (marocaine, algérienne, suisse, canadienne et sénégalaise) intégrées globalement. Ces sociétés évoluent dans les différents secteurs de l'industrie.

En tant qu'holding animatrice et gestionnaire de projets, HIOLLE Industries fédère ses filiales en deux grands pôles d'activités :

- Le pôle « Services et Environnement » avec :

- L'ensemble des métiers traditionnels liés à l'industrie (tuyauterie, électricité, hydraulique, construction métallique, traitement thermique, mécanique, contrôle métallurgique, maintenance...),
- Les transferts industriels transcontinentaux d'usines clés en mains
- La conception, la fabrication et l'installation de matériels de traitement des déchets solides, notamment dans le secteur du traitement des déchets ménagers, des déchets industriels banals, des déchets verts et les lignes de broyage pour véhicules hors d'usage,
- L'installation d'équipements pour le traitement des fumées et autres rejets,
- Les prestations de services (maintenance, gros entretien) pour les installations de traitements de déchets,
- L'ingénierie dans le traitement de l'eau,
- Les travaux neufs et la maintenance en électricité industrielle et tertiaire, l'installation et la mise en service de pompes à chaleur et unités de climatisation.

- Le pôle « Ferroviaire et Aéronautique » avec :

- La maintenance et le SAV ainsi que les travaux neufs (câblage de dalles sous châssis, dalles sous pavillon, pupitres de conduite, armoires de commande) pour les grands donneurs d'ordres tels que les constructeurs, les exploitants et les équipementiers.
- L'automatisme industriel et l'électronique
- L'usinage de précision
- Le câblage d'équipements électriques embarqués et les prestations d'intégration et de réparation sur sites pour les grands donneurs d'ordre du secteur aéronautique.

2. SITUATION ET ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2019

2.1. FAITS MARQUANTS ET CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2019

Le Groupe HIOLLE Industries présente sur 2019 une année de maintien de son développement avec un chiffre d'affaires stable, une rentabilité opérationnelle courante de 5.4 % et un résultat net conforme aux performances de l'industrie.

Les chiffres clés en K € de l'année sont les suivants :

| En K€ | 31/12/2019 | 31/12/2018 | Variation |
|---|---------------|---------------|------------------|
| Chiffre d'affaires consolidé | 85 832 | 85 773 | 0.07% |
| <i>Dont Services Industriels et Environnement</i> | <i>27 297</i> | <i>28 021</i> | <i>-2.58%</i> |
| <i>Dont Ferroviaire et Aéronautique</i> | <i>58 535</i> | <i>57 752</i> | <i>1.36%</i> |
| EBITDA | 7 538 | 6 863 | 9.83% |
| <i>Dont Services Industriels et Environnement</i> | <i>2 231</i> | <i>1 285</i> | <i>73.62%</i> |
| <i>Dont Ferroviaire et Aéronautique</i> | <i>5 307</i> | <i>5 578</i> | <i>-4.86%</i> |
| Résultat opérationnel courant | 4 648 | 5 028 | - 7.56 % |
| <i>Dont Services Industriels et Environnement</i> | <i>734</i> | <i>239</i> | <i>+207.11 %</i> |
| <i>Dont Ferroviaire et Aéronautique</i> | <i>3 914</i> | <i>4 789</i> | <i>-18.27 %</i> |
| Résultat opérationnel | 3 662 | 5 028 | -27.17% |
| <i>Dont Services Industriels et Environnement</i> | <i>84</i> | <i>239</i> | <i>-64.85%</i> |
| <i>Dont Ferroviaire et Aéronautique</i> | <i>3 578</i> | <i>4 789</i> | <i>-25.29%</i> |
| Résultat net | 2 088 | 3 609 | -42.10% |
| <i>Dont Résultat part du Groupe</i> | <i>1 925</i> | <i>3 476</i> | <i>-44.6%</i> |

HIOLLE Industries enregistre pour l'exercice 2019 un chiffre d'affaires consolidé de 85 832 K€, stable par rapport à 2018.

L'EBITDA s'établit à 7 538 K€ contre 6 863 K€ en 2018. La hausse est principalement due à l'application de la norme IFRS 16 qui transforme les contrats de locations immobilières en droits d'utilisation activables et amortissables. Avant impact de cette nouvelle norme, l'EBITDA s'élève à 6 198 K€.

Le résultat opérationnel d'un montant de 3 662 K€, impacté par la dépréciation du goodwill du secteur Services et Environnement pour 650 K€ et d'une rectification du calcul du goodwill du secteur Ferroviaire et Aéronautique pour 336 K€ affiche une baisse de 27.2 %. La rentabilité avant ces dépréciations non récurrentes est de 5.4 %.

Après déduction de la charge d'impôt d'un montant de 1 424 K€, le résultat net ressort à 2 088 K€ pour une rentabilité nette proche de 2.5 %.

L'année 2019 a été témoin de nombreux succès commerciaux, tant en France, qu'à l'étranger.

La force de vente et la capacité de production du Groupe ont franchi un nouveau palier de performances principalement dans le secteur Ferroviaire et Aéronautique.

Ce secteur (68 % du CA) présente une activité soutenue. Le chiffre d'affaires s'établit à 58 535 K€ au 31/12/2019, en légère hausse de 1.4 %. Les démarrages des grands projets ferroviaires, notamment en île de France mais aussi au Canada, ont connu quelques retards mais le secteur a su conserver son dynamisme et ainsi afficher une rentabilité opérationnelle de 6.7 %.

Le secteur Services et Environnement (32 % du CA) avec un chiffre d'affaires de 27 297 K€ est en léger retrait de 2.6 %. Le Groupe a constaté un ralentissement de ses activités industrielles sur le second semestre 2019 et une faible visibilité sur 2020. Cependant malgré la dépréciation du goodwill pour un montant de 650 K€, ce secteur maintient un équilibre d'exploitation.

Situation financière au 31/12/2019

L'endettement financier atteint 10 596 K€. L'augmentation de ce poste provient essentiellement (+2 524 K€) de l'application de la norme IFRS 16 qui transforme les engagements de location immobilière en dettes financières. La trésorerie active est hausse à 7 548 K€. Le groupe présente donc un endettement net, corrigé des impacts IFRS 16, de 525 K€. Les capitaux propres s'élèvent à 32 414 K€ et le ratio d'endettement n'est que de 1.6 %.

2.2. INFORMATIONS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019

HIOLE Industries, société cotée sur le marché régulé Euronext Growth Paris, est tenue d'établir des comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation évolue en fonction des prises de participations ou des cessions de titres. Le périmètre pour l'exercice 2019 est précisé au paragraphe 2.2.2.

2.2.1 Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne présente des différences dans leur date d'application avec le référentiel « *as issued by IASB* », qui sont sans impact sur le Groupe HIOLE Industries.

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons des modifications intervenues dans la présentation des comptes et dans les méthodes d'évaluation retenues en 2019.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2019

IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17.

La norme IFRS 16 impose la comptabilisation au bilan du preneur de tous les contrats de location, ces derniers étant à l'origine :

- D'un droit d'utilisation sur l'actif loué, comptabilisé à l'actif dans les immobilisations ;
- D'une dette au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

Il en résulte que pour les preneurs, la distinction entre les locations simples et les locations financement disparaît. Peu importe les caractéristiques du contrat pour le preneur, il sera reflété à son bilan en toute hypothèse.

La norme comporte deux exceptions : l'une porte sur les contrats ayant une durée inférieure ou égale à un an, l'autre sur les locations d'actifs de faible valeur (le chiffre cité est de 5 000 USD).

Pour le groupe, l'application de la norme IFRS 16 s'est imposée sur tous les contrats de locations immobilières qui étaient jusqu'alors enregistrés en contrat de location simple.

IFRIC 23 « Traitement des incertitudes relatives aux traitements fiscaux »

Le Groupe a adopté IFRIC 23 pour la première fois durant l'exercice considéré. IFRIC 23 explique comment déterminer la position fiscale comptable en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux.

L'interprétation exige que le Groupe :

- Détermine si les positions fiscales incertaines sont évaluées séparément ou en tant que groupe ;
- Évalue s'il est probable qu'une administration fiscale acceptera un traitement fiscal incertain utilisé ou proposé par l'entité dans ses déclarations de revenus : – dans l'affirmative, le Groupe doit déterminer sa position fiscale comptable en accord avec le traitement fiscal utilisé ou prévu dans ses déclarations de revenus, – dans la négative, le Groupe doit refléter l'effet de l'incertitude en déterminant sa position fiscale comptable suivant la méthode du montant le plus probable ou la méthode de la valeur attendue.

Lors de sa revue, le Groupe n'a identifié aucune position fiscale incertaine qui nécessiterait un ajustement comptable.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB sans impact dans les comptes du Groupe

Les normes et interprétations suivantes sont sans impact dans les comptes du Groupe :

Amendement IFRS 9 "instruments financiers" : caractéristique de remboursement anticipé avec rémunération négative

Amendement IAS28 "participations dans des entreprises associés à des coentreprises" : intérêts à long terme dans des entreprises associés à des coentreprises.

Amendements IAS19 "Avantages du personnel" : Modification, réduction ou liquidation du régime
Amélioration annuelle des IFRS - cycles 2015-2017.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2019

Le groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-après dont l'application n'est obligatoire qu'après 2019, notamment :

- IFRS 17 "Contrats d'assurance "
- Amendements IFRS 3 " regroupement d'entreprises " : définition d'une activité
- Amendements IAS 1 "présentation des états financiers » et IAS 8 " Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" : définition de la matérialité.

L'impact de l'adoption de ces nouvelles normes est en cours d'évaluation par le groupe.

2.2.2 Périmètre du groupe

Les sociétés, pour lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont consolidées par Intégration Globale. Le contrôle est acquis au Groupe lorsque celui-ci a le pouvoir de prendre les décisions d'ordre opérationnel de manière à obtenir des avantages des activités des filiales.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable ou, avec la mise en application de la norme IFRS 10, un contrôle conjoint avec d'autres partenaires, sont consolidées par Mise en Equivalence.

Au 31 décembre 2019 toutes les filiales sont consolidées par intégration globale. Le périmètre de consolidation 2019 se présente de la manière suivante :

| Raison sociale | Méthode de consolidation | Pourcentage de contrôle Au 31/12/2019 | | Pourcentage de contrôle Au 31/12/2018 | |
|---|--------------------------|---------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|-------------------|
| | | Contrôle direct | Contrôle indirect | Contrôle direct | Contrôle indirect |
| Société mère SA HIOLLE INDUSTRIES | Société Mère | | | | |
| Filiales : | | | | | |
| Pôle Services et Environnement | | | | | |
| SAS TEAM | Intégration globale | 99.98 % | | 99.98 % | |
| SAS TEAM TURBO MACHINES | Intégration globale | 80.00 % | | 80.00 % | |
| SAS GRAFF | Intégration globale | 100.00 % | | 100.00 % | |
| SAS AMODIAG ENVIRONNEMENT | Intégration globale | 100.00 % | | 100.00 % | |
| SARL AMODIAG SENEGAL | Intégration globale | | 52.00% | | 52.00 % |
| SAS ATM | Intégration globale | 75.00 % | | 75.00 % | |
| Pôle Ferroviaire et Transports propres | | | | | |
| SAS HIOLLE TECHNOLOGIES | Intégration globale | 100.00 % | | 100.00 % | |
| SAS EUROP'USINAGE | Intégration globale | 99.90 % | | 98.68 % | |
| SAS RHEA ELECTRONIQUE | Intégration globale | 100.00 % | | 100.00 % | |
| SAS APEGELEC INDUSTRIE | Intégration globale | 100.00 % | | 100.00 % | |
| SARL HIOLLE INDUSTRIES MAROC | Intégration globale | 99.60 % | | 99.60 % | |
| SPA HIOLLE INDUSTRIES ALGERIE | Intégration globale | 49.00 % | | 49.00 % | |
| SARL HIOLLE INDUSTRIES SUISSE | Intégration globale | 100.00 % | | 100.00 % | |
| SA HIOLLE INDUSTRIES CANADA | Intégration globale | 100.00 % | | 100.00 % | |
| SARL HYPERCO (<i>Fusion avec Hiolle Technologies</i>) | Intégration globale | 0.00 % | | 100.00 % | |
| SAS OCAM (<i>Fusion avec Hiolle Technologies</i>) | Intégration globale | | | | 100.00 % |
| SARL DARD (<i>Fusion avec Hiolle Technologies</i>) | Intégration globale | 0.00 % | 0.00% | 100.00 % | |
| SAS LE CABLAGE FRANÇAIS (<i>Fusion avec Hiolle Technologies</i>) | Intégration globale | | 0.00 % | | 100.00 % |

La société DOMEA a intégré le groupe avec effet au 1^{er} janvier 2019 après avoir été achetée par la filiale AMODIAG ENVIRONNEMENT pour un prix de 50 000 euros.

Le 1^{er} octobre 2019, DOMEA a été absorbée par la société AMODIAG.

Le 1^{er} juillet 2019, les sociétés OCAM, HYPERCO, DARD et LE CABLAGE FRANÇAIS ont été absorbées par la société HIOLE TECHNOLOGIES.

Vous trouverez en ANNEXE 1 un résumé des données financières de chaque filiale.

2.2.3 Détail des comptes consolidés

| BILAN ACTIF | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|-------------------|-------------------|
| Goodwill | 8 013 827 | 8 881 839 |
| Immobilisations incorporelles et corporelles | 8 596 317 | 5 461 976 |
| Immobilisations financières et autres actifs non courant | 790 367 | 718 133 |
| Stocks et encours | 7 737 776 | 5 577 031 |
| Créances d'exploitation | 36 733 047 | 34 805 987 |
| Autres créances | 3 755 953 | 4 367 045 |
| Trésorerie | 7 547 704 | 7 043 340 |
| Total | 73 187 610 | 66 855 351 |

| BILAN PASSIF | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Capitaux propres | 32 413 706 | 31 766 911 |
| Dont résultat part du groupe | 1 925 323 | 3 476 453 |
| Dont intérêts minoritaires | 528 006 | 76 426 |
| Provisions pour risques et charges | 2 710 237 | 2 894 510 |
| Autres passifs non courant | 360 278 | 61 |
| Dettes financières | 10 596 144 | 8 243 759 |
| Dettes d'exploitation | 23 261 586 | 21 204 930 |
| Autres dettes | 3 845 657 | 2 745 180 |
| Total | 73 187 610 | 66 855 351 |

| COMPTE DE RESULTAT | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 85 832 212 | 85 773 412 |
| Achats consommés | (22 629 679) | (23 975 303) |
| Charges externes | (24 397 971) | (23 944 385) |
| Impôts et taxes | (904 160) | (1 187 455) |
| Charges de personnel | (29 895 860) | (29 925 284) |
| Dotations d'exploitation | (3 225 969) | (1 834 493) |
| Autres charges et produits opérationnels courants | (204 560) | 210 741 |
| Charges et produits opérationnels non courants | 73 889 | (89 140) |
| Dépréciation des écarts d'acquisition | (985 749) | 0 |
| Résultat opérationnel | 3 662 153 | 5 028 092 |
| Coût de l'endettement financier net | (150 189) | (122 306) |
| Charges d'impôts | (1 424 250) | (1 297 136) |
| Mise en équivalence | - | - |
| Résultat net des activités abandonnées | - | - |
| Résultat de l'exercice | 2 087 714 | 3 608 650 |
| Dont part du groupe | 1 925 324 | 3 476 453 |

2.2.4 Analyse sectorielle des comptes consolidé

| | Chiffre d'affaires Consolidé | Résultat Opérationnel | Ebitda | Résultat Financier | Charges d'impôts | Résultat net |
|---------------------------------------|------------------------------|-----------------------|------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| 31/12/2019 | | | | | | |
| Services Industriels et Environnement | 27 296 780 | 84 308 | 2 230 915 | -35 970 | | |
| Ferroviaire et Aéronautique | 58 535 432 | 3 577 844 | 5 307 206 | -65 048 | | |
| Total | 85 832 212 | 3 662 152 | 7 538 121 | - 101 018 | -1 424 250 | 2 087 714 |
| 31/12/2018 | | | | | | |
| Services Industriels et Environnement | 28 020 907 | 238 732 | 1 284 778 | -53 355 | | |
| Ferroviaire et Aéronautique | 57 752 506 | 4 789 360 | 5 577 808 | -68 951 | | |
| Total | 85 773 412 | 5 028 092 | 6 862 586 | -122 306 | -1 297 136 | 3 608 650 |

| 31/12/2019 | Immobilisations Corporelles | Endettement Net |
|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------|
| Services Industriels et Environnement | 2 852 309 | 1 000 754 |
| Ferroviaire et Aéronautique | 3 063 161 | (4 049 194) |
| Total | 5 915 470 | (3 048 440) |

| 31/12/2018 | Immobilisations Corporelles | Endettement Net |
|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------|
| Services Industriels et Environnement | 3 055 264 | 161 088 |
| Ferroviaire et Aéronautique | 2 146 564 | (1 361 507) |
| Total | 5 201 828 | (1 200 421) |

2.2.5 Intégration fiscale

Il est rappelé que le groupe HIOLLE INDUSTRIES a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2001 avec toutes les filiales dont il détenait 95 % ou plus.

En application de ce régime, HIOLLE INDUSTRIES, en tant que société mère paie l'impôt sur les sociétés, l'IFA et les quatre acomptes. Cependant, selon les conventions d'intégration fiscale signées avec chaque société, ce sont les filiales qui supportent la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. Elles versent donc à la société mère leur contribution.

Les sociétés intégrées fiscalement en 2019 ont les suivantes :

- SAS TEAM
- SAS EUROP'USINAGE
- SAS AMODIAG ENVIRONNEMENT
- SAS APEGELEC INDUSTRIE
- SAS HIOLLE TECHNOLOGIES
- SAS RHEA
- SAS GRAFF
- SAS MECATEL

En 2019, il ressort une économie d'impôt sur les sociétés liée à l'intégration fiscale s'élevant à 158 696 euros. Avant la fusion absorption de OCAM, HYPERCO, LCF et DARD par HIOLLE TECHNOLOGIES, il existait deux autres conventions d'intégration fiscale : OCAM et HYPERCO d'une part et LCF et DARD d'autre part. Les produits d'impôt liés à ces intégrations fiscales ont été respectivement de 8 210 € et 117 333 €.

2.2.6 Dépenses somptuaires et frais généraux du Groupe non déductibles fiscalement

Les comptes consolidés du groupe HOLLE Industries de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles fiscalement au regard des articles 39-4 et 39-5 du code général des impôts, à hauteur de 91 079 euros.

2.2.7 Frais de recherche et de développement du groupe

En 2019, les dépenses de recherche et de développement incluses dans le compte de résultat se sont élevées à un montant net de 587 354 euros (hors dépenses des conseils extérieurs) ; elles concernent les sociétés TEAM TURBO MACHINES pour 498 852 euros et RHEA pour 88 502 euros.

Le crédit d'impôt recherche total s'est élevé à 176 205 euros (149 655 euros pour TEAM TURBO MACHINES et 26 550 euros pour RHEA).

En 2019, toujours dans le cadre de la poursuite de l'action recherche et développement relative à la re-conception d'une roue et système d'ailettes associé du rotor Basse Pression à 4 étages d'une turbine à condensation de 49 MW, TEAM TURBO MACHINES a développé une seconde solution de re-conception beaucoup plus radicale, comportant l'ajout d'un 4^{ème} doigt au niveau du pied de l'ailette, sur une machine à condensation de même typologie de 55 Mw. Ce projet est stratégique car la résolution de ce type de problématique permettrait d'ouvrir un nouveau et important marché sur cette typologie de turbo machines, compte tenu d'un nombre de machines en cours d'exploitation de l'ordre de 300 exemplaires.

RHEA a été amenée à engager une action de recherche et développement expérimental visant à accroître ses connaissances pour réduire fortement les phénomènes de perturbations électromagnétiques dans un contexte de systèmes électroniques à forte densité de faisceaux et relais mettant en œuvre des tensions élevées et des variations de courants de pointes de fortes valeurs.

2.3. INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE-MERE HIOLLE INDUSTRIES AU 31 DECEMBRE 2019

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, au niveau de la présentation des comptes.

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.3.1. Analyse des comptes sociaux 2019

Il est rappelé que la SA HIOLLE Industries est une simple holding animatrice. A ce titre, son chiffre d'affaires ne représente que les prestations de « management fees » facturées aux filiales.

Les comptes sociaux 2019 font ressortir les chiffres suivants :

| En euros | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 2 691 135 | 2 728 054 |
| Résultat d'exploitation | 133 551 | 170 615 |
| Résultat financier | 599 384 | 2 132 241 |
| Résultat courant avant impôts | 732 935 | 2 302 856 |
| Résultat exceptionnel | 33 179 | 1 514 |
| Impôt sur les bénéfices | -158 696 | -169 268 |
| Résultat net | 924 810 | 2 473 638 |

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'établit à 2 691 135 euros contre 2 728 054 euros en 2018.

Le résultat d'exploitation 2019 présente un bénéfice de 133 551 euros contre 170 615 euros en 2018. Les charges d'exploitation sont refacturées normalement aux filiales par l'intermédiaire de « management fees » qui permettent d'équilibrer l'exploitation de HIOLE Industries.

Le résultat financier 2019 est positif à hauteur de 599 384 euros, il comprend notamment en produits les dividendes de HIOLE TECHNOLOGIES pour 1 650 000 euros et en charges, la provision sur les titres de participations à hauteur de 2 121 195 euros.

Le résultat exceptionnel présente un bénéfice de 33 179 euros. Une reprise sur provision pour restitution d'économie d'impôts dans le cadre de l'intégration fiscale a été actée à hauteur de 29 000 euros suite aux résultats de la société AMODIAG ENVIRONNEMENT

Le résultat net comptable 2019 est bénéficiaire de 924 810 euros, tenant compte notamment d'une économie d'impôt sur les sociétés liée à l'intégration fiscale de 158 696 euros.

Hors créances et dettes rattachées à des participations, les dettes financières s'élèvent au 31 décembre 2019 à 2 034 981 euros, pour une trésorerie de 2 110 806 euros. HIOLE Industries présente donc une trésorerie nette positive de 75 825 euros à fin 2019.

Vous trouverez en ANNEXE 2 le tableau des résultats des cinq derniers exercices.

2.3.2. Dépenses somptuaires et frais généraux de la holding HIOLE Industries non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et quinques du code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes sociaux 2018 de la SA HIOLE Industries de l'exercice écoulé prennent en charge un montant total de 1 697 euros au titre des dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles fiscalement, au regard des articles 39-4 et 39-5 du même code.

2.3.3. Proposition d'affectation des résultats

Le résultat social de HIOLE Industries pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 représente un bénéfice net comptable de 924 810 euros. Cependant, en raison de la crise économique liée à la pandémie de COVID 19, le Directoire adopte une ligne financière très conservatrice et préserve sa trésorerie pour assurer la pérennité du Groupe HIOLE Industries.

Aucune distribution de dividende n'est donc proposée à l'assemblée générale des actionnaires.

Il vous est ainsi proposé d'affecter intégralement le résultat au poste « Report à nouveau ».

En outre, la société détient au 31 Décembre 2019 des actions propres à hauteur de 2 622 351,89 euros et que les « Réserves indisponibles » constituées en application de l'article L.225-210 alinéa 3 du code de commerce s'élèvent à 2 631 666,73 euros. En conséquence, un ajustement doit être effectué par le prélèvement d'un montant de 9 314,84 euros sur le poste « Réserves indisponibles » pour l'affecter au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

| Exercice | Distribution Globale | Dividende Unitaire |
|----------|----------------------|--------------------|
| 2016 | 1 318 947,84 € | 0,14 € |
| 2017 | 1 036 316,16 € | 0,11 € |
| 2018 | 1 413 158,40 | 0,15 € |

2.3.4. Informations concernant les délais de paiement

En application des dispositions du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

| <u>Fournisseurs</u> (montants en euros) | 1 à 30 J | 31 à 60 J | 61 à 90 J | 91 J et plus | Total (1 J et plus) |
|--|-----------------|------------------|------------------|---------------------|----------------------------|
| (A) Tranches de retards de paiement | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 6 | | | | 6 |
| Montant total des factures concernées TTC | 14 537 | | | | 14 537 |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC | 0.7 % | | | | 0.7 % |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | | 12 |
| Montant des factures exclues TTC | | | | | 57 418 |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | | | | | 45 |

| <u>Clients</u> (montants en euros) | 1 à 30 J | 31 à 60 J | 61 à 90 J | 91 J et plus | Total (1 J et plus) |
|--|-----------------|------------------|------------------|---------------------|----------------------------|
| (A) Tranches de retards de paiement | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 12 | 5 | 1 | 48 | |
| Montant total des factures concernées TTC | 220 945 | 21 506 | 8 400 | 213 406 | 464 257 |
| Pourcentage du montant total des ventes de l'exercice TTC | | | | | 14.4 % |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | | |
| Montant des factures exclues TTC | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | | | | | 45 |

2.4. FILIALES ET PARTICIPATIONS / PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice 2019, la société HIOLLE Industries a fait l'acquisition de 1,18 % de la société EUROP'USINAGE pour un montant de 860 euros.

Elle a souscrit 34.200 actions nouvelles de la SAS EUROP USINAGE pour un montant total de 524 286 euros et 15.000 parts nouvelles de la SARL HIOLLE INDUSTRIES MAROC pour un montant total de 138 135 euros dans le cadre d'augmentations de capital.

La société HIOLLE Industries a cédé la totalité des actions détenues dans la SAS LE CABLAGE FRANCAIS pour un montant de 1 264 euros.

Les sociétés HYPERCO INTERNATIONAL, LE CABLAGE FRANÇAIS, DARD (détentions directes) et la société OUEST CABALAGE AERONAUTIQUE ET MARINE (détention indirecte par HYPERCO) ont été

absorbées par la SAS HIOLLE TECHNOLOGIES dans le cadre d'une opération globale de fusion-absorption intragroupe à effet du 1^{er} juillet 2019.

Le tableau ci-après résume les mouvements et détentions *directes* en 2019 :

| Sociétés détenues par la SA HIOLLE Industries (détention directe) | Détention en Début d'exercice | Acquisitions + | Cessions Et variation de périmètre - | Détention en Fin d'exercice |
|---|-------------------------------|----------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| SAS TEAM | 99.98 % | | | 99.98 % |
| SAS TEAM TURBO MACHINES | 80.00 % | | | 80.00 % |
| SAS ATM | 75.00 % | | | 75.00 % |
| SAS GRAFF | 100.00 % | | | 100.00 % |
| SAS AMODIAG ENVIRONNEMENT | 100.00 % | | | 100.00 % |
| SAS HIOLLE TECHNOLOGIES | 100.00 % | | | 100.00 % |
| SAS EUROP'USINAGE | 98.68 % | 1.22% | | 99.90 % |
| SAS RHEA | 100.00 % | | | 100.00 % |
| SAS APEGELEC INDUSTRIE | 100.00 % | | | 100.00 % |
| SARL HIOLLE INDUSTRIES MAROC | 99.60 % | | | 99.60 % |
| SPA HIOLLE INDUSTRIES ALGERIE | 49.00 % | | | 49.00 % |
| SARL HIOLLE INDUSTRIES SUISSE | 100.00 % | | | 100.00 % |
| SPA HIOLLE INDUSTRIES CANADA INC | 100.00 % | | | 100.00 % |
| SAS HYPERCO INTERNATIONAL | 100.00 % | | 100.00% | 0.00 % |
| SARL DARD | 100.00 % | | 100.00% | 0.00 % |
| SAS LE CABLAGE FRANCAIS | 0.090 % | | 0.09% | 0.00 % |
| SA VALUTEC | 6.00 % | | | 6.00 % |

Nous vous précisons en vertu de l'article L.233-13 du code de commerce, que les sociétés contrôlées ne détiennent pas de quote-part du capital de la société.

2.5. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Note relative à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Le Groupe a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019.

Par conséquent, le Groupe n'a procédé à aucun ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Le Groupe estime que cette crise sanitaire et économique aura un impact significatif sur son activité sur 2020.

Ainsi, le Groupe a constaté une baisse du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de près de 10 % du fait de la forte réduction de l'activité économique de ses deux grands secteurs d'activités en période de confinement.

Le Groupe n'est pas en mesure de chiffrer complètement l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Cependant le Groupe HIOLLE Industries a tenu, dès le début des annonces gouvernementales effectuées sur le premier trimestre 2020, à mettre en place un plan de continuation de l'activité afin de limiter tant que possible l'impact néfaste d'une telle crise.

La santé des travailleurs du Groupe ayant toujours été une priorité pour le directoire et l'équipe managériale, les prescriptions de protection individuelle et collective ont été mises en place afin que chaque salarié puisse poursuivre son activité de manière sereine et protégée : télétravail, postes et horaires de travail aménagés si le télétravail n'est pas possible, mise en place des mesures barrières.

Aussi, le Groupe a eu recours à l'activité partielle dans la majeure partie de ses filiales et a effectué des demandes de prêts garantis par l'état afin d'assurer un niveau de trésorerie suffisant pour assumer le fonctionnement de chaque société composant le Groupe. Toutes les filiales ont également négocié des reports de 6 mois des prêts bancaires et des reports des règlements des charges patronales.

Eu égard à ces mesures, le Groupe estime que la poursuite de son exploitation n'est en aucun cas remise en cause.

3. STRATEGIE ET PERSPECTIVES

Face à la crise économique émergente, le Groupe HIOLLE Industries a tenu, dès le début des annonces gouvernementales effectuées sur le premier trimestre 2020, à mettre en place un plan de continuation de l'activité afin de limiter tant que possible l'impact néfaste d'une telle crise.

La santé des travailleurs du Groupe ayant toujours été une priorité pour le Directoire et l'équipe managériale, les prescriptions de protection individuelle et collective ont été mises en place afin que chaque salarié puisse poursuivre son activité de manière sereine et protégée : télétravail, postes et horaires de travail aménagés si le télétravail n'est pas possible, mise en place des mesures barrières.

Aussi, le Groupe a eu recours à l'activité partielle dans la majeure partie de ses filiales et a effectué des demandes de prêts garantis par l'état afin d'assurer un niveau de trésorerie suffisant pour assumer le fonds de roulement de chaque société composant le Groupe.

Il est évident que la crise sanitaire et le contexte économique mondial mèneront inexorablement une baisse de chiffre d'affaires sur l'exercice 2020. Cependant, le Groupe bénéficie d'un important carnet de commandes (plus de 98 millions d'euros) et d'une visibilité sur 4 ans dans le secteur Ferroviaire et Aéronautique. La charge de travail s'est décalée de plusieurs semaines et toutes les forces du Groupe sont mobilisées afin de préparer la reprise totale des activités industrielles à partir du second semestre 2020.

4. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES DU GROUPE

Les activités du groupe sont exposées à certains facteurs de risques. Sont analysés par secteurs d'activités les risques suivants : les risques financiers (liquidités, taux, change...), les risques juridiques (évolution réglementaires, litiges...), les risques opérationnels (liés aux marchés, aux fournisseurs, aux clients, à l'environnement...).

4.1 LES RISQUES FINANCIERS

4.1.1 Risques de liquidité liés à l'obtention de financements

La gestion opérationnelle de la liquidité et le financement à court terme sont assurés par la Direction financière qui veille à assurer à tout moment la liquidité du Groupe tout en tenant compte des conditions générales de marché.

Des facilités de trésorerie pour chaque filiale sont accordées par les banques et renouvelées chaque année avec une négociation « groupe ». Ces facilités permettent de couvrir les besoins maximums estimés par la direction et ne sont utilisées que ponctuellement, notamment pour faire face à certains décalages de trésorerie qui n'excèdent pas quelques jours en date de valeur. HIOLLE Industries a par ailleurs la possibilité de mobiliser son poste clients en cas de besoins de trésorerie immédiats et importants.

Sur 2019, les sociétés APEGELEC, OUEST Câblage Aéronautique et Marine et Le Câblage Français ont eu recours à l'affacturage. Les sociétés HIOLLE TECHNOLOGIES, TEAM TURBO MACHINES et TEAM, pour faire face à leur besoin en fonds de roulement, ont eu recours à des cessions de créances auprès de l'organisme OSEO.

La trésorerie disponible est investie à court terme dans des placements monétaires sans risques.

4.1.2 Risques de change

Le Groupe estime que le risque de change auquel il est exposé n'est pas significatif étant donné que très peu de contrats commerciaux sont rédigés dans une autre devise que l'euro.

4.1.3 Risques de taux d'intérêt

Le groupe HIOLLE Industries n'est que très faiblement exposé au risque de taux d'intérêt. En effet, au 31/12/2019, le capital restant dû des emprunts souscrits à taux variables et les billets de trésorerie court terme s'élève à 3 451 956 €. Une variation de 1% des taux aurait donc un impact de 34 520 €.

4.1.4 Risques actions

Il n'existe pas de risque significatif lié à une fluctuation du marché boursier dans la mesure où la trésorerie du Groupe est placée en produits monétaires sans risque.

4.2 RISQUES JURIDIQUES

4.2.1 Risques liés à l'évolution de la réglementation

En tant que prestataires de services, le groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière et/ou spécifique liée à ses activités. Aucune autorisation préalable d'exploitation n'est ainsi exigée.

HIOLLE Industries estime respecter d'une manière générale l'ensemble des dispositions réglementaires afférentes et n'estime donc pas courir de risques importants quant à l'évolution et/ou changement du cadre législatif et réglementaire.

4.2.2 Risques liés aux litiges commerciaux

Il est usuel que dans la conduite des affaires quelques litiges surviennent. HIOLLE Industries peut être impliquée dans des procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités.

4.3 RISQUES OPERATIONNELS

4.3.1 Risques liés à la dépendance vis-à-vis de clients importants

Par sa structure « multi-entreprises » et par son positionnement « multi-marchés », le groupe HIOLLE INDUSTRIES possède un portefeuille clients très important. Seuls deux clients liés à l'activité ferroviaire représentent un pourcentage significatif du chiffre d'affaires consolidé : ALSTOM 17.6 % et BOMBARDIER 18.2 %. Cependant le chiffre d'affaires réalisé avec ces clients correspond à des travaux multi-pays, multi-sites, et à de nombreuses commandes et des contrats pluri annuels qui limitent les risques de dépendance clients.

HIOLLE INDUSTRIES n'est que faiblement exposé au risque d'impayé dans la mesure où, d'une part, le volume de chiffre d'affaires par client est relativement faible et, d'autre part, les principaux clients sont de grands comptes avec une forte assise financière ou des collectivités locales avec des budgets assurés pour les travaux effectués.

Le groupe a mis en place une politique visant à limiter cette exposition, notamment par l'analyse de la solvabilité des clients préalablement à l'acceptation d'une commande importante. Par ailleurs, certaines filiales telles que RHEA ELECTRONIQUE et HIOLLE TECHNOLOGIES ont des contrats d'assurance-crédit clients auprès de la compagnie Atradius.

4.3.2 Risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et à la disponibilité des équipements

Les fournisseurs du groupe sont nombreux et aucun d'entre eux n'a une importance prépondérante. L'ensemble de ces fournisseurs peut être rapidement remplacé et le risque de dépendance est faible.

4.3.3 Risques environnementaux et technologiques

Le groupe est faiblement exposé au risque Environnement, car il exerce principalement une activité de prestataire de service et non de production de matières pouvant présenter des risques liés à la pollution de l'environnement. Toutefois, le groupe a mis en place des procédures visant à recenser les risques courus, notamment lors de la manipulation de matériaux et à veiller au respect de la législation en la matière. Ne disposant d'aucune installation classée figurant sur la liste prévue à l'article L515-8 du code de l'environnement, les sociétés du groupe HIOLLE ne sont pas directement concernées par les risques technologiques.

4.3.4 Risques marchés et concurrence

La concurrence en général s'intensifie et HIOLLE ne peut exclure qu'un acteur déjà présent sur le marché ou qu'un nouvel entrant puisse adopter un positionnement plus performant et gagner des parts de marché au détriment du groupe. Par ailleurs, les marchés évoluent sans cesse. Cependant le groupe travaille sur deux grands secteurs d'activités et réduit ainsi les risques de subir une mauvaise évolution d'un secteur particulier. HIOLLE Industries mène plusieurs réflexions stratégiques pour renouveler son positionnement en fonction de ces évolutions de marchés et de l'environnement concurrentiel.

4.3.5 Risques fiscaux et sociaux

Les différentes filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et sociaux réguliers. Les redressements éventuels sont provisionnés dans les comptes au 31 Décembre 2019 et n'affectent pas de manière significative la situation financière du Groupe.

5 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

5.1 INFORMATIONS SOCIALES

5.1.1 Effectif du groupe

L'effectif du Groupe au 31 Décembre 2019 est de 769 personnes (hors intérimaires) :

- 567 CDI,
- 202 CDD et alternants

Dans la société holding HIOLLE Industries, l'effectif au 31 Décembre 2019 est de 11 personnes dont 9 personnes en CDI, une en CDD et une en alternance.

5.1.2 Politique des ressources Humaines

Les ressources humaines sont la valeur essentielle de HIOLLE Industries et font partie intégrante des axes stratégiques de développement du Groupe.

La politique des ressources humaines s'articule autour de plusieurs objectifs principaux :

- Création d'un dialogue social permanent et riche entre les salariés, les équipes de direction et le service « ressources humaines ».

Cette mission se développe par l'intermédiaire de l'accompagnement des salariés en fin de carrière et des salariés en cours de reconversion professionnelle, du développement des entretiens individuels (développement des compétences, gestion prévisionnelle des emplois).

La mission du service « ressources humaines » se structure et se développe par une présence régulière sur le terrain chez les filiales en associant les réunions avec les instances représentatives du personnel.

- Transfert de compétences.
Le groupe tient à favoriser le transfert de savoir de compétences de salariés expérimentés vers de jeunes populations en favorisant les formations internes, le développement des contrats d'apprentissage, contrat de professionnalisation pour fidéliser notre savoir-faire métier.
- Adaptation de notre politique ressources humaines aux spécificités clients
Pour faire face aux différents marchés en constante évolution, une remise en cause permanente est nécessaire, nous permettant de faire évoluer nos métiers par l'intermédiaire de formations en développant les compétences de nos collaborateurs.
Groupe à taille humaine, HIOLLE Industries a fait le choix d'une gestion interactive des ressources humaines et d'un management participatif afin de révéler les multiples défis qu'engendrent l'évolution technologique, l'amélioration constante de la productivité et de la qualité au service des clients.
Aussi, en contribuant à la performance du Groupe, chaque collaborateur est partie prenante de l'avenir de HIOLLE Industries.

5.2 ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

En 40 ans, les convictions de la Direction du Groupe HIOLLE Industries n'ont pas changé : l'environnement et le développement durable restent au cœur du savoir-faire et des préoccupations de ses filiales. En créant un pôle d'activité dédié aux services à l'industrie et à l'environnement, le Groupe a d'ailleurs su catalyser les synergies entre ses filiales et à poursuivre son développement dans ce domaine.

Depuis 2007, le Groupe a formalisé son engagement pour une croissance responsable dans une charte du développement durable afin de faire évoluer les pratiques et les comportements, au sein de ses filiales, vers toujours plus de conscience et de responsabilisation.

Ces dernières années, l'accent a été mis sur l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail de des salariés.

Le management des questions de sécurité et de santé au travail s'intègre progressivement dans le management général des filiales.

6 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

6.1 INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE HIOLLE INDUSTRIES

6.1.1 Capital social – Droit de vote

Au 31 Décembre 2019, le capital social s'élève à 10 000 000 euros, sans changement par depuis à fin 2011.

Au jour de la rédaction des présentes, aucune opération significative n'a été réalisée sur les titres HIOLLE Industries depuis la clôture de l'exercice.

Le capital social est composé de 9 421 056 actions soit une valeur nominale, à titre indicatif de 1,06 €.

Les actions revêtent la forme de titres nominatifs ou de titres au porteur ; les actions nominatives pouvant être converties au porteur, sauf stipulation contraire de la loi.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées ; elles sont de même catégorie.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix au moins. Toutefois, sur demande notifiée par lettre recommandée de l'actionnaire nominatif, un droit de vote double sera attribué dans les conditions légales, aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans. Ce droit prend effet à compter du jour de réception de la

demande notifiée à la Société. En revanche, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur et en cas de transfert des actions s'il s'agit d'un transfert « en propriété ».

6.1.2 Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code du Commerce, nous vous indiquons les détentions de plus de 5 % du capital ou des droits de vote aux assemblées générales de notre Société.

Nous vous précisons que la dernière liste intégrale des détenteurs de titres au Porteur (TPI – Titre au Porteur Identifiable) demandée par la Société auprès d'EUROCLEAR, est arrêtée au 22 Octobre 2018. Aucune demande n'ayant été effectuée auprès d'EUROCLEAR depuis cette date, la Société n'a donc pas connaissance de la liste des actionnaires détenteurs de titres au Porteur arrêtée au 31 Décembre 2019.

Ainsi la répartition de l'actionnariat au 31 Décembre 2019 ci-après est théorique ; la Société ayant connaissance, à la date du présent rapport, uniquement des actionnaires Nominatifs à cette date. Quelques ajustements ont été effectués avec quelques données connues sur la liste des actionnaires au Porteur.

| Actionnaires | Nominatifs au 31/12/2019 en titres | Porteurs connus au 22/10/2018 corrigés en titres | Titres sans droit de vote au 31/12/2019 | Nombre total de titres | Pourcentage du capital |
|---|---|---|--|-------------------------------|-------------------------------|
| Groupe familial HIOLLE | 6 141 338 | 1 367 533 | | 7 508 871 | 79.70 % |
| Indépendants membres du Conseil de surveillance | 158 020 | 221 822 | | 379 842 | 4.03 % |
| Institutionnels extérieurs | 30 734 | 232 666 | | 263 400 | 2.80 % |
| Salariés | 6 885 | 5 500 | | 12 385 | 0.13 % |
| Actions propres (sans droit de vote) | - | - | 246 078 | 246 078 | 2.61 % |
| Autres - Flottant | | | | 1 010 480 | 10.73 % |
| TOTAL | | | | 9 421 056 | 100.00 % |

6.1.3 Franchissement de seuils ou notification de détention au cours de l'exercice 2019

Au cours de l'exercice 2019, aucune notification ou déclaration de franchissement de seuil, statuaire ou légal, et aucun pacte d'actionnaires ou accord dont la mise en œuvre pouvait entraîner un changement de contrôle n'a été porté à la connaissance de la Société.

6.1.4 Opérations sur titres réalisés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2019

Aucune opération sur titres n'a été déclarée par les mandataires sociaux auprès de l'Autorité des Marchés Financiers au cours de l'exercice 2019.

6.1.5 Actions d'autocontrôle – participations réciproques

Au 31 Décembre 2019, la société ne détient pas plus de 10 % de son propre capital ; elle détient 246 078 actions propres soit 2,61 % du capital social. *Cf paragraphe 6.3 Rachat par la société de ses propres actions*)

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas de participations réciproques.

6.2 INFORMATIONS CONCERNANT LE COURS BOURSIER

Le tableau suivant retrace l'historique du cours de ces 5 dernières années jusqu'au 18 mai 2020.

| Dates | Cours | Variation |
|--|-------|-----------|
| Fin décembre 2015 | 3.24 | |
| Fin décembre 2016 | 3.50 | + 8.02% |
| Fin décembre 2017 | 3.65 | + 4.29 % |
| Fin décembre 2018 | 4.26 | +16,71% |
| Fin décembre 2019 | 5.00 | +17.37% |
| Cours le plus bas de l'année 2019 (19/07) | 3.74 | |
| Cours le plus haut de l'année 2019 (30/12) | 5.00 | |
| Dernier cours connu le 07/05/2020 | 3.12 | |

Vous trouverez également en ANNEXE 3 un graphique sur l'évolution du cours depuis le 1^{er} janvier 2019.

Il est rappelé que la Société est cotée sur le marché régulé Euronext Growth Paris (ex. NYSE Alternext) depuis son transfert le 9 août 2012.

Précédemment elle était cotée sur le marché réglementé Euronext Paris Compartiment C à compter du 19 avril 2007 et sur le Marché Libre à compter de son introduction en bourse le 12 septembre 2000.

6.3 RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

6.3.1 Programmes de rachats antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 Alinéa 2 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous le bilan annuel de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions 2018-2019.

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1^{er} Juin 2018 avait décidé dans sa cinquième résolution de renouveler l'autorisation donnée au Directoire, afin de procéder au rachat d'actions propres dans le cadre de l'article L.225-209 du code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la société. Cette autorisation avait été donnée pour dix-huit (18) mois soit jusqu'au 30 Novembre 2019.

Opérations réalisées durant l'exercice 2019 sur les actions propres au titre du programme de rachat

Les opérations réalisées sont des opérations d'animation et de liquidité du titre.

Du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, la Société a effectué les opérations d'achats et de ventes ci-après :

| | | |
|--|--|---------|
| Achats | Nombre d'actions | 29 981 |
| | Cours moyen en euros | 4.16 |
| | Montant en euros | 124 713 |
| | Répartition des actions acquises par objectif fixé dans le programme : | |
| | - Animation du marché secondaire ou liquidité du titre..... | 29 981 |
| - Conservation en vue d'une remise éventuelle à l'échange ou à titre de paiement (croissance externe...) | 0 | |
| - Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat Des salariés..... | 0 | |
| - Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions..... | 0 | |
| Ventes | Nombres d'actions | 31 787 |
| | Cours moyen en euros | 4.25 |
| | Montant en euros | 135 162 |
| Nombre d'actions utilisées | | 0 |
| Nombre d'actions annulées | | 0 |

Les actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres objectifs depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

Situation au 31 Décembre 2019

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'actions propres | 246 078 |
| Pourcentage du capital social | 2,61 % |
| Valeur comptable du portefeuille (cours d'achat) | 2 622 352 |
| Valeur nominale du portefeuille (à titre indicatif 1,06 €/action) | 260 843 |
| Valeur de marché du portefeuille (cours au 31/12/2019 : 5,00 €) | 1 230 390 |
| Répartition des actions détenues par objectif fixé dans le programme : | |
| - Animation du marché secondaire ou liquidité de l'action..... | 5 820 |
| - Conservation en vue d'une éventuelle remise à l'échange ou à titre de paiement : | |
| . Au titre du programme 2018-2019..... | 0 |
| . Au titre des programmes antérieurs..... | 240 258 |
| - Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés..... | 0 |
| - Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions..... | 0 |
| Nombre d'actions utilisées | 0 |
| Nombre d'actions annulées | 0 |

6.3.2 Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions 2020-2021 soumis à l'autorisation de l'assemblée générale

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2019 dans sa 6^{ème} résolution, de renouveler l'autorisation qui lui est conférée, afin de procéder au rachat d'actions propres en application des dispositions légales et réglementaires.

Cadre juridique

Le présent descriptif est établi en application des dispositions des articles 241-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014 relatif aux abus de marchés.

Il a pour objectif de décrire les modalités de mise en œuvre et les finalités du programme de rachat par la société de ses propres actions.

Synthèse des principales caractéristiques du nouveau programme

| | |
|--|---|
| Emetteur : | HIOLE Industries |
| Cotation : | NYSE Alternext |
| Titres concernés | Actions HIOLE Industries (code ISIN : FR 0000077562) |
| Date de l'assemblée générale des actionnaires : | 25 Juin 2020 |
| Nombre maximum d'actions propres : | 10% du capital soit 942 106 actions (y compris les actions déjà détenues dans le cadre des programmes précédents) |
| Prix unitaire maximum de rachat autorisé : | 6,50 euros |
| Principaux objectifs : | 1/ Animation du marché ou liquidité de l'action 2/ Conservation pour opérations ultérieures 3/ Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés 4/ Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions 5/ Mise en œuvre de toute pratique de marché admise par l'AMF et reconnue par la loi et la réglementation en vigueur |
| Durée : | 18 mois |

Nombre d'actions auto-détenues au 30 Avril 2020 et répartition par objectif (article 241-2 I. 2° RGAMF)

Au 30 Avril 2020, le capital de la société était composé de 9 421 056 actions.

Avant la mise en place du nouveau programme de rachat d'actions 2020-2021, la Société détenait 249 188 actions en propre au 30 Avril 2020, soit 2,64 % du capital, affectées comme suit :

| Objectifs | Nombre d'actions auto-détenues au 30/04/2020 | Pourcentage du capital au 30/04/2020 |
|---|--|--------------------------------------|
| Actions affectées à l'animation de marché ou liquidité de l'action | 8 930 | 0.09 % |
| Actions affectées à la conservation pour remise ultérieure à l'échange ou à titre de paiement : | | |
| - au titre du programme de rachat d'actions précédent 2018-2019 | 0 | |
| - au titre de programmes de rachats d'actions antérieurs | 240 258 | |
| | <hr/> 240 258 | 2.55 % |
| Nombre total d'actions auto-détenues | 249 188 | 2,64 % |

Objectifs du nouveau programme 2020-2021

La société entend mettre en œuvre un nouveau programme de rachat de ses propres actions avec pour objectifs :

1°/ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HIOLLE Industries par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

2°/ Conserver les actions achetées et les transférer ultérieurement par tous moyens, notamment par échange ou cession de titres ou à titre de paiement ;

3°/ Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe HIOLLE INDUSTRIES dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre du plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;

4°/ Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

5°/ Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et reconnue par la loi et la réglementation en vigueur et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre des programmes de rachat d'actions.

Modalités particulières du nouveau programme

Part maximale du capital susceptible d'être rachetée

Le programme porte sur une possibilité de rachat de 10 % au maximum du nombre des actions composant le capital social de la Société soit 942 106 actions à ce jour, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre du contrat de liquidité.

La Société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, le nombre maximum d'actions pouvant être acheté dans le cadre du nouveau programme doit tenir compte du nombre d'actions déjà détenues avant sa mise en œuvre, sauf à céder les titres déjà détenus.

Au 30 avril 2020, la Société détenant 249 188 actions en propre (soit 2,64 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées est de 692 918 actions (soit 7,35 %).

La Société veillera à tout moment, à ne pas détenir directement ou indirectement, plus de 10% de son capital social.

La société devra disposer de réserves, autres que la « Réserve légale », d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède, directement ou par personne interposée.

Prix unitaire maximum d'achat

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 6,50 euros par action.

Modalités de rachat

Les achats, cessions et transferts par la Société de ses propres actions pourront être réalisés aux époques que le Directoire appréciera et par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront être réalisées à tout moment, y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur si d'une part l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société n'entend pas utiliser à terme des mécanismes optionnels ou instruments financiers dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, les montants sus indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital social avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Durée du programme de rachat d'actions 2020-2021

Le programme aura une durée de dix-huit mois (18) mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale du 25 Juin 2020, soit jusqu'au 24 Décembre 2021.

7 CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225.86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément aux articles L.225-86 et suivants du code de commerce, d'approuver les conventions et engagements visés auxdits articles, conclues au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'elles sont relatées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

8 SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Directoire ne constate qu'aucun des mandats de membre de Conseil de surveillance n'arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

Voir liste des mandats dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous proposons de nommer lors de la présente assemblée générale, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance et en adjonction aux membres actuellement en fonction :

Monsieur Christian OLIVIER, né le 14 Février 1955 à Flers-les-Lille (59), domicilié 128 rue Hem 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, Associé EY, commissaire aux comptes, jusqu'à fin Septembre 2017 et depuis, prestataire de services en conseils auprès d'entreprises.

Son mandat prendra effet à compter du jour de la présente assemblée générale et prendra fin en même temps que les mandats de la majorité des autres membres du Conseil de surveillance, soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2025 pour statuer sur les comptes 2024.

9 CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.1 LES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Directoire ne constate qu'aucun des mandats de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

Co-Commissaires aux comptes Titulaires

Nous vous rappelons que, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 07 Juin 2019, le mandat de co-commissaire aux comptes Titulaire de la société ERNST & YOUNG AUDIT, 14 rue du Vieux Faubourg 59042 LILLE Cedex, a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Également, par décision de l'assemblée générale du 2 juin 2017, la société ORCOM AUDIT, 2 Avenue de Paris 45056 ORLÉANS Cedex 1, a été nommée co-commissaire aux comptes Titulaire une période de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Co-commissaires aux comptes Suppléants

Nous vous rappelons que, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 07 Juin 2019, de mandat de co-commissaire aux comptes Suppléant de la société AUDITEX, 14 rue du Vieux Faubourg 59042 LILLE Cedex a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

Également, par décision de l'assemblée générale du 2 juin 2017, Monsieur Valentin DOLIGÉ, né le 09 Décembre 1980 à Chambray-les-Tours (37), domicilié 2 avenue de Paris 45000 ORLÉANS, a été nommé co-commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

9.2 LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Enfin, nous vous remercions de bien vouloir voter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le 07 Mai 2020
La Présidente du Directoire
Véronique HIOLLE.

ANNEXES

Au rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2019

ANNEXE 1 - Données financières comparatives par filiale

ANNEXE 2 – Résultat des 5 derniers exercices de la SA HIOLLE INDUSTRIES

ANNEXE 3 - Graphique de l'évolution du cours du 1^{er} Janvier 2019 au 18 mai 2020

ANNEXE 4 – Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise

ANNEXE 1 : Données financières comparatives par filiale

| Filiales | Capitaux propres | | Chiffre d'affaires | | Résultat net | |
|--------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| Filiales françaises : | | | | | | |
| TEAM | 4 836 623 | 4 736 751 | 7 155 913 | 7 112 926 | 99 872 | (21 208) |
| TEAM TURBO MACHINES | 2 146 047 | 1 449 964 | 11 065 509 | 9 672 810 | 696 084 | 625 191 |
| EUROP'USINAGE | (318) | (418 188) | 2 675 486 | 2 738 920 | (107 976) | (67 272) |
| AMODIAG ENVIRONNEMENT | 427 010 | 325 949 | 2 987 035 | 2 958 997 | 101 061 | 130 027 |
| APEGELEC INDUSTRIE | 1 668 086 | 1 109 336 | 10 689 925 | 10 987 695 | 560 883 | 614 187 |
| HIOLE TECHNOLOGIES | 9 653 439 | 8 412 057 | 37 140 397 | 30 451 944 | 2 173 986 € | 2 219 731 |
| RHEA | 635 158 | 568 529 | 2 349 330 | 2 456 449 | 62 385 | 69 621 |
| GRAFF | 4 497 576 | 6 033 970 | 6 358 692 | 8 259 897 | (1 443 625) | (1 152 639) |
| HYPERCO INTERNATIONAL | 566 254 | 564 765 | 0 | 0 | 1 489 | (22 395) |
| OUEST CABLAGE AERONAUTIQUE ET MARINE | 442 728 | 328 603 | 1 089 410 | 1 654 587 | 115 330 | 217 651 |
| DARD | 118 347 | 9 581 | 0 | 0 | (115 228) | (20 467) |
| LE CABLAGE FRANCAIS | 1 771 146 | 1 452 424 | 3 621 624 | 5 884 608 | 311 274 | 701 888 |
| ATM | 295 364 | 237 938 | 611 901 | 745 807 | 57 794 | 37 938 |
| Filiales étrangères : | | | | | | |
| HIOLE INDUSTRIES MAROC | 729 820 Dirhams | (521 473) Dirhams | 55 459 825 Dirhams | 20 105 981 Dirhams | 116 436 Dirhams | 1 092 856 Dirhams |
| HIOLE INDUSTRIES ALGERIE | 34 438 174 Dinars | 32 961 457 Dinars | 55 099 459 Dinars | 266 557 654 Dinars | 91 439 dinars | 1 476 716 Dinars |
| HIOLE INDUSTRIES SUISSE | 60 860 Francs suisse | 320 982 Francs suisse | 19 641 Francs suisse | 1 889 474 Francs suisse | (5 696) Francs suisse | 221 848 Francs suisse |
| HIOLE INDUSTRIES CANADA | 35 115 CAD | 42 022 CAD | 106 463 CAD | 943 733 CAD | (6 970) | 22 022 CAD |

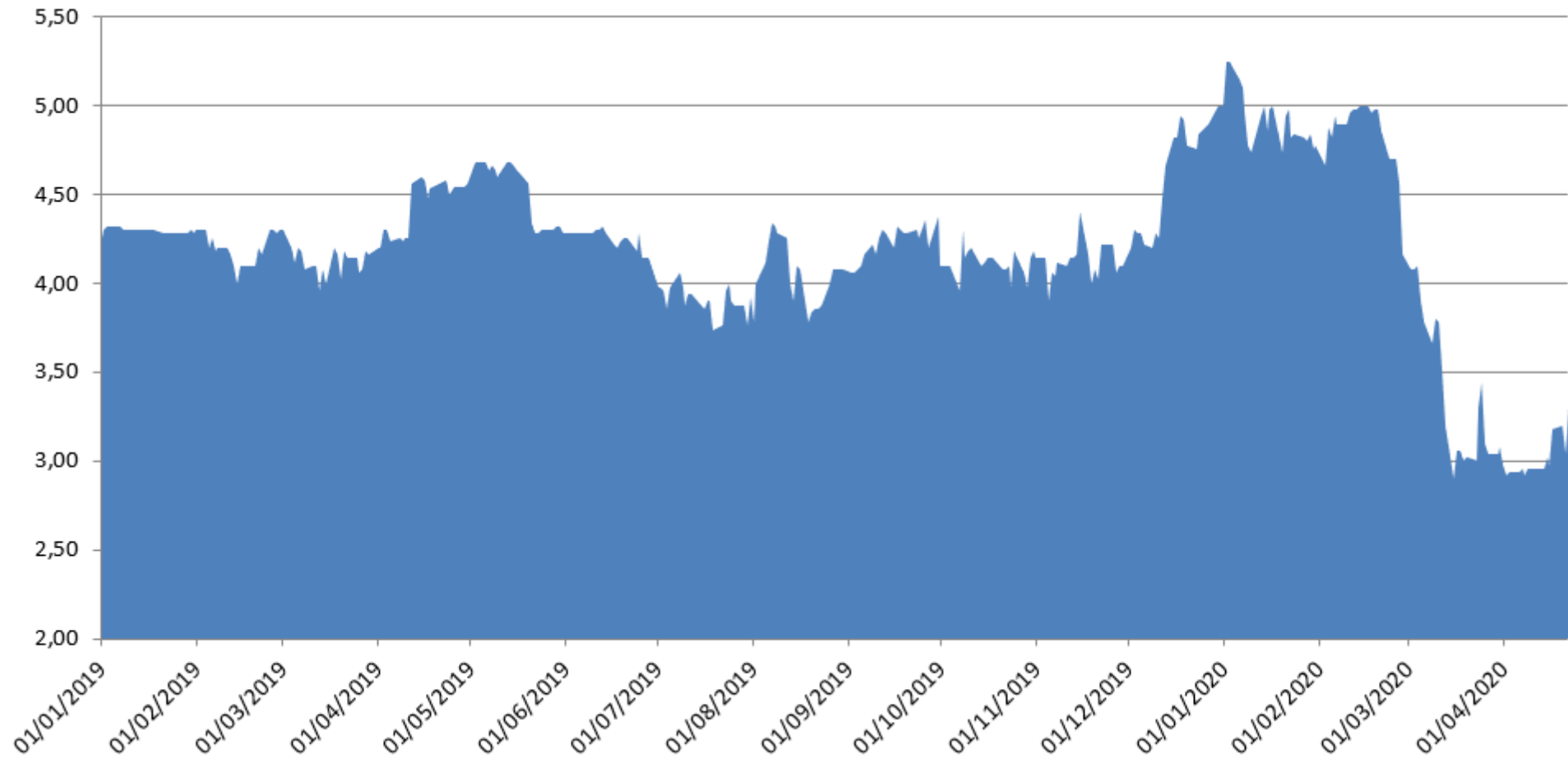
ANNEXE 2 – TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| I. Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 |
| Nombre d'actions | | | | | |
| - Ordinaires | 9 421 056 | 9 421 056 | 9 421 056 | 9 421 056 | 9 421 056 |
| - A dividendes prioritaires | | | | | |
| Nombre d'actions maximum à créer | | | | | |
| - Par conversion d'obligations | | | | | |
| - Par bons de souscription | | | | | |
| II. Opérations et résultats | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 2 691 134 | 2 728 054 | 2 052 407 | 2 172 668 | 1 382 975 |
| Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements/provisions, et reprises | 2 147 526 | 2 063 777 | 1 193 822 | 1 534 972 | -1 005 461 |
| Impôt sur les bénéfices | (158 696) | 169 268 | 438 683 | 69 835 | -138 928 |
| Participation des salariés | | | | | |
| Résultat net | 924 810 | 2 473 638 | 1 858 402 | 1 452 828 | 1 830 607 |
| Résultat distribué * | | 1 413 158 | 1 036 316 | 1 318 948 | 1 036 316 |
| III. Résultats par action | | | | | |
| Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements/provisions et reprises | 0.24 | 0.24 | 0.17 | 0.16 | -0.09 |
| Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements/provisions et reprises | 0.10 | 0.26 | 0.20 | 0.15 | 0.19 |
| Dividende attribué à chaque action * | | 0.15 | 0.11 | 0.14 | 0.11 |
| IV. Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 11 | 11 | 13 | 10 | 7 |
| Masse salariale | 558 563 | 531 793 | 548 576 | 507 014 | 353 465 |
| Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvre sociale) | 210 156 | 207 269 | 202 370 | 199 376 | 272 416 |

*Dividende au titre de l'exercice proposé par le Directoire et soumis à l'assemblée générale des actionnaires

ANNEXE 3

Graphique de l'évolution du cours boursier du 1^{er} Janvier 2019 au 18 mai 2020



ANNEXE 4

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

Conformément aux dispositions de l'article L225-68 du Code du Commerce, le présent rapport est établi pour vous rendre compte :

- d'une part de la gouvernance de l'entreprise, (mode d'administration et de direction, informations relatives aux mandataires sociaux...),
- et d'autre part, des observations éventuelles du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que sur les comptes annuels (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 arrêtés par celui-ci.

Il constitue une annexe au rapport de gestion établi par le Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

PARTIE 1 - GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

1. MODE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

Depuis sa création, le Groupe HIOLLE s'est attaché à mettre en place une gouvernance qui favorise son développement en respectant les droits des actionnaires.

Nous vous rappelons que depuis le 1er Juillet 2007, la société a opté pour une structuration dualiste avec un *Directoire* et un *Conseil de surveillance* qui lui assure la séparation des pouvoirs de Direction et de Contrôle.

1.1.Le Directoire

Durant l'exercice 2019, l'organe collégial de Direction « Directoire » était composé de deux (2) membres personnes physiques :

| Nom | Fonction | Date de 1ère nomination | Date d'échéance du mandat social |
|------------------|------------|--|----------------------------------|
| Véronique HIOLLE | Présidente | Membre du Directoire nommée par le Conseil de surveillance du 02/07/2007 (effet au 01/07/07) Présidente nommée par le Conseil de surveillance du 03/05/2010 | 30/06/2025 |
| Olivier HIOLLE | Membre | Conseil de surveillance du 04/12/2014 (effet au 20/12/2014) | 30/06/2025 |

Le Conseil de surveillance du 11 Avril 2019 a renouvelé le mandat de membre du Directoire de Madame Véronique HIOLLE et de Monsieur Olivier HIOLLE arrivés à expiration au 30 juin 2019, pour une durée de six (6) ans soit jusqu'au 30 juin 2025. Il a également renouvelé le mandat de Présidente du Directoire de Madame Véronique HIOLLE pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

1.2. Le Conseil de surveillance

Durant l'exercice 2019, l'organe collégial de Contrôle « Conseil de surveillance » était composé de six (6) membres personnes physiques et personnes morales :

| Nom | Fonction | Date de 1ère nomination | Date d'échéance du mandat |
|--|--------------------------|--|-----------------------------------|
| Jean-Michel HIOLLE | Président | AGO du 21/06/07 (effet au 01/07/07) | AGO statuant sur les comptes 2024 |
| Jean CHEVAL | Membre Vice-Président | AGO du 21/06/07 (effet au 01/07/07) | AGO statuant sur les comptes 2024 |
| Jérôme FLIPO | Membre | AGO du 21/06/07 (effet au 01/07/07) | AGO statuant sur les comptes 2024 |
| FINORPA SCR Représentée par Jean-Yves BACON | Membre | AGO du 21/06/07 (effet au 01/07/07) | AGO statuant sur les comptes 2024 |
| Jean-Yves NOIR | Membre | AGO du 11/06/2010 | AGO statuant sur les comptes 2021 |
| Jean-Marie DUVIVIER | Membre | AGO du 07/06/2013 | AGO statuant sur les comptes 2024 |

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire du 07 juin 2019 a renouvelé les mandats arrivés à expiration de membre du Conseil de surveillance des Messieurs Jean-Michel HIOLLE, Jean CHEVAL, Jérôme FLIPO, Jean-Marie DUVIVIER et de FINORPA SCR, pour une nouvelle période de six (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes 2024.

Également, le Conseil de surveillance du 07 Juin 2019 a renouvelé le mandat de Président du Conseil de surveillance de Monsieur Jean-Michel HIOLLE et le mandat de Vice-Président du Conseil de surveillance de Monsieur Jean CHEVAL pour la durée de leurs mandats de membre du Conseil.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de surveillance de la Société.

Le Conseil de surveillance comprend cinq membres dits « indépendants », pour un meilleur gouvernement d'entreprise. Ces membres ne sont pas subordonnés par un contrat de travail, des liens commerciaux ou des prestations de services vis-à-vis du Groupe HIOLLE Industries. Il s'agit de Messieurs Jean CHEVAL, Jérôme FLIPO, Jean Yves NOIR, Jean-Marie DUVIVIER et société FINORPA SCR.

2. CADRE DE RÉFÉRENCE

Le Groupe HIOLLE Industries a été transféré sur le marché Nyse Alternext Paris le 9 août 2012 aujourd'hui dénommé « Euronext Growth ».

Ce marché est dédié aux « Valeurs moyennes et petites » ; il est non réglementé au sens de la définition donnée par la directive « Marchés d'instruments financiers » du 21 avril 2004 ; c'est un marché dit « organisé », système multi-latéral de négociation (MTF) comportant un régime réglementaire *allégé* par rapport aux marchés réglementés européens de Nyse Euronext.

C'est dans ce contexte d'allègement que le Conseil de surveillance a décidé en date du 26 février 2013 de s'inspirer :

- d'une part en matière de contrôle interne, du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux « valeurs moyennes et petites » et diffusé par l'AMF le 22 juillet 2010 ;
- et d'autre part en matière de gouvernement d'entreprise, du Code « MiddleNext » de gouvernement d'entreprise publié en Décembre 2009 pour les « valeurs moyennes et petites ».

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

3.1. Liste des mandats et fonction des mandataires sociaux

Vous trouverez en ANNEXE la liste exhaustive des mandats et fonctions des membres du Directoire ainsi que des membres du Conseil de Surveillance, exercés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Groupe.

3.2. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations des membres du Directoire sont allouées par le Conseil de surveillance et se décomposent en deux parties :

- une partie fixe déterminée individuellement,
- une partie variable correspondant à des primes ponctuelles (primes de rendement, primes exceptionnelles en fonction des résultats...).

En outre, les membres du Directoire perçoivent des avantages en nature correspondant à leurs véhicules de fonction.

Les membres du Conseil de surveillance perçoivent au titre de leur mandat, des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'Assemblée générale du 21 juin 2007 avait fixé au titre de l'exercice 2007 la somme globale de 16.000 euros. Pour les exercices suivants et jusqu'à nouvelle décision de sa part, une somme de 16 000 euros est attribuée au Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de surveillance déterminent la rémunération de leur Président, en fonction des services rendus au titre de son mandat. Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil de Surveillance avait fixé cette rémunération à la somme forfaitaire annuelle de 60.000 euros à compter de l'exercice 2011, sans changement depuis.

Par ailleurs, nous vous informons qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux en raison d'un changement ou d'une cessation de leurs fonctions.

Les rémunérations brutes annuelles versées aux mandataires sociaux ont été les suivantes pour l'exercice 2019 :

| Rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux <i>En euros</i> | Cumul mandat social/contrat de travail | Versement par société mère Hiolle Industries | Versé par Holding Hiolle Développement | Versement par filiales Groupe | Fixe | Variable | Exceptionnel | Avantages en nature | Président du Conseil de Surveillance | Jetons de présence Bruts (au titre de N-1) | Montant Global Brut |
|---|--|--|--|-------------------------------|---------|----------|--------------|---------------------|--------------------------------------|--|---------------------|
| Jean-Michel HIOLE | | X | | | | | | | 60 000 | 2 667 | 62 667 |
| Véronique HIOLE | | X | X | | 170 758 | | | 7 992 | | | 178 750 |
| Olivier HIOLE | | | X | X | 99 608 | | | 5 198 | | | 104 806 |
| Jean CHEVAL | | | | X | | | | | | 2 667 | 2 667 |
| FINORPA SCR | | X | | | | | | | | 2 667 | 2 667 |
| Jérôme FLIPO | | X | | | | | | | | 2 667 | 2 667 |
| Jean-Marie DUVIVIER | | X | | | | | | | | 2 667 | 2 667 |
| Jean-Yves NOIR | | X | | | | | | | | 2 667 | 2 667 |
| TOTAUX | | | | | 270 366 | 0 | 0 | 13 190 | 60 000 | 16 000 | 359 558 |

Nous vous précisons qu'aucune provision n'a été passée aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux.

A ce jour, il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à HIOLE INDUSTRIES ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages particuliers au terme d'un tel contrat.

4. CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions de l'article L.225-37-4-2° du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice 2019, directement ou par personne interposée entre un mandataire social ou un actionnaire de HIOLLE INDUSTRIES détenant plus de 10% des droits de vote avec l'une de ses filiales dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, en dehors des conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

5. DELEGATIONS ACCORDEES AU DIRECTOIRE

Vous trouverez ci-après les délégations en cours de validité accordées au Directoire par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Délégation de compétence et de pouvoirs accordée au Directoire par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 juin 2017 :

| Nature de la délégation N° résolution | Plafond Montant autorisé | Durée Date d'expiration | utilisation |
|--|--|-----------------------------------|-------------|
| Emission d'actions nouvelles réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise avec suppression du DPS 6 ^{ème} résolution | Dans la limite de 2% du capital social atteint lors de la décision du Directoire | 5 ans soit jusqu'au 01/06/2022 | aucune |

PARTIE 2 - OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, ainsi que le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 font apparaître les principaux postes suivants :

| En K€ | 31/12/2019 | 31/12/2018 | Variation |
|---|---------------|---------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires consolidé | 85 832 | 85 773 | 0.07% |
| <i>Dont Services Industriels et Environnement</i> | 27 297 | 28 021 | -2.58% |
| <i>Dont Ferroviaire et Aéronautique</i> | 58 535 | 57 752 | 1.36% |
| EBITDA | 7 538 | 6 863 | 9.83% |
| <i>Dont Services Industriels et Environnement</i> | 2 231 | 1 285 | 73.62% |
| <i>Dont Ferroviaire et Aéronautique</i> | 5 307 | 5 578 | -4.86% |
| Résultat opérationnel courant | 4 648 | 5 028 | - 7.56 % |
| <i>Dont Services Industriels et Environnement</i> | 734 | 239 | +207.11 % |
| <i>Dont Ferroviaire et Aéronautique</i> | 3 914 | 4 789 | -18.27 % |
| Résultat opérationnel | 3 662 | 5 028 | -27.17% |
| <i>Dont Services Industriels et Environnement</i> | 84 | 239 | -64.85% |
| <i>Dont Ferroviaire et Aéronautique</i> | 3 578 | 4 789 | -25.29% |
| Résultat net | 2 088 | 3 609 | -42.10% |
| <i>Dont Résultat part du Groupe</i> | 1 925 | 3 476 | -44.6% |

HIOLLE Industries enregistre pour l'exercice 2019 un chiffre d'affaires consolidé de 85 832 K€, stable par rapport à 2018.

L'EBITDA s'établit à 7 538 K€ contre 6 863 K€ en 2018. La hausse est principalement due à l'application de la norme IFRS 16 qui transforme les contrats de locations immobilières en droits d'utilisation activables et amortissables. Avant impact de cette nouvelle norme, l'EBITDA s'élève à 6 198 K€.

Le résultat opérationnel d'un montant de 3 662 K€, impacté par la dépréciation du goodwill du secteur Services et Environnement pour 650 K€ et d'une rectification du calcul du goodwill du secteur Ferroviaire et Aéronautique pour 336 K€ affiche une baisse de 27.2 %. La rentabilité avant ces dépréciations non récurrentes est de 5.4 %.

Après déduction de la charge d'impôt d'un montant de 1 424 K€, le résultat net ressort à 2 088 K€ pour une rentabilité nette proche de 2.5 %.

L'année 2019 a été témoin de nombreux succès commerciaux, tant en France, qu'à l'étranger.

La force de vente et la capacité de production du Groupe ont franchi un nouveau palier de performances principalement dans le secteur Ferroviaire et Aéronautique.

Ce secteur (68 % du CA) présente une activité soutenue. Le chiffre d'affaires s'établit à 58 535 K€ au 31/12/2019, en légère hausse de 1.4 %. Les démarrages des grands projets ferroviaires, notamment en île de France mais aussi au Canada, ont connu quelques retards mais le secteur a su conserver son dynamisme et ainsi afficher une rentabilité opérationnelle de 6.7 %.

Le secteur Services et Environnement (32 % du CA) avec un chiffre d'affaires de 27 297 K€ est en léger retrait de 2.6 %. Le Groupe a constaté un ralentissement de ses activités industrielles sur le second semestre 2019 et une faible visibilité sur 2020. Cependant malgré la dépréciation du goodwill pour un montant de 650 K€, ce secteur maintient un équilibre d'exploitation.

Situation financière du groupe au 31/12/2019

L'endettement financier atteint 10 596 K€. L'augmentation de ce poste provient essentiellement (+2 524 K€) de l'application de la norme IFRS 16 qui transforme les engagements de location immobilière en dettes financières. La trésorerie active est haussée à 7 548 K€. Le groupe présente donc un endettement net, corrigé des impacts IFRS 16, de 525 K€. Les capitaux propres s'élèvent à 32 414 K€ et le ratio d'endettement n'est que de 1.6 %.

Les comptes sociaux

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 font apparaître les principaux postes suivants :

| En euros | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 2 691 135 | 2 728 054 |
| Résultat d'exploitation | 133 551 | 170 615 |
| Résultat financier | 599 384 | 2 132 241 |
| Résultat courant avant impôts | 732 935 | 2 302 856 |
| Résultat exceptionnel | 33 179 | 1 514 |
| Impôt sur les bénéfices | -158 696 | -169 268 |
| Résultat net | 924 810 | 2 473 638 |

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'établit à 2 691 135 euros contre 2 728 054 euros en 2018.

Le résultat d'exploitation 2019 présente un bénéfice de 133 551 euros contre 170 615 euros en 2018. Les charges d'exploitation sont refacturées normalement aux filiales par l'intermédiaire de « management fees » qui permettent d'équilibrer l'exploitation de HIOLLE Industries.

Le résultat financier 2019 est positif à hauteur de 599 384 euros, il comprend notamment en produits les dividendes de HIOLLE TECHNOLOGIES pour 1 650 000 euros et en charges, la provision sur les titres de participations à hauteur de 2 121 195 euros.

Le résultat exceptionnel présente un bénéfice de 33 179 euros. Une reprise sur provision pour restitution d'économie d'impôts dans le cadre de l'intégration fiscale a été actée à hauteur de 29 000 euros suite aux résultats de la société AMODIAG ENVIRONNEMENT.

Le résultat net comptable 2019 est bénéficiaire de 924 810 euros, tenant compte notamment d'une économie d'impôt sur les sociétés liée à l'intégration fiscale de 158 696 euros.

Hors créances et dettes rattachées à des participations, les dettes financières s'élèvent au 31 décembre 2019 à 2 034 981 euros, pour une trésorerie de 2 110 806 euros. HIOLLE Industries présente donc une trésorerie nette positive de 75 825 euros à fin 2019.

Conclusion du Conseil

Après analyse des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, et après lecture du rapport de gestion établi par le Directoire s'y rapportant, le Conseil de Surveillance n'a aucune observation particulière à formuler.

Le 07 Mai 2020
Le Président du Conseil de Surveillance
Jean-Michel HIOLLE

ANNEXE

Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes Sociétés par chaque mandataire social de la société HIOLE INDUSTRIES durant l'exercice 2019

| Mandataires | Fonctions exercées au sein du Groupe HIOLE INDUSTRIES | Fonctions exercées Hors Groupe HIOLE INDUSTRIES |
|--|--|---|
| Jean-Michel HIOLE | Président du Conseil de surveillance SA HIOLE INDUSTRIES | Président SAS HIOLE DEVELOPPEMENT Gérant SARL IMMOBILIERE RIVERVAL (<i>jusqu'au 26/06/19 – fusion avec SCI LA ROUGEVILLE avec effet au 01/01/19</i>) Co-gérant SARL IMMO'MACAREZ Président du Conseil d'administration de l'AIF (Association des Industries Ferroviaires Nord – Pas-de-Calais – Picardie) |
| Véronique HIOLE | Présidente du Directoire SA HIOLE INDUSTRIES Présidente SAS GRAFF Présidente SAS AMODIAG Environnement Présidente SAS APEGELEC INDUSTRIE Représentante permanente SA HIOLE INDUSTRIES laquelle est Présidente de : - SAS TEAM - SAS RHEA - SAS EUROP'USINAGE - SAS THERMIVAL - SAS HIOLE TECHNOLOGIES - SAS TEAM TURBO MACHINES - SPA HIOLE INDUSTRIES ALGERIE - SARL HIOLE INDUSTRIES SUISSE - SAS ATM - SAS Ouest Câblage Aéronautique et Marine (<i>jusqu'au 30/06/19 – fusion avec HIOLE Technologies</i>) - SAS LE CABLAGE FRANÇAIS (<i>jusqu'au 30/06/19- fusion avec HIOLE Technologies</i>) - SAS HYPERCO International (<i>jusqu'au 30/06/19- fusion avec HIOLE Technologies</i>) Gérante de SARL DARD (<i>jusqu'au 30/06/2019- fusion avec HIOLE Technologies</i>) Présidente de SPA HIOLE INDUSTRIES CANADA | Directeur Général Délégué de la holding SAS HIOLE DEVELOPPEMENT Représentante de la SAS HIOLE DEVELOPPEMENT laquelle est Présidente de la SAS HIOLE ENERGIES Gérante SARL STANDING (<i>plus d'activité</i>) |
| Olivier HIOLE | Membre du Directoire SA HIOLE INDUSTRIES | Directeur Général Délégué SAS HIOLE DEVELOPPEMENT Gérant SARL HIOLE IMMOBILIER Gérant SCI LA ROUGEVILLE Gérant SCI DE L'EPAIX Co-gérant SCI LA RHONELLE Gérant SCI L'INTENDANCE IMMOBILIERE Président SAS HIOLE LOGISTIQUE (<i>jusqu'au 11/06/19</i>) Gérant SCP IMMOTEAM (<i>plus d'activité</i>) |
| Jean CHEVAL | Vice-président du Conseil de surveillance SA HIOLE INDUSTRIES | Gérant SARL GREEN INDUSTRIE (<i>plus d'activité</i>) |
| Jérôme FLIPO | Membre du Conseil de surveillance S.A HIOLE INDUSTRIES | <i>Président du Conseil de surveillance de COMPAGNIE D'IMPORTATION DE LAINES à Tourcoing</i> <i>Administrateur de :</i> -JANDAKOT WOOL WASHING à Fremantle en Australie -INDEPENDENT WOOL DUMPING à Fremantle en Australie -ABRASIFLEX à Fremantle en Australie -TEXITEX à Amsterdam aux Pays-Bas |
| Jean-Yves NOIR | Membre du Conseil de surveillance S.A HIOLE INDUSTRIES | Président SAS Clic&Gain |
| SCR FINORPA, <i>représentée par Jean-Yves BACON</i> | Membre du Conseil de surveillance S.A HIOLE INDUSTRIES | Représentant permanent dans les Conseils d'administration de : - IWD - GENFIT - SOUP'IDEAL |

| | | |
|----------------------|---|--|
| | | - Groupe VOG |
| Jean-Marie DU-VIVIER | Membre du Conseil de surveillance S.A HIOLLE INDUSTRIES | Président de la SAS JMD Conseils à Waziers-59 Administrateur de : - SA BATI-LEASE à Saint-André-lez-Lille-59 - SA coopérative d'intérêt collectif d'HLM Floralys à Douai-59 - Entreprise sociale pour l'habitat NOREVIE à Douai-59 - Entreprise adaptée sociale environnementale ETHAP/Guesnain - Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai-59 - Association « Valeur d'Entreprise » à Douai-59 |

PARTIE III
COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU DECEMBRE 2019
EN NORMES IFRS

Sommaire

Etats de synthèse

- Bilan consolidé actif
- Bilan consolidé passif
- Compte de résultat consolidé
- Tableau de flux de trésorerie consolidé
- Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Note 1 – Informations générales

- 1 – 1 Présentation du Groupe
- 1 – 2 Caractéristiques de l'exercice clos au 31 décembre 2019
- 1 – 3 Perspectives 2020

Note 2 – Informations sectorielles

- 2 – 1 Informations sectorielles relatives au compte de résultat consolidé
- 2 – 2 Informations sectorielles relatives au bilan consolidé

Note 3 – Référentiel, Périmètre de consolidation, principes comptables et méthode d'évaluation

- 3 – 1 Référentiel et normes
- 3 – 2 Périmètre de consolidation
- 3 – 3 Principes comptables et méthode d'évaluation

Note 4 – Informations relatives au bilan consolidé

- 4 – 1 Goodwills
- 4 – 2 Immobilisations incorporelles
- 4 – 3 Immobilisations corporelles
- 4 – 4 Actifs financiers non courants
- 4 – 5 Impôts différés
- 4 – 6 Stocks
- 4 – 7 Clients
- 4 – 8 Autres débiteurs
- 4 – 9 Trésorerie et équivalents
- 4 – 10 Capital social
- 4 – 11 Dettes financières
- 4 – 12 Provisions pour risques et charges
- 4 – 13 Actifs et passifs financiers
- 4 – 14 Actifs et passifs éventuels

Note 5 – Informations relatives au compte de résultat consolidé

- 5 – 1 Achats consommés
- 5 – 2 Charges externes
- 5 – 3 Charges de personnel
- 5 – 4 Détails des produits et charges opérationnels non récurrents
- 5 – 5 Charges d'impôts
- 5 – 6 Frais de recherche et de développement
- 5 – 7 Résultat par action

Note 6 – Informations relatives au tableau de flux

Note 7 – Informations relatives aux parties liées

Note 8 – Informations relatives aux engagements hors bilan

Note 9 – Informations relatives à l'exposition aux risques

Bilan consolidé actif

| Libellé | Notes | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------|-------------------|-------------------|
| Capital souscrit non appelé | | | |
| Goodwill | 4 – 1 | 8 013 827 | 8 881 839 |
| Immobilisations incorporelles | 4 – 2 | 175 472 | 260 148 |
| Immobilisations corporelles | 4 - 3 | 5 018 520 | 5 201 828 |
| Droits d'utilisation de biens immobiliers | 4 – 3 | 2 622 186 | |
| Droits d'utilisation de biens mobiliers | 4 – 3 | 762 139 | |
| Titres Mis En Equivalence | 4 – 4 | | |
| Actif financier non courant | 4 – 4 | 548 328 | 582 509 |
| Impôts différés - actif | 4 - 5 | 242 039 | 135 624 |
| Créances d'exploitation > 1an | 4 – 8 | | |
| Actif non courant | | 17 400 511 | 15 061 948 |
| Stocks et en-cours | 4 – 6 | 7 737 776 | 5 577 031 |
| Instruments financiers actif | | | |
| Créances d'exploitation < 1an | 4 – 7 | 36 733 047 | 34 805 987 |
| Créances hors exploitation < 1an | 4 – 8 | 3 285 529 | 4 053 376 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 – 9 | 7 547 704 | 7 043 340 |
| Actifs non courants détenus en vue de la vente | | | |
| Comptes de régularisation | 4 – 8 | 470 424 | 301 049 |
| Actif courant | | 55 774 479 | 51 780 783 |
| Actif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées | | 12 620 | 12 620 |
| TOTAL ACTIF | | 73 187 610 | 66 855 351 |

Bilan consolidé passif

| Libellé | Notes | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|--------|-------------------|-------------------|
| Capital | 4 - 10 | 10 000 000 | 10 000 000 |
| Primes liées au capital | | 6 266 724 | 6 266 724 |
| Réserves liées au capital | | 822 930 | 822 930 |
| Autres instruments de capitaux propres | | | |
| Réserves de consolidation groupe | | 12 870 722 | 11 124 378 |
| Résultat de l'exercice | | 1 925 323 | 3 476 453 |
| Capitaux propres Groupe | | 31 885 700 | 31 690 485 |
| Intérêts des participations ne conférant pas le contrôle | | 528 006 | 76 426 |
| Capitaux propres | | 32 413 706 | 31 766 911 |
| Provisions pour risques et charges | 4 - 12 | 2 212 426 | 2 032 793 |
| Impôts différés - passif | 4 - 5 | 332 529 | 61 |
| Dettes financières à long terme | 4 - 11 | 4 641 881 | 5 478 992 |
| Dettes financières sur droits d'utilisation immobiliers non courants | 4 - 11 | 1 361 036 | |
| Dettes financières sur droits d'utilisation mobiliers non courants | 4 - 11 | 286 631 | |
| Autres passifs financiers non courants | 4 - 11 | 27 749 | 15 396 |
| Passif non courant | | 8 862 252 | 7 527 242 |
| Provisions pour risques et charges | 4 - 12 | 497 811 | 861 717 |
| Dettes financières court terme | 4 - 11 | 2 741 395 | 2 764 767 |
| Dettes financières sur droits d'utilisation immobiliers courants | 4 - 11 | 1 162 728 | |
| Dettes financières sur droits d'utilisation mobiliers courants | 4 - 11 | 402 473 | |
| Dettes d'exploitation < 1an | 4 - 13 | 22 992 206 | 20 938 298 |
| Dettes d'impôt exigible | 4 - 13 | 269 380 | 266 632 |
| Dettes hors exploitation < 1an | 4 - 13 | 1 160 967 | 1 000 354 |
| Comptes de régularisation | 4 - 13 | 2 684 690 | 1 729 430 |
| Passif courant | | 31 911 651 | 27 561 199 |
| Total PASSIF | | 73 187 610 | 66 855 351 |

Compte de résultat consolidé

| Libellé | Notes | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Chiffres d'affaires | 2 - 1 | 85 832 212 | 85 773 412 |
| Achats consommés | 5 - 1 | (22 629 679) | (23 975 303) |
| Charges externes | 5 - 2 | (24 397 971) | (23 944 385) |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | (904 160) | (1 187 455) |
| Charges de personnel | 5 - 3 | (29 895 860) | (29 925 284) |
| Dotations d'exploitation | | (1 885 549) | (1 834 493) |
| Dotations sur les droits d'utilisation | | (1 340 420) | |
| Autres produits et charges opérationnels courants | | (204 560) | 210 741 |
| Produits et Charges opérationnels non récurrents | 5 - 4 | 73 889 | (89 140) |
| Dépréciation et correction des écarts d'acquisition | | (985 749) | |
| Résultat opérationnel | | 3 662 153 | 5 028 092 |
| Coût de l'endettement financier net | | (101 018) | (122 306) |
| Coût des charges financières sur droits d'utilisation | | (49 171) | |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | | | |
| Charges d'impôt | 5 - 5 | (1 424 250) | (1 297 136) |
| Résultat net des activités poursuivies | | 2 087 714 | 3 608 650 |
| Résultat net des activités abandonnées | | | |
| Résultat de l'exercice | | 2 087 714 | 3 608 650 |
| Résultat des participations ne conférant pas le contrôle | | 162 390 | 132 197 |
| Résultat Groupe | | 1 925 324 | 3 476 453 |
| Résultat par action | 5 - 7 | 0.22 | 0.37 |
| Résultat dilué par action | | 0.22 | 0.37 |

Tableau de flux de trésorerie consolidé

| Libellé | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|--------------------|--------------------|
| Résultat net total des entités consolidées | 2 087 714 | 3 608 650 |
| Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE | | |
| Dividendes reçus des mises en équivalence | | |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | 3 875 969 | 2 314 299 |
| Charges et produits liés aux stocks options et assimilés | | |
| Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs | (4 095) | 107 204 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier | 5 959 588 | 6 030 153 |
| Coût de l'endettement financier | 150 190 | 96 667 |
| Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés | 1 424 250 | 753 989 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt | 7 534 028 | 6 880 809 |
| Impôts versés | (68 990) | 227 262 |
| Variation du BFR | (2 040 951) | (3 331 018) |
| Flux trésorerie actifs non courants à céder et activités abandonnées | | |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I) | 5 424 087 | 3 491 580 |
| Acquisitions d'immobilisations | (2 106 214) | (1 158 321) |
| Droits d'utilisation – IFRS 16 | (3 846 585) | |
| Cessions d'immobilisations | 40 464 | 1 205 185 |
| Incidence des variations de périmètre | (50 860) | (1 135 443) |
| Flux trésorerie actifs non courants à céder et activités abandonnées | | |
| Variation des prêts et avances consenties | | |
| Intérêts financiers reçus | | |
| Variation nette des placements à court terme | | (3) |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II) | (5 963 195) | (1 033 441) |
| Émissions d'emprunts | 3 727 015 | 1 247 043 |
| Dettes sur droits d'utilisation | 3 846 585 | |
| Remboursements d'emprunts | (3 912 513) | (3 371 130) |
| Remboursements des dettes sur droits d'utilisation | (1 341 210) | |
| Coût de l'endettement financier | (150 190) | (99 590) |
| Dividendes versés des filiales | | |
| Dividendes reçus/versés de la société mère | (1 375 943) | (1 033 656) |
| Augmentations / réductions de capital | | 18 903 |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III) | 793 744 | (3 238 430) |
| Variation de change sur Trésorerie | (7 840) | 8 304 |
| Variation de change sur autres postes du bilan | | |
| INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE (IV) | 7 840 | (8 304) |
| VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV) | 262 475 | (486 515) |
| Trésorerie : ouverture | 6 912 817 | 7 399 331 |
| Trésorerie : clôture | 7 175 291 | 6 912 817 |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| Libellé | Capital | Primes liées au capital | Réserves | Auto-contrôle | Écarts de conversion | Réserve de consolidation | Autres instruments de capitaux propres | Résultat | Capitaux propres Part du Groupe | Capitaux propres Part Hors-Groupe | Total |
|--|-------------------|-------------------------|----------------|--------------------|----------------------|--------------------------|--|------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| 31/12/2018 | 10 000 000 | 6 266 724 | 822 930 | (2 744 309) | (21 105) | 14 095 942 | (206 151) | 3 476 453 | 31 690 484 | 76 426 | 31 766 910 |
| Opération sur capital fondées sur des actions | | | | | | | | | | | |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | | 4 438 | | | | | 4 438 | | 4 438 |
| Affectation du résultat | | | | | | 3 476 453 | | (3 476 453) | | | |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | | | 1 925 323 | 1 925 323 | 162 390 | 2 087 714 |
| Réévaluation et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles | | | | | | | | | | | |
| Dividendes versés par la société mère | | | | | | (1 377 292) | | | (1 377 292) | | (1 377 292) |
| Écarts de conversion : résultat enregistré directement en capitaux propres | | | | | 7 220 | | | | 7 220 | 1 908 | 9 128 |
| Variation de périmètre | | | | | | (213 371) | | | (213 371) | 289 932 | 76 560 |
| Autres | | | | 108 205 | | (141 514) | | | (33 309) | | (33 309) |
| Prov. pour Retraite écart actuariel | | | | | | | (117 793) | | (117 793) | (2 650) | (120 443) |
| Impôt différé sur écart actuariel | | | | | | | | | | | |
| 31/12/2019 | 10 000 000 | 6 266 724 | 822 930 | (2 631 666) | (13 885) | 15 840 218 | (323 944) | 1 925 323 | 31 885 700 | 528 005 | 32 413 706 |

| Libellé | Capital | Primes liées au capital | Réserves | Auto-contrôle | Écarts de conversion | Réserve de consolidation | Autres instruments de capitaux propres | Résultat | Capitaux propres Part du Groupe | Capitaux propres Part Hors-Groupe | Total |
|--|-------------------|-------------------------|----------------|--------------------|----------------------|--------------------------|--|------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| 31/12/2017 | 10 000 000 | 6 266 724 | 822 930 | (2 748 486) | (25 515) | 13 409 505 | (206 151) | 1 343 445 | 28 862 452 | 254 745 | 29 117 197 |
| Opération sur capital fondées sur des actions | | | | | | | | | | | |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | | 4 177 | | | | | 4 177 | | 4 177 |
| Affectation du résultat | | | | | | 1 343 445 | | (1 343 445) | | | |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | | | 3 476 453 | 3 476 453 | 132 197 | 3 608 650 |
| Réévaluation et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles | | | | | | | | | | | |
| Dividendes versés par la société mère | | | | | | (1 010 278) | | | (1 010 278) | (23 377) | (1 033 656) |
| Ecarts de conversion : résultat enregistré directement en capitaux propres | | | | | 4 410 | | | | 4 410 | 3 711 | 8 121 |
| Variation de périmètre | | | | | | 353 270 | | | 353 270 | (290 849) | 62 421 |
| Autres | | | | | | | | | | | |
| Prov. pour Retraite écart actuariel | | | | | | | | | | | |
| Impôt différé sur écart actuariel | | | | | | | | | | | |
| 31/12/2018 | 10 000 000 | 6 266 724 | 822 930 | (2 744 309) | (21 105) | 14 095 942 | (206 151) | 3 476 453 | 31 690 484 | 76 426 | 31 766 910 |

Note 1 - Informations générales

1 – 1 Présentation du Groupe

- La SA HIOLLE INDUSTRIES

La société HIOLLE Industries est une société anonyme au capital de 10 000 000 euros, immatriculée au registre du commerce de Valenciennes (France) sous le numéro 325 230 811, et dont le siège social est situé 9 avenue Marc LEFRANC à PROUVY (59121).

Au 31 décembre 2019, la société HIOLLE Industries est la société mère d'un groupe de 10 filiales françaises et 5 filiales étrangères (marocaine, algérienne, suisse, sénégalaise et canadienne) intégrées globalement. Ces sociétés évoluent dans les différents secteurs de l'industrie.

- Le Groupe HIOLLE INDUSTRIES

En tant qu'holding animatrice et gestionnaire de projets, HIOLLE Industries fédère ses filiales en deux grands pôles d'activités :

- Le pôle Services et Environnement avec :

- l'ensemble des métiers traditionnels liés à l'industrie (tuyauterie, électricité, hydraulique, construction métallique, traitement thermique, mécanique, contrôle métallurgique, maintenance...),
- les transferts industriels transcontinentaux d'usines clés en mains,
- la conception, la fabrication et l'installation de matériels de traitement des déchets solides, notamment dans le secteur du traitement des déchets ménagers, des déchets industriels banals, des déchets verts et les lignes de broyage pour véhicules hors d'usage,
- l'installation d'équipements pour le traitement des fumées et autres rejets,
- les prestations de services (maintenance, gros entretien) pour les installations de traitements de déchets,
- l'ingénierie dans le traitement de l'eau,
- les travaux neufs et la maintenance en électricité industrielle et tertiaire, l'installation et la mise en service de pompes à chaleur et unités de climatisation.

- Le pôle Ferroviaire et Aéronautique avec :

- la maintenance et le SAV ainsi que les travaux neufs (câblage de dalles sous châssis, dalles sous pavillon, pupitres de conduite, armoires de commande) pour les grands donneurs d'ordres ferroviaires tels que les constructeurs, les exploitants et les équipementiers,
- l'automatisme industriel et l'électronique,
- l'usinage de précision,
- le câblage d'équipements électriques embarqués et les prestations d'intégration et de réparation sur sites pour les grands donneurs d'ordre du secteur aéronautique.

1 – 2 Caractéristiques de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Le Groupe HIOLE Industries présente sur 2019 une année de maintien de son développement avec un chiffre d'affaires stable, une rentabilité opérationnelle courante de 5.4 % et un résultat net conforme aux performances de l'industrie.

Les chiffres clés en K € de l'année sont les suivants :

| En K€ | 31/12/2019 | 31/12/2018 | Variation |
|---|---------------|---------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires consolidé | 85 832 | 85 773 | 0.07% |
| <i>Dont Services Industriels et Environnement</i> | 27 297 | 28 021 | -2.58% |
| <i>Dont Ferroviaire et Aéronautique</i> | 58 535 | 57 752 | 1.36% |
| EBITDA | 7 538 | 6 863 | 9.83% |
| <i>Dont Services Industriels et Environnement</i> | 2 231 | 1 285 | 73.62% |
| <i>Dont Ferroviaire et Aéronautique</i> | 5 307 | 5 578 | -4.86% |
| Résultat opérationnel courant | 4 648 | 5 028 | - 7.56 % |
| <i>Dont Services Industriels et Environnement</i> | 734 | 239 | +207.11 % |
| <i>Dont Ferroviaire et Aéronautique</i> | 3 914 | 4 789 | -18.27 % |
| Résultat opérationnel | 3 662 | 5 028 | -27.17% |
| <i>Dont Services Industriels et Environnement</i> | 84 | 239 | -64.85% |
| <i>Dont Ferroviaire et Aéronautique</i> | 3 578 | 4 789 | -25.29% |
| Résultat net | 2 088 | 3 609 | -42.10% |
| <i>Dont Résultat part du Groupe</i> | 1 925 | 3 476 | -44.6% |

Activités 2019

HIOLE Industries enregistre pour l'exercice 2019 un chiffre d'affaires consolidé de 85 832 K€, stable par rapport à 2018.

L'EBITDA s'établit à 7 538 K€ contre 6 863 K€ en 2018. La hausse est principalement due à l'application de la norme IFRS 16 qui transforme les contrats de locations immobilières en droits d'utilisation activables et amortissables. Avant impact de cette nouvelle norme, l'EBITDA s'élève à 6 198 K€.

Le résultat opérationnel d'un montant de 3 662 K€, impacté par la dépréciation du goodwill du secteur Services et Environnement pour 650 K€ et d'une rectification du calcul du goodwill du secteur Ferroviaire et Aéronautique pour 336 K€ affiche une baisse de 27.2 %. La rentabilité avant ces dépréciations non récurrentes est de 5.4 %.

Après déduction de la charge d'impôt d'un montant de 1 424 K€, le résultat net ressort à 2 088 K€ pour une rentabilité nette proche de 2.5 %.

L'année 2019 a été témoin de nombreux succès commerciaux, tant en France, qu'à l'étranger.

La force de vente et la capacité de production du Groupe ont franchi un nouveau palier de performances principalement dans le secteur Ferroviaire et Aéronautique.

Ce secteur (68 % du CA) présente une activité soutenue. Le chiffre d'affaires s'établit à 58 535 K€ au 31/12/2019, en légère hausse de 1.4 %. Les démarrages des grands projets ferroviaires, notamment en île de France mais aussi au Canada, ont connu quelques retards mais le secteur a su conserver son dynamisme et ainsi afficher une rentabilité opérationnelle de 6.7 %.

Le secteur Services et Environnement (32 % du CA) avec un chiffre d'affaires de 27 297 K€ est en léger retrait de 2.6 %. Le Groupe a constaté un ralentissement de ses activités industrielles sur le second semestre 2019 et une faible visibilité sur 2020. Cependant malgré la dépréciation du goodwill pour un montant de 650 K€, ce secteur maintient un équilibre d'exploitation.

Situation financière au 31/12/2019

L'endettement financier atteint 10 596 K€. L'augmentation de ce poste provient essentiellement (+2 524 K€) de l'application de la norme IFRS 16 qui transforme les engagements de location immobilière en dettes financières. La trésorerie active est haussée à 7 548 K€. Le groupe présente donc un endettement net, corrigé des impacts IFRS 16, de 525 K€. Les capitaux propres s'élèvent à 32 414 K€ et le ratio d'endettement n'est que de 1.6 %.

Note relative à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Le Groupe a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019.

Par conséquent, le Groupe n'a procédé à aucun ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Perspectives 2020

Face à la crise économique émergente, le Groupe HIOLLE Industries a tenu, dès le début des annonces gouvernementales effectuées sur le premier trimestre 2020, à mettre en place un plan de continuation de l'activité afin de limiter tant que possible l'impact néfaste d'une telle crise.

La santé des travailleurs du Groupe ayant toujours été une priorité pour le Directoire et l'équipe managériale, les prescriptions de protection individuelle et collective ont été mises en place afin que chaque salarié puisse poursuivre son activité de manière sereine et protégée : télétravail, postes et horaires de travail aménagés si le télétravail n'est pas possible, mise en place des mesures barrières.

Aussi, le Groupe a eu recours à l'activité partielle dans la majeure partie de ses filiales et a effectué des demandes de prêts garantis par l'état afin d'assurer un niveau de trésorerie suffisant pour assumer le fonds de roulement de chaque société composant le Groupe.

Il est évident que la crise sanitaire et le contexte économique mondial mèneront inexorablement une baisse de chiffre d'affaires sur l'exercice 2020. Cependant, le Groupe bénéficie d'un important carnet de commandes (plus de 98 millions d'euros) et d'une visibilité sur 4 ans dans le secteur Ferroviaire et Aéronautique. La charge de travail s'est décalée de plusieurs semaines et toutes les forces du Groupe sont mobilisées afin de préparer la reprise totale des activités industrielles à partir du second semestre 2020.

Note 2 - Information sectorielle

2 -1 Informations sectorielles relatives au compte de résultat consolidé

| Chiffre d'affaires par secteurs d'activités | 2019 | % du CA | 2018 | % du CA |
|---|-------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Services Industriels et Environnement | 27 296 780 | 31.8 % | 28 020 907 | 32.7% |
| Ferroviaire et Aéronautique | 58 535 432 | 68.2 % | 57 752 506 | 67.3% |
| Total | 85 832 212 | 100 % | 85 773 412 | 100 % |

| Chiffre d'affaires par secteurs géographiques | 2019 | % du CA | 2018 | % du CA |
|---|-------------------|--------------|-------------------|--------------|
| CA réalisé par les filiales françaises | 85 281 695 | 99.4 % | 81 080 271 | 94.5% |
| CA réalisé par les filiales étrangères | 550 516 | 0.6 % | 4 693 142 | 5.5 % |
| Total | 85 832 212 | 100 % | 85 773 412 | 100 % |

| | Chiffre d'affaires Consolidé | Résultat Opérationnel | Ebitda | Résultat Financier | Charges d'impôts | Résultat net |
|---------------------------------------|------------------------------|-----------------------|------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| 31/12/2019 | | | | | | |
| Services Industriels et Environnement | 27 296 780 | 84 308 | 2 230 915 | -35 970 | | |
| Ferroviaire et Aéronautique | 58 535 432 | 3 577 844 | 5 307 206 | -65 048 | | |
| Total | 85 832 212 | 3 662 152 | 7 538 121 | - 101 018 | -1 424 250 | 2 087 714 |
| 31/12/2018 | | | | | | |
| Services Industriels et Environnement | 28 020 907 | 238 732 | 1 284 778 | -53 355 | | |
| Ferroviaire et Aéronautique | 57 752 506 | 4 789 360 | 5 577 808 | -68 951 | | |
| Total | 85 773 412 | 5 028 092 | 6 862 586 | -122 306 | -1 297 136 | 3 608 650 |

2 – 2 Informations sectorielles relatives au bilan consolidé

| 31/12/2019 | Immobilisations Corporelles | Endettement Net |
|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Services Industriels et Environnement | 2 852 309 | 1 000 754 |
| Ferroviaire et Aéronautique | 3 063 161 | (4 049 194) |
| Total | 5 915 470 | (3 048 440) |

| 31/12/2018 | Immobilisations Corporelles | Endettement Net |
|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Services Industriels et Environnement | 3 055 264 | 161 088 |
| Ferroviaire et Aéronautique | 2 146 564 | (1 361 507) |
| Total | 5 201 828 | (1 200 421) |

Note 3 – Référentiel, périmètre de consolidation, principes comptables et méthodes d'évaluation

Le Groupe clôture son exercice le 31 décembre. Les comptes consolidés 2019 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire de HIOLLE Industries du 07 Mai 2020 et approuvés par le conseil de Surveillance du 07 Mai 2020. Ils seront soumis pour approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 25 juin 2020.

3 – 1 Référentiel et normes

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Changement de méthodes et de présentation

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2019

IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17.

La norme IFRS 16 impose la comptabilisation au bilan du preneur de tous les contrats de location, ces derniers étant à l'origine :

- D'un droit d'utilisation sur l'actif loué, comptabilisé à l'actif dans les immobilisations ;
- D'une dette au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

Il en résulte que pour les preneurs, la distinction entre les locations simples et les locations financement disparaît. Peu importe les caractéristiques du contrat pour le preneur, il sera reflété à son bilan en toute hypothèse.

La norme comporte deux exceptions : l'une porte sur les contrats ayant une durée inférieure ou égale à un an, l'autre sur les locations d'actifs de faible valeur (le chiffre cité est de 5 000 USD).

Pour le groupe, l'application de la norme IFRS 16 s'est imposée sur tous les contrats de locations immobilières qui étaient jusqu'alors enregistrés en contrat de location simple.

IFRIC 23 « Traitement des incertitudes relatives aux traitements fiscaux »

Le Groupe a adopté IFRIC 23 pour la première fois durant l'exercice considéré. IFRIC 23 explique comment déterminer la position fiscale comptable en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux.

L'Interprétation exige que le Groupe :

- Détermine si les positions fiscales incertaines sont évaluées séparément ou en tant que groupe ;
- évalue s'il est probable qu'une administration fiscale acceptera un traitement fiscal incertain utilisé ou proposé par l'entité dans ses déclarations de revenus : – dans l'affirmative, le Groupe doit déterminer sa position fiscale comptable en accord avec le traitement fiscal utilisé ou prévu dans ses déclarations de revenus, – dans la négative, le Groupe doit refléter l'effet de l'incertitude en déterminant sa position fiscale comptable suivant la méthode du montant le plus probable ou la méthode de la valeur attendue.

Lors de sa revue, le Groupe n'a identifié aucune position fiscale incertaine qui nécessiterait un ajustement comptable.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB sans impact dans les comptes du Groupe

Les normes et interprétations suivantes sont sans impact dans les comptes du Groupe :

Amendement IFRS 9 "instruments financiers" : caractéristique de remboursement anticipé avec rémunération négative

Amendement IAS28 "participations dans des entreprises associés à des coentreprises" : intérêts à long terme dans des entreprises associés à des coentreprises.

Amendements IAS19 "Avantages du personnel" : Modification, réduction ou liquidation du régime

Amélioration annuelle des IFRS - cycles 2015-2017.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2019

Le groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-après dont l'application n'est obligatoire qu'après 2019, notamment :

- IFRS 17 "Contrats d'assurance "
- Amendements IFRS 3 " regroupement d'entreprises " : définition d'une activité
- Amendements IAS 1 "présentation des états financiers » et IAS 8 " Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" : définition de la matérialité.

L'impact de l'adoption de ces nouvelles normes est en cours d'évaluation par le groupe.

3 – 2 Périmètre de consolidation

Méthodes de consolidation

Toute filiale dont le groupe a le contrôle est intégrée en intégration globale. Le contrôle est acquis au Groupe lorsque celui-ci a le pouvoir de prendre les décisions d'ordre opérationnel de manière à obtenir des avantages des activités des filiales.

Le périmètre de consolidation au 31/12/2019 comprend les sociétés listées dans le tableau de la page suivante.

De plus, les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable ou, avec la mise en application de la norme IFRS 10, un contrôle conjoint avec d'autres partenaires, sont consolidées par mise en équivalence.

Entrées et sorties du périmètre de consolidation

La société DOMEA a intégré le groupe avec effet au 1^{er} janvier 2019 après avoir été achetée par la filiale AMODIAG ENVIRONNEMENT pour un prix de 50 000 euros.

Le 1^{er} octobre 2019, DOMEA a été absorbée par la société AMODIAG.

Le 1^{er} juillet 2019, les sociétés OCAM, HYPERCO, DARD et LE CABLAGE FRANÇAIS ont été absorbées par la société HIOLE TECHNOLOGIES.

Variations du pourcentage de contrôle

Depuis le 1^{er} janvier 2010 le Groupe applique la norme IFRS 10 amendée *Etats financiers consolidés et individuels* (2008) pour comptabiliser les acquisitions/cessions de participations ne donnant pas/perdant pas le contrôle. Le changement de méthode comptable a été appliqué prospectivement.

Depuis cette date, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des propriétaires agissant en cette qualité, et, en conséquence, aucun goodwill n'est comptabilisé. Des diminutions de la part d'intérêt de la société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

En application de cette norme le résultat et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la société mère et aux participations ne conférant pas le contrôle. Le résultat global total est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Date d'arrêté des comptes

Les sociétés consolidées arrêtent leur exercice social au 31 décembre.

Les comptes consolidés ont donc été établis à partir des comptes annuels des différentes sociétés arrêtés au 31 décembre 2019.

| Périmètre | Méthode | % d'intérêt (Ouverture) | % d'intérêt (Clôture) | % d'intégration | Adresse |
|---------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------|---|
| HIOLLE INDUSTRIES | Intégration Globale | 100,00 | 100,00 | 100.00 | 9 Avenue Marc Lefrancq - 59121 PROUVY |
| TEAM | Intégration Globale | 99,98 | 99,98 | 100.00 | 54 rue E Macarez - 59300 VALENCIENNES |
| ATM | Intégration Globale | 75,00 | 75,00 | 100.00 | 10 Chemin du Ruisseau, 33650 MARTILLAC |
| EUROP USINAGE | Intégration Globale | 98,68 | 99,90 | 100.00 | Rue du Commerce - 59590 RAISMES |
| TEAM TURBO MACHINES | Intégration Globale | 80,00 | 80,00 | 100.00 | Allée Caillemare - 27310 LA TRINITE DE THOUBERVILLE |
| HIOLLE INDUSTRIES ALGERIE | Intégration Globale | 49,00 | 49,00 | 100.00 | N7 Hai Hidouci, Route Nationale n°8 - 16200 ALGER |
| HIOLLE INDUSTRIES CANADA | Intégration Globale | 100,00 | 100,00 | 100.00 | 43 rue Charles Ouest – Longueuil Québec |
| HIOLLE INDUSTRIES SUISSE | Intégration Globale | 100,00 | 100,00 | 100.00 | Place des Eaux-Vives 6, 1207 Genève |
| AMODIAG ENVIRONNEMENT | Intégration Globale | 100,00 | 100,00 | 100.00 | 9 Avenue Marc Lefrancq - 59121 PROUVY |
| APEGELEC INDUSTRIES | Intégration Globale | 100,00 | 100,00 | 100.00 | Parc de la chaussée romaine - 02100 SAINT QUENTIN |
| HIOLLE TECHNOLOGIES | Intégration Globale | 100,00 | 100,00 | 100.00 | 9 Avenue Marc Lefrancq - 59121 PROUVY |
| RHEA ELECTRONIQUE | Intégration Globale | 100,00 | 100,00 | 100.00 | Zone d'activité du Moulin - 59193 ERQUINGHEM LYS |
| HIOLLE INDUSTRIES MAROC | Intégration Globale | 99.60 | 99.60 | 100.00 | Douar Lakloucha - Route d'el Jadida – CASABLANCA |
| GRAFF | Intégration Globale | 100,00 | 100,00 | 100.00 | 4 rue des mésanges - 57290 FAMECK |
| AMODIAG SENEGAL | Intégration Globale | 52.00 | 52,00 | 100.00 | Parcelle assainies Unité 7 Villa 246 Dakar Sénégal |

3- 3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Goodwills – Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par IFRS 3 – Regroupement d'entreprises. La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale à la juste valeur des actifs, des passifs et passifs éventuels (comptabilisés dans le cas où la juste valeur peut être déterminée de manière suffisamment fiable) identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill.

Les Goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel. La perte de valeur éventuelle est comprise dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Les Goodwills négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste « Autres produits et charges opérationnels ».

Résultat par action

Le résultat par action non dilué est calculé en fonction du résultat net part du groupe sur la base du nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, sous déduction des actions auto-détenues.

Il n'existe pas d'instrument de dilution au 31/12/2019.

Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent des éléments amortissables, tels que les logiciels. Elles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations ayant une durée d'utilité définie sont amorties par annuités constantes selon le tableau suivant :

| | |
|---------------------|------------|
| Logiciel | 3 à 10 ans |
| Fichier clients ATM | 6 ans |

Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît et au moins une fois par an.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, la façon dont l'incorporel générera des avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Compte tenu des projets en cours dans le groupe, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses composants s'ils ont des durées d'utilisation différentes.

| | |
|--|-------------|
| Constructions et installations photovoltaïques | 20 ans |
| Aménagements des constructions | 10 à 30 ans |
| Matériel et outillage | 3 à 20 ans |
| Installations générales | 10 à 20 ans |
| Matériel de transport | 3 à 10 ans |
| Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |
| Mobilier | 5 à 15 ans |

Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur au minimum une fois par an. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe aux goodwill), ainsi que pour les immobilisations en cours.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

Les UGT définies par le groupe sont depuis le 1^{er} janvier 2018 les deux grands pôles d'activités, alors que jusqu'en 2017 les UGT étaient les différentes filiales du groupe.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe HIOLLE Industries S.A.

Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus dans le cadre du budget prévisionnel élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale, et des perspectives d'activité des entités à l'horizon de cinq ans en tenant d'un portefeuille clients stable. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Au 31/12/2019, les hypothèses sont les suivantes :

- Une croissance à l'infini de 2%
- Le taux de rendement des obligations d'état françaises à 10 ans, moyenne 1 an au 31/12/2019 de 1.6 %
- La prime de risque du marché des actions de 6.50 %
- Un bêta sectoriel au groupe de 0.75 %
- Un taux d'actualisation de 9 %

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat en « Autres produits et charges d'exploitation » pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'U.G.T. puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

Investissements et placements financiers

Les investissements financiers sont composés de cautions versées, de titres de participation non consolidés, de créances rattachées à des participations non consolidées, et de titres immobilisés.

Le groupe a enregistré dans ce poste les titres détenus dans des sociétés dans lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou qui sont détenus dans le but de les revendre rapidement. Les placements financiers sont composés d'actifs financiers courts termes, ne présentant pas les caractéristiques de trésorerie ou quasi trésorerie. Ces éléments sont valorisés conformément aux dispositions des IAS 32 et IFRS 9 en fonction de la catégorie d'actifs financiers à laquelle ils appartiennent. Compte tenu de l'intention de gestion à court terme de ces éléments, la société a opté pour la présentation de ces éléments en juste valeur par le biais du compte de résultat.

Stocks

Les stocks sont valorisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les matières premières et les marchandises sont valorisées au coût selon la méthode du Prix Moyen Pondéré.

Lorsque la valeur nette de réalisation, est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

Créances clients et produits constatés d'avance

Les créances et dettes sont enregistrées initialement à la juste valeur. Les dépréciations doivent être comptabilisées lorsque la valeur actualisée des cash-flows futurs attendus devient inférieure à la valeur comptable, après étude individuelle des dossiers de créances douteuses ou litigieuses.

Par ailleurs en accord avec la norme IFRS 9, Les créances commerciales et autres actifs financiers courants évalués au coût amorti doivent être dépréciés à hauteur des pertes de crédit attendues en cas de défaut de paiement sur la durée de vie totale de la créance. L'application de ce modèle de dépréciation aux créances du Groupe n'a pas eu d'incidence significative sur la méthode d'évaluation des provisions.

Les en cours sur les contrats, dont l'obligation de performance est transférée de manière continue sont retraités pour être valorisés selon la méthode de l'avancement et reclassés en factures à émettre. Une provision est comptabilisée dans le cas d'une marge déficitaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Pour que les valeurs mobilières

soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

Comptabilisation du chiffre d'affaires selon la norme IFRS 15

Opérations partiellement exécutées à la clôture / Obligations de performance transférées de manière continue

Les produits provenant des prestations de services ou des livraisons de biens peuvent être comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture, si l'obligation de performance est satisfaite de manière continue. Le degré d'avancement est reconnu en fonction des coûts encourus et ce degré d'avancement est appliqué au chiffre d'affaire à reconnaître.

Lorsque le résultat d'un contrat de ventes de prestations ne peut pas être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat qui ont été encourus c'est-à-dire en plafonnant au montant pour lequel il est « hautement probable » qu'ils ne feront pas ultérieurement l'objet d'ajustement significatif à la baisse. Une perte attendue sur un contrat est immédiatement comptabilisée en résultat.

Opérations achevées à la clôture / Obligations de performance transférées en une fois

Certains produits provenant de la vente de biens ou de service sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le contrôle des biens a été transféré à l'acheteur à un instant précis, c'est-à-dire lorsqu'ils sont reçus et utilisés par l'acheteur en une fois.

Le transfert des contrôles a lieu à un moment précis où l'acheteur a, en fonction du contrat, le titre de propriété de l'actif, accepté l'actif, a transféré la possession matérielle de l'actif...

Ainsi pour certaines livraisons à l'international, le transfert a lieu lors du chargement des biens par le transporteur.

Autres informations

Les contrats comportant des coûts annexes facturés aux clients et nécessaires au contrat, ceux-ci ne pourront donner lieu à la comptabilisation de chiffre d'affaires qu'en fonction de l'avancement du contrat. Les produits et les charges seront étalés en fonction de la production réelle prévisionnelle.

Les produits pour lesquels le groupe a déjà reçu le règlement ou est en droit d'obtenir le règlement mais dont le transfert de contrôle n'a pas encore eu lieu sont reclassés en comptes de régularisation.

Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable et que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens.

Le transfert des risques et avantages est apprécié en fonction des termes des contrats de vente.

Pour certaines livraisons à l'international, le transfert a lieu lors du chargement des biens par le transporteur.

Estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations, ou appréciations. Il s'agit notamment de la détermination des produits et résultats sur les contrats de vente de prestations partiellement exécutés à la clôture, de la valorisation des actifs incorporels et de la détermination du montant des provisions. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes.

Les données définitives peuvent éventuellement différer de manière significative de ces estimations et hypothèses.

Aucun changement d'estimation n'a eu d'impact significatif sur la période présentée.

Risques

Les activités du groupe sont exposées à certains facteurs de risques. Sont analysés par secteurs d'activités, les risques suivants : les Risques financiers (liquidités, taux, change...), les risques juridiques (litiges, évolution réglementaire...), les risques opérationnels (liés aux marchés, aux fournisseurs...). Ces risques sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés. Ils ne présentent pas d'évolution significative sur l'année 2019.

Provisions

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites). L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul actualisé, dont les effets sont enregistrés en résultat opérationnel.

Indemnités de départ à la retraite

A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés du groupe ont droit à une indemnité de fin de carrière prévue par la Convention Collective de la Métallurgie ou la Convention Collective Syntec.

Cet engagement, à prestations définies, est calculé selon les dispositions de la Convention Collective en fonction de l'ancienneté, de l'âge du salarié et de la probabilité de présence dans l'entreprise au jour du départ en retraite.

La méthode employée est celle des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Taux d'actualisation | 1.3 % | 1.9% |
| Taux de progression des salaires | 1.00 % | 1.00 % |
| Taux d'inflation | 0 % | 0% |

Les calculs sont réalisés sur l'hypothèse d'un turn-over moyen pour la majorité des sociétés, un turn-over fort a été retenu pour HIOLE Technologies et AMODIAG Environnement, un turn-over faible a été retenu pour ATM.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres instruments de capitaux propres de l'exercice durant lequel ils apparaissent.

En 2019, à la vue de l'impact significatif de l'évolution du taux d'actualisation sur les capitaux propres, ce paramètre a été mis à jour à 1.30%.

Médailles du travail

Les engagements, à prestations définies, envers le personnel issu de la remise de Médailles du travail ont été valorisés et font l'objet d'une provision, actualisée au même taux que l'engagement retraite.

Dettes financières

Les dettes financières comprennent les emprunts évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Le groupe peut utiliser des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers soit de taux fixe à taux variable, soit de taux variable à taux fixe. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en juste valeur. La comptabilisation des valorisations de juste valeur dépend de l'intention d'utilisation de l'instrument dérivé et du classement qui en résulte.

Le Groupe n'a pas opté pour le volet 3 de la norme IFRS 9 pour l'application de la comptabilité de couverture. Il continue donc d'appliquer les règles d'IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

Le groupe désigne ses instruments dérivés conformément aux critères établis par la norme IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées dans le résultat de la période, venant ainsi compenser les pertes ou gains latents reconnus sur l'instrument couvert à hauteur de la part efficace.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Le montant enregistré en capitaux propres est reclassé en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.

Impôts différés

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable au taux de 28 % pour 2019. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les économies d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs. Seuls les montants dont l'utilisation est probable sont inscrits à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Contrats de location financements et contrats de location simples

Les biens en locations tels que définis par la norme IFRS 16 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les durées retenues et le mode d'amortissement pratiqués sur ces biens correspondent aux normes du groupe.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement ont été comptabilisées comme une réduction du coût d'acquisition des immobilisations concernées.

Coûts d'emprunts

Conformément à la norme IAS 23 révisée « coûts d'emprunts », les coûts d'emprunts sont incorporés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. Les autres coûts d'emprunts sont enregistrés en charges financières au cours de la période à laquelle ils se rattachent.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité principale et distincte, qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

Actifs non courants destinés à la vente

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs et passifs destiné à être cédé) dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente. Immédiatement avant leur classification comme détenus en vue de la vente, les actifs (ou les composants du groupe destiné à être cédé) sont évalués selon les principes comptables du Groupe. Ensuite, les actifs (ou groupe d'actif destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel, qui continuent d'être évalués selon les principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs destinés à être cédés) comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés en résultat. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Note 4 - Informations relatives au bilan consolidé

4 – 1 Goodwills

| Libellés | Valeurs brutes Au 31/12/2019 | Corrections et variation de périmètre | Pertes de valeur | Valeur nette Au 31/12/2019 |
|---|---------------------------------|---|---------------------|-------------------------------------|
| UGT SERVICES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENT | 4 747 542 | 21 991 | (1 168 653) | 3 600 880 |
| UGT FERROVIAIRE ET AERONAUTIQUE | 4 910 225 | (240 002) | (257 275) | 4 412 948 |
| Total | 9 657 767 | (218 011) | (1 425 928) | 8 013 828 |

| Libellés | Valeurs brutes Au 31/12/2018 | Pertes de valeur | Valeur nette Au 31/12/2018 |
|---|---------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| UGT SERVICES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENT | 4 747 542 | (518 653) | 4 228 889 |
| UGT FERROVIAIRE ET AERONAUTIQUE | 4 910 225 | (257 275) | 4 652 950 |
| Total | 9 657 767 | (775 928) | 8 881 839 |

Des tests d'impairments ont été réalisés au 31/12/2019 sur ces deux UGT. Ces tests ont été mis en œuvre sur la base des principales hypothèses prises au 31/12/2019 :

- Taux d'actualisation après impôt : 9%.
- Taux de croissance à l'infini : 2%
- Perspectives de chiffre d'affaires et de cash-flows, déterminés sur la base des business plans sur 5 ans, élaborés par les entités opérationnelles et validés par la Direction Générale ; les business plans sont basés sur les portefeuilles clients existants et sans dégradation ou perte de clientèle.

Ces tests ont conduit à comptabiliser une perte de valeur de 650 000 euros sur l'UGT Services industriels et Environnement. Pour cette UGT, il a par ailleurs été pratiqué des tests de sensibilité portant sur les paramètres de calcul suivants : hausse de 1 point du taux d'actualisation, baisse de 1 point du taux de croissance à l'infini, baisse des hypothèses de marge annuelle de 1 point sur l'ensemble des périodes considérées. Voici les impacts potentiels sur le goodwill :

- Taux d'actualisation 10 % au lieu de 9 % : perte de valeur supplémentaire estimée à 1 231 000 euros
- Taux de croissance à l'infini : 1 % au lieu de 2 % : perte de valeur supplémentaire estimée à 979 000 euros
- Baisse de la marge annuelle de 1 % : perte de valeur supplémentaire à 2 487 000 euros

4 – 2 Immobilisations incorporelles

| Valeurs brutes | 2018 | 2019 | Augmentation (Inv,Emp) | Diminution (Cess, Remb.) | Ecart de conversion | Variations de péri- mètre | Autres variations |
|--|------------------|------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------------|---------------------------------|----------------------|
| Frais d'établissement | 116 858 | 116 913 | | | 55 | | |
| Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences | 914 000 | 940 788 | 22 214 | | 189 | 4 385 | |
| Droit au bail | | | | | | | |
| Fonds commercial | 15 245 | 15 245 | | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 259 694 | 260 294 | 600 | | | | |
| Immobilisations incorporelles en cours | | | | | | | |
| Avances et acomptes s/immo. incorp. | | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 1 305 797 | 1 333 240 | 22 814 | | 244 | 4 385 | |

| Amortissements et dépréciation | 2018 | 2019 | Augment. (Inv,Emp) | Dimin. (Cess, Remb.) | Reprise | Variations de péri- mètre | Autres variations |
|---|--------------------|--------------------|-----------------------|----------------------------|--------------|---------------------------------|----------------------|
| Amortissements des frais d'établissement | (58 324) | (81 248) | 22 869 | | | | 55 |
| Amortissements concessions, brevets & droits similaires | (801 668) | (843 448) | 40 413 | 43 | 1 177 | | 232 |
| Amortissements droit au bail | | | | | | | |
| Amortissements fonds commercial | | | | | | | |
| Amortissements des autres immos incorp. | (185 658) | (233 072) | 47 414 | | | | |
| Amortissements des Immobilisations incorporelles | (1 045 649) | (1 157 768) | 110 698 | 43 | 1 177 | | 287 |

4 – 3 Immobilisations corporelles

| Valeurs brutes | 2018 | 2019 | Augment. (Inv,Emp) | Diminution (Cess, Remb.) | Variations de péri- mètre | Autres varia- tions |
|--|-------------------|-------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| Terrains | 115 341 | 115 341 | | | | |
| Constructions | 906 045 | 1 016 265 | 40 125 | | 67 230 | 2 865 |
| Constructions sur sol d'autrui | 854 846 | 854 846 | | | | |
| Installations techniques, matériel & outillage | 8 098 677 | 9 289 039 | 1 186 278 | | | 4 084 |
| Autres immobilisations corporelles | 6 084 808 | 6 876 790 | 853 724 | (77 548) | 11 684 | 4 122 |
| Immobilisations corporelles en cours | 159 265 | 55 949 | 55 949 | | | (159 265) |
| Droits d'utilisation de biens immobiliers | 400 974 | 4 247 559 | 3 846 585 | | | |
| Droits d'utilisation de biens mobiliers | 4 541 824 | 3 147 084 | 343 859 | (1 738 599) | | |
| Avances et acomptes s/immo. Corp. | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | 21 161 780 | 25 602 873 | 6 326 520 | (1 816 147) | 78 914 | (148 194) |

| Amortissements et dépréciations | 2018 | 2019 | Augment. (Inv,Emp) | Diminution (Cess, Remb.) | Reprise | Variations de périmètre | Autres variations |
|--|---------------------|---------------------|-----------------------|--------------------------------|---------|----------------------------|----------------------|
| Amort. sur agencements et aménagements de terrains | (8 570) | (8 570) | | | | | |
| Amortissements des constructions | (480 772) | (547 507) | (65 903) | | | | (831) |
| Amortissements des constructions sur sol d'autrui | (667 806) | (685 259) | (17 453) | | | | |
| Amortissements install tech. Matériel & outill. | (6 628 711) | (7 007 688) | (384 415) | (5 438) | | | |
| Amortissements des autres immobilisations corp. | (4 333 519) | (4 922 685) | (641 456) | (60 849) | | (8 051) | (508) |
| Amortissements des droits d'utilisation de biens immobiliers | (279 163) | (1 625 373) | (1 346 210) | | | | |
| Amortissements des droits d'utilisation de biens mobiliers | (3 561 411) | (2 384 945) | (525 287) | (1 701 753) | | | |
| Amortissements des Immobilisations corporelles | (15 959 953) | (17 182 027) | (2 980 724) | (1 768 040) | | (8 051) | (1 339) |

Depuis le 1^{er} janvier 2019, HIOLE Industries est tenu d'appliquer la norme IFRS 16 sur les contrats de location. Après analyse, les seuls contrats de locations simples concernés sont pour le Groupe les locations de biens immobiliers pour lesquels il est engagé par des baux commerciaux 3-6-9. La valeur brute des droits d'utilisation de biens immobiliers mis à l'actif est équivalente à la valeur de la dette financière issue de ces contrats. La valeur initiale de la dette financière est évaluée sur la base de la valeur actualisée des paiements des loyers restants dus aux bailleurs. Le taux d'actualisation retenu est de 1.5%. Ce taux correspond au taux marginal d'endettement du Groupe. Pour chaque contrat, la durée de location restant à courir retenue est la durée jusqu'à la première échéance du bail commercial (au bout de 3, 6 ou 9 ans) majorée d'une option de prolongation au cas où cette prolongation est raisonnablement certaine.

Subventions d'investissement comptabilisées en déduction du coût des immobilisations :

| | 2 019 | | | 2 018 | | |
|------------------------------|--|------------------------|---------------|--|------------------------|---------------|
| | Installation techniques et outillage industriels | Autres immobilisations | Total | Installation techniques et outillage industriels | Autres immobilisations | Total |
| Montant brut des subventions | 395 255 | 165 746 | 561 001 | 395 255 | 160 942 | 556 187 |
| Amortissements | (395 255) | (127 343) | (522 598) | (395 255) | (125 578) | (520 833) |
| Net | 0 | 38 403 | 38 403 | 0 | 35 364 | 35 364 |

Production immobilisée :

| Libellés | 2019 | 2018 |
|---|----------------|----------------|
| Installations techniques et outillage industriels | | |
| Autres immobilisations | 191 774 | 182 819 |
| Total | 191 774 | 182 819 |

Engagement de location financement :

| Libellé | 2 019 | | | 2018 | | |
|--|------------------|--------------------|------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Valeurs brutes | Amortissement | Clôture | Valeurs brutes | Amortissement | Clôture |
| Terrains | 23 061 | | 23 061 | 23 061 | | 23 061 |
| Agencements et aménagements de terrains | | | | | | |
| Constructions | 377 913 | (284 163) | 93 805 | 377 913 | (279 163) | 98 750 |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | | |
| Installations techniques, matériel & outillage | 1 660 990 | (1 141 696) | 519 214 | 2 218 784 | (1 502 645) | 716 138 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 486 094 | (1 243 249) | 242 845 | 1 885 379 | (1 594 471) | 290 908 |
| Droits d'utilisation de biens immobiliers | 3 846 585 | (1 341 210) | 2 505 375 | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | | | |
| Avances et acomptes s/immo. corp. | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | 7 394 643 | (4 010 318) | 3 384 380 | 4 505 136 | (3 368 258) | 1 136 878 |

| Valeurs brutes | 2018 | 2019 | Augment. (Inv,Emp) | Diminution (Cess, Remb.) | Variations de périmètre | Autres variations |
|--|------------------|------------------|-----------------------|--------------------------------|----------------------------|----------------------|
| Terrains | 23 061 | 23 061 | | | | |
| Constructions | 377 913 | 377 913 | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | | |
| Installations techniques, matériel & outillage | 2 218 784 | 1 660 990 | | -557 794 | | |
| Autres immobilisations corporelles | 1 885 379 | 1 486 094 | 343 860 | -743 145 | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | | | |
| Droits d'utilisation de biens immobiliers | | 3 846 585 | 3 846 585 | | | |
| Avances et acomptes s/immo. Corp. | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | 4 505 136 | 7 394 643 | 4 190 445 | -1 300 939 | | |

| Amortissements | 2018 | 2019 | Augment. (Inv,Emp) | Diminution (Cess, Remb.) | Variations de périmètre | Autres variations |
|--|-------------------|-------------------|-----------------------|--------------------------------|----------------------------|----------------------|
| Terrains | | | | | | |
| Constructions | -271 142 | -284 163 | -5000 | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | | |
| Installations techniques, matériel & outillage | -1 502 645 | -1 141 696 | -155 089 | 516 038 | | |
| Autres immobilisations corporelles | -1 594 471 | -1 243 249 | -370 198 | 721 420 | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | | | |
| Droits d'utilisation de biens immobiliers | | -1 341 210 | -1 341 210 | | | |
| Avances et acomptes s/immo. Corp. | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | -3 368 258 | -4 010 318 | -1 871 497 | 1 237 458 | | |

4 – 4 Actifs financiers non courants

| Libellé | 2019 | 2018 |
|--|----------------|----------------|
| Titres mis en équivalence | 0 | 0 |
| Titres de participations non consolidés | 12 849 | 12 849 |
| Créances rattachées à des participations - part > 1 an | 0 | 25 000 |
| Participations et créances rattachées | | |
| Prêt | 184 685 | 207 722 |
| Dépôts et cautionnement versés | 340 979 | 336 938 |
| Autres | 9 815 | |
| Autres Immobilisations financières | 548 328 | 582 509 |

Le Groupe ne détient plus de titre mis en équivalence

4 – 5 Impôts différés

| Libellé | 2019 | 2018 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Impôts différés - actif | 242 039 | 135 624 |
| Impôts différés - passif | 332 529 | 61 |

4 – 6 Stocks

| Libellés | 2019 | 2018 |
|--|------------------|------------------|
| Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements | 8 693 900 | 6 487 335 |
| Provisions s/ stocks - MP, fourn. et approv. | (1 019 964) | (1 000 048) |
| En-cours de biens | | |
| Provisions s/ stocks - en cours de biens | | |
| En-cours de services | | |
| Provisions s/ stocks - en cours de services | | |
| Produits intermédiaires finis | | |
| Provisions s/ stocks - produits intermédiaires finis | | |
| Stocks de marchandises | 216 889 | 223 199 |
| Provisions s/ stocks - marchandises | (153 049) | (133 456) |
| Total Stocks - Net | 7 737 776 | 5 577 031 |

| en euros | 2018 | dotation | reprise | Variation de périmètre | 2019 |
|---------------------------------|--------------------|------------------|----------------|------------------------|--------------------|
| Dépréciations des stocks | (1 133 503) | (153 140) | 113 630 | | (1 173 013) |

| en euros | 2017 | dotation | reprise | Variation de périmètre | 2018 |
|---------------------------------|--------------------|------------------|---------------|------------------------|--------------------|
| Dépréciations des stocks | (1 019 003) | (168 794) | 54 294 | | (1 133 503) |

4- 7 Créances d'exploitation

| Libellés | 2019 | 2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Clients et comptes rattachés - part < 1 an | 35 694 808 | 34 152 487 |
| Prov. clients et comptes rattachés - part < 1an | (1 393 503) | (1 278 788) |
| Total Créances Clients Nette | 34 301 306 | 32 941 263 |
| Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an | 85 037 | 144 789 |
| Créances fiscales hors IS- part < 1an | 1 971 328 | 1 716 061 |
| Total Créances d'exploitation hors acompte | 36 357 671 | 34 734 549 |
| Avances et acomptes | 42 375 | 71 437 |
| Total Créances d'exploitation - Nette | 36 400 046 | 34 805 986 |

| Echéancier des créances nettes clients | ECHUS | | | | NON ECHUS | TOTAL |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|
| | -30 jours | +30 jours | +60 jours | +90 jours | | |
| 31/12/2019 | 3 863 995 | 2 605 010 | 979 304 | 5 529 107 | 22 717 392 | 35 694 808 |
| 31/12/2018 | 4 737 966 | 1 880 392 | 891 736 | 3 135 581 | 22 295 587 | 32 941 263 |

| Dépréciation des créances clients | 2 018 | 2019 | Dotation | Reprise prov consommée | Reprise prov non consommée | Variations de périmètre | Autres variations |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------|
| Dépréciation des créances clients | (1 278 788) | (1 393 503) | (122 809) | 8 094 | | | |
| Total | (1 278 788) | (1 393 503) | (122 809) | 8 094 | | | |

| Dépréciation des créances clients | 2 017 | 2018 | Dotation | Reprise prov consommée | Reprise prov non consommée | Variations de périmètre | Autres variations |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------|------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------|
| Dépréciation des créances clients | (1 378 020) | (1 278 788) | (17 769) | 103 863 | | 13139 | |
| Total | (1 378 020) | (1 278 788) | (17 769) | 103 863 | | 13139 | |

4 – 8 Autres débiteurs

| Libellés | 2019 | 2018 |
|--|------------------|------------------|
| Créances de Carry Back | | |
| Créance sur intégration fiscales | | |
| Créances courantes rattachées à des participations | 1 762 864 | 2 249 599 |
| Personnel et organismes sociaux | | |
| Etat | | 742 151 |
| Autres créances | 1 522 665 | 1 061 626 |
| Charges constatées d'avance | 470 424 | 301 049 |
| Total Autres créances - Net | 3 755 953 | 4 354 425 |

4 – 9 Trésorerie et équivalents

| Libellés | 2019 | 2018 |
|---|------------------|------------------|
| VMP - Equivalents de trésorerie | 2 221 752 | 1 916 377 |
| Provisions sur VMP - Equivalent de trésorerie | | |
| Actions propres | | |
| Provisions sur actions propres | | |
| Disponibilités | 5 309 382 | 5 114 008 |
| Intérêts courus non échus s/ dispo. | 16 570 | 12 956 |
| Trésorerie active | 7 547 704 | 7 043 340 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | (372 411) | (129 065) |
| Concours bancaires (dettes) | | |
| Intérêts courus non échus - passif | | |
| Trésorerie passive | (372 411) | (129 065) |

Les équivalents de trésorerie, représentant 2 221 752 €, sont constitués exclusivement par des placements en SICAV et FCP qualifiés de monétaires euros, valorisés à la valeur de marché au 31/12/2019.

4 – 10 Capital social

Composition du capital

Au 31/12/2019 le capital social était composé de 9 421 056 d'actions ordinaires de valeur nominale unitaire de 1.06 euros, soit 10 000 000 Euros.

Il n'existe aucun instrument de dilution.

Options d'achat d'actions réservées aux salariés

Au 31/12/2019, il n'existe pas d'options d'achats d'actions réservées aux salariés et, l'ensemble des salariés du groupe HIOLLE Industries détient environ 0.2 % du capital.

Titres d'autocontrôle

Dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'assemblée générale des associés, 240 258 titres étaient détenus au 31 décembre 2019 pour un montant total de 2 598 591 euros.

Dans le cadre du contrat de liquidité, 5 820 titres étaient détenus au 31 décembre 2019 pour un montant total de 23 760 euros.

Ainsi, la société détient au total 246 078 actions propres pour une valeur comptable brute de 2 622 352 euros.

Elles sont provisionnées à hauteur de 1 491 131 euros pour ajuster leur valeur au cours de 4,60 euros, cours moyen du mois de Décembre 2019.

Conformément à l'article L 225-210 alinéa 3 du Code de Commerce, des réserves indisponibles seront constituées à hauteur de 2 622 352 euros, couvrant ainsi le montant détenu en actions propres.

Autorisations d'émission

Néant

Restrictions

La réserve légale est entièrement dotée conformément à la législation française.

4 -11 Dettes financières

| Dettes financières | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------------|------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédits | 3 558 173 | 5 744 218 |
| Droits d'utilisation de biens mobiliers | 689 104 | 921 414 |
| Droits d'utilisation de biens immobiliers | 2 523 764 | |
| Autres | 3 825 103 | 1 578 130 |
| Total | 10 596 144 | 8 243 762 |

Répartition par échéance des dettes financières

| Répartition par échéance | 31/12/2019 | Courant | Non Courant |
|---|-------------------|------------------|------------------|
| Emprunts | 3 558 173 | 1 407 889 | 2 150 285 |
| Droits d'utilisation de biens mobiliers | 689 104 | 402 473 | 286 631 |
| Droits d'utilisation de biens immobiliers | 2 523 764 | 1 162 728 | 1 361 036 |
| Autres | 3 825 103 | 1 333 507 | 2 491 596 |
| Total | 10 596 144 | 4 306 597 | 6 289 547 |

| Répartition par échéance | 31/12/2018 | Courant | Non Courant |
|--------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Emprunts | 5 744 218 | 1 182 374 | 4 561 844 |
| Crédit-Bail | 921 414 | 504 805 | 416 609 |
| Autres | 1 578 130 | 1 077 588 | 500 542 |
| Total | 8 243 762 | 2 764 767 | 5 478 995 |

La variation de la Ligne « Autres » correspond au financement court terme du BFR (Billets de trésorerie et lignes de crédit à court terme).

4 – 12 Provisions pour risques et charges

Voici leur ventilation suivant l'échéance :

| Provisions pour risques et charges | 2 018 | 2019 | Dotation | Reprise prov consommée | Reprise prov non consommée | Variations de périmètre |
|--|------------------|------------------|----------------|------------------------|----------------------------|-------------------------|
| Provisions pour engagement envers le personnel | 2 028 005 | 2 115 470 | 355 885 | (75 699) | (192 721) | |
| Provisions pour litige commerciaux | | | | | | |
| Autres provisions | 866 505 | 594 766 | 125 068 | (305 394) | (91 413) | |
| Total | 2 894 510 | 2 710 236 | 480 953 | (381 093) | (284 134) | |

| Provisions pour risques et charges | 2 017 | 2018 | Dotation | Reprise prov consommée | Reprise prov non consommée | Variations de périmètre |
|--|------------------|------------------|----------------|------------------------|----------------------------|-------------------------|
| Provisions pour engagement envers le personnel | 2 092 685 | 2 028 005 | 112 860 | (47 281) | (99 696) | (30 563) |
| Provisions pour litige commerciaux | | | | | | |
| Autres provisions | 354 191 | 866 505 | 639 963 | (127 647) | | |
| Total | 2 446 876 | 2 894 510 | 752 823 | (174 928) | (99 696) | (30 563) |

| Répartition par échéance | 31/12/2019 | Courant | Non Courant |
|--|------------------|----------------|------------------|
| Provisions pour engagement envers le personnel | 2 115 452 | | 2 115 452 |
| Provisions pour litige commerciaux | 201 641 | 104 686 | 96 955 |
| Autres provisions | 393 124 | 393 124 | |
| Total | 2 710 217 | 497 810 | 2 212 407 |

4 – 13 Actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2019, les actifs et passifs financiers sont classés ainsi, selon les catégories identifiées par IFRS 9

| 31/12/2019 | Juste valeur par résultat | Coût Amorti | Juste valeur par OCI |
|---|---------------------------|-------------------|----------------------|
| Autres participations | | | 12 849 |
| Créances clients | | 34 301 306 | |
| Autres créances | | 5 687 485 | |
| Instrument financiers | | | |
| Charges constatées d'avance | | 500 136 | |
| Valeurs Mobilières de Placements | | 2 221 752 | |
| Total des actifs financiers | | 42 710 679 | |
| Dettes financières à long terme | | 4 928 512 | |
| Dettes de location long terme | | 1 361 036 | |
| Dettes financières à court terme | | 3 143 868 | |
| Dettes de location court terme | | 1 162 728 | |
| Fournisseurs | | 12 115 984 | |
| Avances et acomptes sur commande en cours | | 44 836 | |
| Dettes sociales | | 6 231 422 | |
| Dettes fiscales | | 4 869 519 | |
| Dettes sur immobilisations | | 2 514 | |
| Autres dettes | | 1 192 123 | |
| Produits constatés d'avance - part < 1 an | | 2 651 021 | |
| Total des passifs financiers | | 37 704 563 | |

La comparaison entre la VNC et la juste valeur des actifs financiers ne fait pas apparaître d'écart significatif.

Titres de participations non consolidés

Voir paragraphe Périmètre de consolidation

| | |
|--|---------|
| Titres détenus en direct par HIOLLE INDUSTRIES | |
| Autres participations | 9 800 € |
| Autres titres immobilisés | 0 € |
| Titres détenus en direct par HIOLLE TECHNOLOGIES | |
| Autres participations | 3 049 € |
| Autres titres immobilisés | 0 € |

Les titres de Mécateel ont été reclassés en 2010 dans les autres participations. D'une valeur brute de 2 800 000 €, ils ont été provisionnés à hauteur de 100 %.

| 31/12/2018 | Juste valeur par résultat | Coût Amorti | Juste valeur par OCI |
|---|---------------------------|-------------------|----------------------|
| Autres participations | | | 25 469 |
| Créances clients | | 34 805 987 | |
| Autres créances | | 4 053 376 | |
| Instruments financiers | | | |
| Charges constatées d'avance | | 301 049 | |
| Valeurs Mobilières de Placements | | 1 916 377 | |
| Total des actifs financiers | | 41 076 789 | 25 469 |
| Dettes financières à long terme | | 5 478 992 | |
| Dettes financières à court terme | | 2 764 767 | |
| Fournisseurs | | 10 148 734 | |
| Avances et acomptes sur commande en cours | | 74 748 | |
| Dettes sociales | | 6 189 623 | |
| Dettes fiscales | | 4 791 825 | |
| Dettes sur immobilisations | | | |
| Autres dettes | | 1 000 354 | |
| Produits constatés d'avance - part < 1 an | | 1 729 430 | |
| Total des passifs financiers | | 32 178 473 | |

4 – 14 Actifs et passifs éventuels

Litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte notamment des assurances dont le Groupe dispose.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 31 décembre 2019 n'ont pas individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

Litiges et procédures n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figurent :

- Une réclamation d'un client à l'encontre d'une filiale opérationnelle concernant le niveau de performance d'une installation de traitement de déchets. Une expertise judiciaire est en cours et le litige a été déclaré à la compagnie d'assurances. A ce stade de la procédure, le groupe ne peut estimer les conséquences financières de ce litige. Etant donné les garanties données par les assureurs, HIOLLE Industries considère que ces conséquences n'auraient pas d'impact significatif sur les comptes sans pour autant l'exclure.
- Des contentieux avec des groupements d'entreprises auquel le groupe a participé restent en cours et sont sans évolution par rapport à l'exercice précédent. Ces dossiers n'ont donné lieu à aucun ajustement significatif sur les comptes.

Note 5 - Informations relatives au compte de résultat consolidé

5 – 1 Achats consommés

| Libellé | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Achats de marchandises | 349 088 | 1 080 00 |
| Achats d'études et prestations de services | 332 365 | 341 136 |
| Autres achats | 1 764 454 | 2 418 952 |
| Achats intra-groupe | | |
| Achats non stockés de matières et fournitures | 2 713 101 | 2 356 717 |
| Variation stocks de marchandises | 6 310 | 412 555 |
| Achat m.p. fournis. & autres. Appro. | 19 368 736 | 17 986 835 |
| Var. stocks m.p., fournis. & autres appro. | (1 904 375) | (620 892) |
| Achats consommés | 22 629 679 | 23 975 303 |

5 – 2 Charges externes

| Libellé | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|-------------------|-------------------|
| Sous-traitance | 5 953 995 | 6 474 714 |
| Redevances de crédit-bail | | |
| Locations immobilières et charges locatives | | 1 611 097 |
| Locations mobilières et charges locatives | 829 628 | 746 094 |
| Entretien et réparation | 759 281 | 641 452 |
| Primes d'assurances | 623 321 | 679 639 |
| Autres services extérieurs | 47 842 | 27 584 |
| Personnel détaché et intérimaire | 8 840 991 | 6 900 872 |
| Rémun. d'intermédiaires & honoraires | 774 915 | 574 620 |
| Publicité, publications, relations publiques | 179 881 | 135 892 |
| Transport | 1 253 603 | 994 259 |
| Déplacements, missions et réceptions | 4 392 827 | 4 517 997 |
| Frais postaux et frais de télécommunications | 358 504 | 327 379 |
| Frais bancaires | 184 149 | 218 484 |
| Autres charges externes | 199 036 | 9 302 |
| Production immobilisée | | |
| Autres charges d'exploitation | 24 397 971 | 23 944 385 |

5 -3 Charges de personnel

| Libellé | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Rémunérations du personnel | 21 205 235 | 21 556 380 |
| Charges de sécurité soc. et de prévoyance | 8 408 529 | 8 585 682 |
| Autres charges de personnel | 282 096 | (216 778) |
| Charges de personnel | 29 895 860 | 29 925 284 |

Rémunérations de toutes natures

| Libellés | 2019 | 2018 |
|--|----------------|----------------|
| Jetons de présence | 16 000 | 16 000 |
| Rémunération des mandataires sociaux et des organes de direction | 343 556 | 326 426 |
| Avantage à court terme | 359 556 | 342 426 |
| Avantages postérieurs à l'emploi, y compris les cotisations à des régimes à cotisations définies | | |
| Autres avantages à long terme | | |
| Indemnités de fin de contrat de travail | | |
| Paiements en actions | | |
| Total | 359 556 | 342 426 |

| Libellé | 2018 | 2019 | Dotation | Reprise | Variations de périmètre |
|---|-----------|-----------|----------|-----------|-------------------------|
| Provision pour retraite | 2 028 016 | 2 115 452 | 318 998 | (231 552) | |
| Coût des services rendus | | 126 878 | 126 878 | | |
| Intérêts sur obligation | | 34 134 | 34 134 | | |
| Rendement attendu des actifs du régime | | | | | |
| Pertes/profits actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice | | (163 626) | | (163 626) | |
| Coûts des services passés | | (75 699) | | (75 699) | |
| Pertes/profits sur réductions et liquidations | | | | | |
| Total porté dans les charges de personnels | | 91 647 | 91 647 | | |

Effectif

| EFFECTIF | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Holdings | 11 | 11 |
| Services et Environnement | 179 | 169 |
| Ferroviaire et Transports propres | 579 | 548 |
| Total (hors intérimaires) | 769 | 728 |

4- 4 Détails des produits et charges opérationnels non récurrents

| Libellé | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|---------------|-----------------|
| Reprise de provision pour risque sur litiges +/- value de cession | 73 889 | (89 140) |
| Produits opérationnels non récurrents | 73 889 | (89 140) |

5 – 5 Charges d'impôts

| Libellés | 2019 | 2018 |
|--|--------------------|--------------------|
| Impôt sur les bénéfices | (875 039) | (1 345 772) |
| Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale | 284 239 | 167 134 |
| Impôts différés | (276 953) | 414 951 |
| CVAE | (556 496) | (533 449) |
| Charges d'impôts | (1 424 250) | (1 297 136) |

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés TEAM, EUROP'USINAGE, HIOLLE TECHNOLOGIES, AMODIAG, APEGELEC, RHEA, GRAFF, MECATEL, et HIOLLE INDUSTRIES.

En 2019, l'économie d'impôt liée à l'intégration fiscale est de 158 696 €.

Avant la fusion absorption de OCAM, HYPERCO, LCF et DARD par HIOLLE TECHNOLOGIES, il existait deux autres conventions d'intégration fiscale : OCAM et HYPERCO d'une part et LCF et DARD d'autre part. Les produits d'impôt liés à ces intégrations fiscales ont été respectivement de 8 210 € et 117 333 €.

Preuve d'impôt

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|--------------------|--------------------|
| Résultat avant amort/prov sur écarts d'acq, impôts et résultat des MEE | 3 605 467 | 4 372 338 |
| Taux d'impôt de l'entité consolidante | 31% | 34,43% |
| Impôt théorique | (1 117 695) | (1 505 396) |
| Effets des différences de base | (119 422) | 820 857 |
| Effets des différences de taux | 33 877 | 92 720 |
| Crédits d'impôt et autres dispositions fiscales particulières | 607 075 | 338 832 |
| - Effets des déficits non activés | (269 976) | (510 703) |
| Ecritures manuelles sur Impôt CVAE | (556 496) | (533 449) |
| CHARGE D'IMPOT THEORIQUE | (1 422 637) | (1 297 136) |
| CHARGE D'IMPOT REELLE | (1 424 250) | (1 297 136) |

5 – 6 Frais de Recherche et de développement

| Libellés | 2019 | 2018 |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Charges de personnels | 415 062 | 443 589 |
| Autres | 207 532 | 221 795 |
| Total | 622 594 | 665 384 |

Les charges de recherche et de développement incluses dans le compte de résultat concernent TEAM TURBO MACHINES et RHEA pour un montant total net de 587 354 € (hors dépenses de prestations de conseils exposées auprès de tiers). Ces frais ont contribué à un crédit d'impôt total de 176 205 €.

5 – 7 Résultat par action

| Libellé | 2019 | 2018 |
|--|-----------|-----------|
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère | 2 087 714 | 3 608 650 |
| En nombre d'actions | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action | 9 421 056 | 9 421 056 |
| Effet de la dilution : | | |
| (-) Obligations convertibles : | | |
| (-) Options d'achats ou de souscription d'actions | | |
| (-) Attribution d'actions gratuites : | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action | 9 421 056 | 9 421 056 |
| En euros | | |
| Résultat net dilué par action : | 0.22 | 0.37 |
| Résultat net par action : | 0.22 | 0.37 |

Montant des dividendes par action votés par l'Assemblée Générale de la société mère au titre des exercices :

Au titre de l'exercice 2016, un dividende de 0.14 euro par action a été versé.

Au titre de l'exercice 2017, un dividende de 0.11 euro par action a été versé.

Au titre de l'exercice 2018, un dividende de 0.15 euro par action a été versé.

Note 6 - Informations relatives au tableau de flux

| Libellés | 2019 | 2018 | Variation |
|--|--------------------|--------------------|----------------|
| Disponibilités | 5 309 548 | 5 114 229 | |
| VMP - Equivalents de trésorerie | 2 238 157 | 1 929 112 | |
| Soldes débiteurs et concours bancaires courants | (372 411) | (130 523) | |
| Trésorerie nette | 7 175 294 | 6 912 818 | + 3.8 % |
| Endettement financier Brut | (7 699 969) | (8 113 239) | - 5.1 % |
| Autres passifs financiers liés aux droits d'utilisation | (2 523 764) | | |
| Endettement financier Net | (3 048 439) | (1 200 421) | |

Les autres passifs financiers concernent uniquement les dettes financières liées aux engagements de locations immobilières en application au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16.

Note 7 - Informations relatives aux parties liées

Le principal détenteur du capital de la société tête du Groupe HIOLE Industries est la SAS HIOLE DEVELOPEMENT qui détient 64.96 % du capital du Groupe HIOLE Industries.

HIOLE Développement dans le cadre de son activité de Holding, détient notamment les sociétés listées ci-après dont les mandataires sociaux de ces entités sont notamment Jean Michel HIOLE, Olivier HIOLE et Véronique HIOLE.

| | | % déten- tion di- recte | | % déten- tion Indi- recte |
|----------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Secteur Energies | Hiolle Energies | 99,13 | | |
| Secteur Immobilier | Hiolle Immobilier | 97,00 | Sci la Rougeville | 100,00 |
| | | | Sci la Rhonelle | 50,00 |
| Secteur Lo-gistique | SAS Hiolle Logistique | 100 | | |

Les transactions avec ces différentes sociétés se ventilent comme suit :

| | 31/12/2019 | | 31/12/2018 | |
|---------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|
| | Charges | Produits | Charges | Produits |
| Total Groupe | 1 465 511 | 583 315 | 1 663 837 | 384 549 |

Les soldes à la clôture se ventilent ainsi :

| 31/12/2019 | Clients | Fournisseurs |
|---------------------|----------------|----------------|
| Total Groupe | 424 905 | 253 675 |

Il n'y a pas de créances douteuses ou litigieuses. Le groupe n'a donc pas constitué de provisions liées au montant des soldes.

Toutes les transactions effectuées avec des parties liées sont facturées à des conditions normales et selon des modalités courantes.

Note 8 – Informations sur les engagements hors bilan

| Nature des dettes | Garanties | Engagements résiduels au 31/12/2019 | Engagements résiduels au 31/12/2018 |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| APEGELEC : Créances cédés | Affacturage | 1 528 024 | 2 203 268 |
| OCAM : Créances cédés | Affacturage | 360 697 | 227 382 |
| LCF : Créances cédés | Affacturage | 0 | 1 231 127 |
| HIOLLE TECHNOLOGIES : Contrat OSEO Financement | Créances données en garantie | 951 956 | 647 065 |
| Emprunt Crédit Agricole (79 k€) | BPI France et Nantissement des titres Hiolle Technologies | 31 193 | |
| Crédit de trésorerie par billet (Crédit du Nord) de 500 k€ | Aval | 500 000 | 500 000 |
| | Caution marché privé retenue de garantie travaux | 2 034 | |
| | Caution marché privé garantie exécution | 52 988 | |
| | Caution marché privé restitution | 373 802 | |
| Emprunt Crédit Coopératif (135 k€) | Nantissement fonds de commerce | 21 261 | 49 040 |
| | Caution Société Garantie Coop. Mut. Provence Alpes Co. | 7 094 | 7 094 |
| | Caution BPI Financement | 9 458 | 9 458 |
| Emprunt Société Marseillaise de Crédit (135 k€) | Nantissement du fonds de commerce Contre garantie BPI France à hauteur de 40% | 21 252 | 49 024 |
| Crédit de trésorerie (500 k€) | Cession de créances loi Dailly | 501 023 | |

Le montant global des dettes financières soumises à des clauses de sauvegarde (« convenants ») s'établit à 1 026 827 euros au 31 décembre 2019. Les ratios financiers imposés par ces convenants sont bien respectés au 31 décembre 2019.

Deux emprunts contractés auprès de la Banque Palatine (241 800 € et 785 027 € à échéances respectivement au 01/12/2021 et au 27/11/2023) sont assortis d'une caution solidaire reçue de HIOLLE Développement d'un montant global de 1 000 000 €.

Note 9 – Informations sur l'exposition aux risques

Les activités du groupe sont exposées à certains facteurs de risques. Sont analysés par secteurs d'activités les risques suivants : les risques financiers (liquidités, taux, change...), les risques juridiques (évolution réglementaires, litiges...), les risques opérationnels (liés aux marchés, aux fournisseurs, aux clients, à l'environnement...).

9 – 1 Les risques financiers

Risque de taux :

Le groupe HIOLLE Industries n'est que faiblement exposé au risque de taux d'intérêt. En effet, au 31/12/2019, le capital restant dû des emprunts souscrits à taux variables et les billets de trésorerie court terme s'élève à 3 451 956 €. Une variation de 1 % des taux aurait donc un impact de 34 520 €.

Endettement au 31/12/2019 (hors retraitement IFRS 16)

| Répartition par échéance | à moins d'un an | | de 1 à 5 ans | | à plus de 5 ans | | total | |
|---------------------------------------|--------------------|------------------|---------------|------------------|-----------------|-----------|--------------------|------------------|
| | taux variable | taux fixe | taux variable | taux fixe | taux variable | taux fixe | taux variable | taux fixe |
| Dettes financières | 3 824 367 | 1 023 346 | | 2 522 695 | | | 3 824 367 | 3 546 041 |
| <i>Dont concours bancaire courant</i> | 372 411 | | | | | | 372 411 | |
| Trésorerie | (7 547 704) | | | | | | (7 547 704) | |
| Position nette | (3 723 337) | 1 023 346 | | 2 522 695 | | | (3 723 337) | 3 546 041 |
| Produits dérivés | | | | | | | | |
| Position nette après gestion | (3 723 337) | 1 023 346 | | 2 522 695 | | | (3 723 337) | 3 546 041 |

Endettement au 31/12/2018

| Répartition par échéance | à moins d'un an | | de 1 à 5 ans | | à plus de 5 ans | | total | |
|---------------------------------------|--------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------|--------------------|------------------|
| | taux variable | taux fixe | taux variable | taux fixe | taux variable | taux fixe | taux variable | taux fixe |
| Dettes financières | 130 523 | 2 634 244 | 1 300 000 | 4 178 995 | | | 1 430 523 | 6 813 239 |
| <i>Dont concours bancaire courant</i> | 130 523 | | | | | | 130 523 | |
| Trésorerie | (7 043 341) | | | | | | (7 043 341) | |
| Position nette avant trésorerie | (6 912 818) | 2 634 244 | 1 300 000 | 4 178 995 | | | (5 612 818) | 6 813 239 |
| Produits dérivés | | | | | | | | |
| Position nette après gestion | (6 912 818) | 2 634 244 | 1 300 000 | 4 178 995 | | | (5 612 818) | 6 813 239 |

Risques de liquidité liés à l'obtention de financements :

La gestion opérationnelle de la liquidité et le financement à court terme sont assurés par la Direction financière qui veille à assurer à tout moment la liquidité du Groupe tout en tenant compte des conditions générales de marché. Des facilités de trésorerie pour chaque filiale sont accordées par les banques et renouvelées chaque année avec une négociation « Groupe ». Ces facilités permettent de couvrir les besoins maximums estimés par la Direction et ne sont utilisées que ponctuellement, notamment pour faire face à certains décalages de trésorerie qui n'excèdent pas quelques jours en date de valeur. HIOLLE Industries a par ailleurs la possibilité de mobiliser son poste clients en cas de besoins de trésorerie immédiats et importants. Sur 2019, les sociétés APEGELEC, OUEST Câblage Aéronautique et Marine et Le Câblage Français ont eu recours à l'affacturage. Les sociétés HIOLLE TECHNOLOGIES, TEAM TURBO MACHINES et TEAM, pour faire face à leur besoin en fonds de roulement, ont eu recours à des cessions de créances. La trésorerie disponible est investie à court terme dans des placements monétaires sans risques.

Risques de change :

Le Groupe estime que le risque de change auquel il est exposé n'est pas significatif étant donné que très peu de contrats commerciaux sont rédigés dans une autre devise que l'euro.

Risques actions :

Il n'existe pas de risque significatif lié à une fluctuation du marché boursier dans la mesure où la trésorerie du Groupe est placée en produits monétaires sans risque.

9 – 2 Les risques juridiques

Evolution de la réglementation :

En tant que prestataires de services, le groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière et/ou spécifique liée à ses activités. Aucune autorisation préalable d'exploitation n'est ainsi exigée.

HIOLE Industries estime respecter d'une manière générale l'ensemble des dispositions réglementaires afférentes et n'estime donc pas courir de risques importants quant à l'évolution et/ou changement du cadre législatif et réglementaire.

Litiges commerciaux :

Il est usuel que dans la conduite des affaires quelques litiges surviennent. HIOLE Industries peut être impliquée dans des procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités.

9 – 3 Les risques opérationnels

Risques clients :

Par sa structure « multi-entreprises » et par son positionnement « multi-marchés », le groupe HIOLE INDUSTRIES possède un portefeuille clients très important. Seuls deux clients liés à l'activité ferroviaire représentent un pourcentage significatif du chiffre d'affaires consolidé : Alstom 17.6 % et Bombardier 18.2%. Cependant le chiffre d'affaires réalisé avec ces clients correspond à des travaux multi sites, de nombreuses commandes et des contrats pluri annuels qui limitent les risques de dépendance clients.

HIOLE INDUSTRIES n'est que faiblement exposé au risque d'impayé dans la mesure où, d'une part, le volume de chiffre d'affaires par client est relativement faible et, d'autre part, les principaux clients sont de grands comptes avec une forte assise financière ou des collectivités locales avec des budgets assurés pour les travaux effectués.

Le groupe a mis en place une politique visant à limiter cette exposition, notamment par l'analyse de la solvabilité des clients préalablement à l'acceptation d'une commande importante. Par ailleurs, certaines filiales telles que RHEA ELECTRONIQUE et HIOLE TECHNOLOGIES ont des contrats d'assurance-crédit clients auprès de la compagnie Atradius.

Risques fournisseurs et sous-traitance :

Les fournisseurs du groupe sont nombreux et aucun d'entre eux n'a une importance prépondérante. L'ensemble de ces fournisseurs peut être rapidement remplacé et le risque de dépendance est faible.

Risques environnementaux et technologiques :

Le groupe est faiblement exposé au risque Environnement, car il exerce principalement une activité de prestataire de service et non de production de matières pouvant présenter des risques liés à la pollution de l'environnement. Toutefois, le groupe a mis en place des procédures visant à recenser les risques courus, notamment lors de la manipulation de matériaux, et à veiller au respect de la législation en la matière. Ne disposant d'aucune installation classée figurant sur la liste prévue à l'article L515-8 du code de l'environnement, les sociétés du groupe HIOLE ne sont pas directement concernées par les risques technologiques.

Risques marchés et concurrence :

La concurrence en général s'intensifie et HIOLE ne peut exclure qu'un acteur déjà présent sur le marché ou qu'un nouvel entrant puisse adopter un positionnement plus performant et gagner des parts de marché au détriment du groupe. Par ailleurs, les marchés évoluent sans cesse. Cependant le groupe travaille sur deux grands secteurs d'activités et réduit ainsi les risques de subir une mauvaise évolution d'un secteur particulier.

HIOLE Industries mène plusieurs réflexions stratégiques pour renouveler son positionnement en fonction de ces évolutions de marchés et de l'environnement concurrentiel.

Risques fiscaux et sociaux :

Les différentes filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et sociaux réguliers. Les redressements éventuels sont provisionnés dans les comptes au 31/12/2019 et n'affectent pas de manière significative la situation financière du groupe.

Evènements postérieurs à la clôture :

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Le Groupe a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019.

Par conséquent, le Groupe n'a procédé à aucun ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Informations au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice :

Le Groupe estime que cette crise sanitaire et économique aura un impact significatif sur son activité.

Ainsi, le Groupe a constaté une baisse du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de près de 10 % du fait de la forte réduction de l'activité économique de ses deux grands secteurs d'activités en période de confinement.

Le Groupe n'est pas en mesure de chiffrer complètement l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Cependant le Groupe HIOLLE Industries a tenu, dès le début des annonces gouvernementales effectuées sur le premier trimestre 2020, à mettre en place un plan de continuation de l'activité afin de limiter tant que possible l'impact néfaste d'une telle crise.

La santé des travailleurs du Groupe ayant toujours été une priorité pour le directoire et l'équipe managériale, les prescriptions de protection individuelle et collective ont été mises en place afin que chaque salarié puisse poursuivre son activité de manière sereine et protégée : télétravail, postes et horaires de travail aménagés si le télétravail n'est pas possible, mise en place des mesures barrières.

Aussi, le Groupe a eu recours à l'activité partielle dans la majeure partie de ses filiales et a effectué des demandes de prêts garantis par l'état afin d'assurer un niveau de trésorerie suffisant pour assumer le fonds de roulement de chaque société composant le Groupe. Toutes les filiales ont également négocié des reports de 6 mois des prêts bancaires et des reports des règlements des charges patronales.

Eu égard à ces mesures, le Groupe estime que la poursuite de son exploitation n'est en aucun cas remise en cause.

PARTIE IV
COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

I - Bilan

| ACTIF | Brut | Amort. et Prov. | Net au 31/12/2019 | Net au 31/12/2018 |
|--|-------------------|--------------------|----------------------|----------------------|
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| <i>Immobilisations incorporelles</i> | | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | 56 062 | 55 458 | 604 | 1 821 |
| Autres immobilisations incorporelles | 127 900 | 103 030 | 24 870 | 67 503 |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | | | | |
| Instal. techniques, mat. et outil. industriels | 6 800 | | 6 800 | 6 800 |
| Autres immobilisations corporelles | 590 202 | 492 698 | 97 504 | 109 268 |
| <i>Immobilisations corporelles en cours</i> | | | | |
| <i>Immobilisations financières</i> | | | | |
| Autres participations | 28 385 877 | 11 073 699 | 17 312 177 | 18 011 703 |
| Créances rattachées à des participations | 6 671 949 | 1 656 286 | 5 015 663 | 4 813 195 |
| Autres immobilisations financières | 2 672 282 | 1 491 131 | 1 181 151 | 1 129 650 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE | 38 511 070 | 14 872 303 | 23 638 767 | 24 139 940 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| <i>Stocks</i> | | | | |
| <i>Matières premières, approvisionnements</i> | | | | |
| <i>En cours de production de biens</i> | | | | |
| <i>Marchandises</i> | | | | |
| <i>Avances et acomptes versés sur commandes</i> | | | | |
| <i>Créances</i> | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 1 809 922 | 325 924 | 1 483 998 | 1 769 212 |
| Autres créances | 2 876 839 | | 2 876 839 | 3 820 824 |
| <i>Divers</i> | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 1 919 640 | | 1 919 640 | 1 614 265 |
| Disponibilités | 191 166 | | 191 166 | 915 148 |
| Charges constatées d'avance | 19 564 | | 19 564 | 26 071 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | 6 817 130 | 325 924 | 6 491 206 | 8 145 520 |
| <i>Ecart de conversion actif</i> | | | | |
| - | | | | |
| TOTAL GENERAL | 45 328 200 | 15 198 226 | 30 129 974 | 32 285 460 |
| - | | | | |
| PASSIF | | | | |
| CAPITAUX PROPRES | | | | |
| Capital social | | | 10 000 000 | 10 000 000 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | | 6 266 724 | 6 266 724 |
| Réserve légale | | | 1 000 000 | 1 000 000 |
| Réserves réglementées | | | 2 631 667 | 2 631 574 |
| Autres réserves | | | | |
| Report à nouveau | | | 2 879 409 | 1 781 807 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | | 924 810 | 2 473 638 |
| Provisions réglementées | | | | |
| TOTAL (I) | | | 23 702 611 | 24 153 744 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | | | |
| Provisions pour risques | | | | |
| Provisions pour charges | | | 1 616 000 | 1 645 000 |
| TOTAL (II) | | | 1 616 000 | 1 645 000 |
| DETTES | | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | | 2 034 981 | 2 752 176 |
| Emprunts et dettes financières divers | | | 1 790 054 | 2 118 600 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | | 372 980 | 632 265 |
| Dettes fiscales et sociales | | | 557 291 | 610 713 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | 2 514 | 2 861 |
| Autres dettes | | | 53 542 | 370 101 |
| Produits constatés d'avance | | | | |
| TOTAL (III) | | | 4 811 363 | 6 486 716 |
| TOTAL PASSIF (I+II+III) | | | 30 129 974 | 32 285 460 |

II - COMPTE DE RESULTAT

| | France | Export | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|-----------|--------|------------|------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | | |
| Ventes de marchandises | | | | |
| Production vendue | | | | |
| Biens | | | | |
| Services | 2 687 667 | 3 467 | 2 691 135 | 2 728 054 |
| Chiffre d'affaires net | 2 687 667 | 3 467 | 2 691 135 | 2 728 054 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | | |
| Reprises sur amort. et prov. Transfert de charges | | | 160 475 | 121 292 |
| Autres produits | | | 7 639 | 7 409 |
| Total des produits d'exploitation (I) | | | 2 859 249 | 2 856 755 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | | |
| Achats de marchandises | | | | |
| Variation de stock (marchandises) | | | | |
| Achats de matières premières et autres approv. | | | 390 | 4 188 |
| Variation de stock (matières prem. et approv.) | | | | |
| Autres achats et charges externes | | | 1 681 904 | 1 671 485 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 156 544 | 152 628 |
| Salaires et traitements | | | 558 563 | 531 793 |
| Charges sociales | | | 210 156 | 207 269 |
| Dotations d'exploitation : | | | | |
| - sur immobilisations : dotations aux amort. | | | 106 057 | 106 230 |
| - sur actif circulant : dotations aux provisions | | | | |
| - pour risques et charges : dotations aux prov. | | | | |
| Autres charges | | | 12 084 | 12 548 |
| Total des charges d'exploitation (II) | | | 2 725 698 | 2 686 140 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | | | 133 551 | 170 615 |
| PRODUITS FINANCIERS | | | | |
| Produits financiers de participations | | | 1 927 837 | 1 814 530 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | | | 20 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | 5 631 | 30 757 |
| Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges | | | 816 839 | 1 311 089 |
| Différence positive de change | | | 5 985 | 59 |
| Produits nets sur cessions de VMP | | | | |
| Total des produits financiers (III) | | | 2 756 292 | 3 156 454 |
| CHARGES FINANCIERES | | | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | | 2 121 195 | 965 780 |
| Intérêts et charges assimilées | | | 33 588 | 55 377 |
| Différences négatives de change | | | 2 126 | 3 056 |
| Charges nettes sur cessions de VMP | | | | |
| Total des charges financières (IV) | | | 2 156 908 | 1 024 213 |
| RESULTAT FINANCIER (III - IV) | | | 599 384 | 2 132 241 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV) | | | 732 935 | 2 302 856 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | | 13 080 | 216 420 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 29 000 | 98 861 |
| Total des produits exceptionnels (V) | | | 42 080 | 315 281 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | | 943 | 126 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | | 7 958 | 208 093 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | | | 105 549 |
| Total des charges exceptionnelles (VI) | | | 8 901 | 313 767 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) | | | 33 179 | 1 514 |
| Impôts sur les bénéfices | | | -158 696 | -169 268 |
| Total des produits (I + III + V) | | | 5 657 622 | 6 328 490 |
| Total des charges (II + IV + VI) | | | 4 732 812 | 3 854 852 |
| BENEFICE OU PERTE | | | 924 810 | 2 473 638 |
| (Total des produits - total des charges) | | | | |

III - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1. Principes et méthodes comptables - Faits caractéristiques

1.1. Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe fondamental de régularité et de sincérité et du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le Code de commerce et le règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune dérogation aux perspectives comptables ne s'est révélée impropre à donner une image fidèle.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Depuis 2005, les immobilisations et les amortissements ont été comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002-10 relatif aux amortissements et aux dépréciations des actifs et du règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes annuels, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations, ou appréciations. Il s'agit notamment de la détermination des produits et résultats sur les contrats de vente de prestations partiellement exécutés à la clôture et de la détermination du montant des provisions, la valorisation des titres et créances rattachées à des participations. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes.

Les données définitives peuvent éventuellement différer de manière significative de ces estimations et hypothèses.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Logiciels 3 à 10 ans.

1.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilisation différentes.

Les taux les plus couramment pratiqués sont :

| <u>Immobilisations</u> | Amortissements pour dépréciation | Amortissements fiscalement pratiqués |
|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| Inst.générales agencts.amenagts | 10 à 20 % L | 10 à 20 % L |
| Matériel de transport | 20 à 33 % L | 20 à 33 % L |
| Matériel de bureau et informatique | 20 à 33 % L | 20 à 33 % L |
| Mobilier | 10 à 20 % L | 10 à 20 % L |

1.1.3. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise. La société a opté pour le passage en charges des frais directement imputables aux acquisitions de titres et entièrement déductibles fiscalement.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'usage est constituée des titres de participation et créances rattachées est déterminée à partir de différents éléments, tels que la situation nette, l'existence de plus-values latentes et en tenant compte d'une valorisation d'entreprise estimée à partir des perspectives de rentabilité (cash-flow, taux de croissance. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus dans le cadre du budget prévisionnel élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale, et des perspectives d'activité des entités à l'horizon de cinq ans. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini et actualisés. Les provisions estimées nécessaires s'imputent sur les titres de participation et/ou les créances rattachées aux titres (information détaillée en note 2.10).

1.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Ainsi, sur l'exercice 2019 des provisions pour dépréciation des actifs circulants (clients) et pour risques et charges ont été comptabilisées en tenant compte de l'évaluation des risques et des frais engagés dans les litiges commerciaux courus où des procédures sont engagées devant les tribunaux français.

1.1.5. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

La provision pour restitution d'impôt calculée dans le cadre de l'intégration fiscale est limitée à la capacité des filiales présentant des déficits fiscaux à récupérer ces déficits grâce à des bénéfices futurs sur les 10 années suivantes.

1.1.6. Chiffre d'affaires

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux coûts engagés. Lorsque le résultat d'un contrat de ventes de prestations ne peut pas être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat qui ont été encourus et qui seront probablement recouvrables. Une perte attendue sur un contrat est immédiatement comptabilisée en résultat.

Lorsque le résultat d'un contrat de prestations de services peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Les produits du contrat comprennent le montant initial des produits convenu dans le contrat et les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance, dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et qu'elles peuvent être évaluées de façon fiable.

1.1.7. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.1.8. Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.1.9. Comptabilisation, présentation du CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est comptabilisé au rythme de l'engagement ; il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS. En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée en 2018 par l'option d'une diminution des charges de personnel, au crédit d'un sous-compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013). Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont nuls compte tenu de sa suppression au 1^{er} janvier 2019. Le CICE a été utilisé pour renforcer la compétitivité et l'emploi de l'entreprise.

1.2. Faits caractéristiques

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'établit à 2 691 135 euros contre 2 728 054 euros en 2018.

Le résultat d'exploitation 2019 présente un bénéfice de 133 551 euros contre 170 615 euros en 2018. Les autres charges d'exploitation sont refacturées normalement aux filiales par l'intermédiaire de « management fees » qui permettent d'équilibrer l'exploitation de HIOLLE Industries.

Le résultat financier 2019 est positif à hauteur de 599 384 euros.

Les produits financiers 2019 s'élevant à 2 756 K€ correspondent principalement à :

- des dividendes distribués par les filiales à hauteur de 1 828 K€ ;
- des intérêts sur avances en comptes courants des filiales pour 99 K€.
- des reprises sur provisions pour dépréciation de titres de participation pour 817 K€ dont :
102 K€ pour les titres TEAM,
102 K€ pour les titres AMODIAG ENVIRONNEMENT,
558 K€ pour les titres APEGELEC INDUSTRIE,
55 K€ pour les titres HIOLLE INDUSTRIES auto-détenus.

Les charges financières 2019 s'élevant à 2 157 K€ correspondent principalement à des provisions pour dépréciation des titres de participation pour 2 121 K€ dont :

- 1 536 K€ pour les titres GRAFF,
- 525 K€ pour les titres EUROP USINAGE,
- 60 K€ pour les titres HIOLLE INDUSTRIES MAROC.

Le résultat exceptionnel présente un bénéfice de 33 179 euros. Une reprise sur provision pour restitution d'économie d'impôts dans le cadre de l'intégration fiscale a été actée à hauteur de 29 000 euros pour la société AMODIAG ENVIRONNEMENT.

Le résultat net comptable 2019 est bénéficiaire de 924 810 euros, tenant compte notamment d'un produit d'impôt sur les sociétés lié à l'intégration fiscale de 158 696 euros.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société Hiolle Industries a fait l'acquisition de :

- 1,18 % de la société EUROP USINAGE pour un montant de 860 euros.

Elle a souscrit 34.200 actions nouvelles de la SAS EUROP USINAGE pour un montant total de 524 286 euros et 15.000 parts nouvelles de la SARL HIOLLE INDUSTRIES MAROC pour un montant total de 138 135 euros dans le cadre d'augmentations de capital.

La société Hiolle Industries a cédé la totalité des actions détenues dans la SAS LE CABLAGE FRANCAIS pour un montant de 3 648 euros.

Les sociétés HYPERCO INTERNATIONAL, OUEST CABALAGE AERONAUTIQUE ET MARINE, LE CABLAGE FRANCAIS et DARD ont été absorbées par la SAS HIOLLE TECHNOLOGIES dans le cadre d'une opération globale de fusion-absorption intragroupe à effet du 1^{er} juillet 2019.

Hors créances et dettes rattachées à des participations, les dettes financières s'élèvent au 31 décembre 2019 à 2 034 981 euros, pour une trésorerie de 2 110 806 euros. HIOLLE Industries présente donc une trésorerie nette positive de 75 825 euros à fin 2019.

Nous vous rappelons qu'en 2018 une nouvelle dette d'un montant de 1 000 000 euros avait été souscrite auprès de la Banque Palatine pour financer l'acquisition de titres de la société HYPERCO INTERNATIONAL.

2. Notes sur le bilan

2.1. Etats des immobilisations

| Rubriques | Valeur brute en début d'exercice | Acquisitions, apports reçus | Cessions, mises hors service, apports effectués | Valeur brute en fin d'exercice |
|--|----------------------------------|-----------------------------|---|--------------------------------|
| <i>Immobilisations incorporelles</i> Autres immobilisations incorporelles | 183 962 | | | 183 962 |
| Total 1 | 183 962 | | | 183 962 |
| <i>Immobilisations corporelles</i> Installations techniques et outillage industriel | 6 800 | | | 6 800 |
| Installations générales, agencements | 297 600 | | | 297 600 |
| Matériel de transport | 28 624 | 39 734 | 25 769 | 42 589 |
| Matériel de bureau, informatique et mobilier | 237 276 | 12 737 | | 250 013 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Total 2 | 570 300 | 52 471 | 25 769 | 597 002 |
| <i>Immobilisations financières</i> Autres participations | 34 195 725 | 3 924 777 | 3 062 676 | 35 057 825 |
| Autres immobilisations financières | 2 675 585 | 7 828 | 11 131 | 2 672 282 |
| Total 3 | 36 871 310 | 3 932 604 | 3 073 807 | 37 730 107 |
| Total général | 37 625 571 | 3 985 075 | 3 099 576 | 38 511 070 |

2.2. Etats des amortissements

| Immobilisations amortissables | Situations et mouvements de l'exercice | | | |
|---|--|-------------------------|----------------------|---------------------------|
| | Montant En début d'exercice | Augmentations Dotations | Diminutions Reprises | Montant en fin d'exercice |
| Immobilisations incorporelles Autres immobilisations incorporelles | 114 638 | 43 850 | | 158 488 |
| Total 1 | 114 638 | 43 850 | | 158 488 |
| Installations générales, agencements | 454 232 | 62 207 | 23 741 | 492 698 |
| Total 2 | 454 232 | 62 207 | 23 741 | 492 698 |
| Total général | 568 870 | 106 057 | 23 741 | 651 186 |

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

| Immobilisations amortissables | DOTATIONS | | | REPRISES | | | Mouvements amortissements fin d'exercice |
|---|-----------------------|-----------------|---------------------------|-----------------------|-----------------|---------------------------|--|
| | Différentiel de durée | Mode Dégres-sif | Amort. fisc. exceptionnel | Différentiel de durée | Mode Dégres-sif | Amort. fisc. exceptionnel | |
| Immobilisations incorporelles Autres immobilisations incorporelles | | | | | | | |
| Total I | | | | | | | |
| Immobilisations corporelles Installations générales, agencements Matériel de bureau, Informatique et mobilier | | | | | | | |
| Total II | | | | | | | |
| Total général | | | | | | | |

2.3. « Tableau – Liste » des filiales et des participations (*détention directe*)

| Filiales et participations | | | Informations financières (en euros) | | | | |
|--|--|-------------|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|---|-----------|
| | | | Capital | Capitaux propres au 31/12/2019 | Quote-part du capital détenue (en %) | Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2019 | |
| Dénomination | Siège Social | Siren | | | | Brute | Nette |
| SAS TEAM | 54 rue Ernest Macarez 59300 VALENCIENNES | 318 920 089 | 5 204 590 | 4 836 623 | 99.98 | 5 175 147 | 4 835 173 |
| SA EUROP'USINAGE | 2 rue du Commerce 59590 RAISMES | 408 629 343 | 150 000 | -318 | 99.90 | 1 432 152 | 0 |
| SASAMODIAGENVIRONNEMENT | 9 Avenue Marc Lefranc 59121 PROUVY | 381 130 129 | 150 000 | 427 010 | 100 | 1 311 547 | 426 975 |
| SAS APEGELEC INDUSTRIE | Zone d'activités La Vallée Rue de la Chaussée Romaine BP 205 02105 SAINT-QUENTIN CEDEX | 394 955 314 | 500 000 | 1 668 086 | 100 | 4 700 000 | 1 668 086 |
| SAS HIOLLE TECHNOLOGIES | 9 Avenue Marc Lefrancq ZAC Valenciennes Rouvignies 5921 PROUVY | 332 909 647 | 1 762 600 | 9 653 440 | 100 | 4 666 712 | 4 666 712 |
| SAS RHEA | Zone industrielle du Moulin Rue du Moulin 59193 ERQUINGHEM LYS | 351 040 464 | 160 000 | 635 158 | 100 | 700 000 | 700 000 |
| SARL HIOLLE INDUSTRIES MAROC | Douar Laklouche – Route d'El Jadida LISSASFA – CASABLANCA - MAROC | NA | 2 500 000 Dirhams | 729 820 Dirhams | 99.60 | 161 393 | 78 480 |
| SAS GRAFF | 4 rue des Mésanges 57 290 FAMECK | 303 847 131 | 1 350 000 | 4 497 576 | 100 | 6 999 750 | 4 497 576 |
| SAS MECATEL | ZI TECHNOPARC FUTURA 62400 BETHUNE | 445 247 026 | 100 000 | NC | 0 | 2 800 000 | 0 |
| SAS TEAM TURBO MACHINES | Allée de Caillemare 27310 LA TRINITE DE THOUBERVILLE | 818 167 272 | 250 000 | 2 146 047 | 80 | 200 000 | 200 000 |
| SPA HIOLLE INDUSTRIES ALGERIE | Route Nationale n°08 16200 ALGER – ALGERIE | NA | 10 000 000 Dinars | 34 438 174 Dinars | 49 | 44 336 | 44 336 |
| SARL HIOLLE INDUSTRIES SUISSE | Route de Pré-Jacquet 1844 VILLENEUVE (VD) SUISSE | NA | 20 000 Francs Suisse | 60 860 Francs Suisse | 100 | 18 841 | 18 841 |
| SARL HYPERCO INTERNATIONAL | Fusion absorption HIOLLE TECHNOLOGIES | | | | | | |
| SARL DARD | Fusion absorption HIOLLE TECHNOLOGIES | | | | | | |
| SAS LE CABLAGE FRANCAIS | Fusion absorption HIOLLE TECHNOLOGIES | | | | | | |
| SAS OUEST CABLAGE AERONAUTIQUE ET MARINE | Fusion absorption HIOLLE TECHNOLOGIES | | | | | | |
| SAS ATM | 10 chemin du ruisseau 33650 MARTILLAC | 833 207 525 | 200 000 | 295 364 | 75 | 150 000 | 150 000 |
| HIOLLE INDUSTRIES CANADA INC. | 43 rue Saint-Charles Ouest Longueuil – Québec - CANADA | NA | 20 000 CAD | 35 115 CAD | 100 | 13 378 | 13 378 |
| Autres titres immobilisés (1) | | | | | | 12 620 | 12 620 |

(1) pour mémoire : VALUTECH

« Tableau – Liste » des filiales et des participations (Suite)

| Filiales et participations | Informations financières Suite (en euros) | | | | | Observations |
|--|--|---|----------------------------|-----------------------|--|--|
| | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires HT 2019 | Résultats 2019 | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice | |
| SAS TEAM | 0 | | 7 155 913 | 99 872 | 0 | |
| SAS EUROP'USINAGE | 207 736 | | 2 675 486 | -107 976 | 0 | |
| SASAMODIAGENVIRONNEMENT | 576 149 | | 2 987 035 | 101 061 | 0 | |
| SAS APEGELEC INDUSTRIE | 0 | | 10 689 925 | 560 883 | 0 | |
| SAS HIOLLE TECHNOLOGIES | 3 251 496 | | 37 140 397 | 2 173 986 | 1 650 000 | |
| SAS RHEA | 109 489 | | 2 349 330 | 62 385 | 0 | |
| SARL HIOLLE INDUSTRIES MAROC | 536 661 | | 21 021 650 Dirhams | 116 436 Dirhams | 0 | |
| SAS GRAFF | 277 365 | | 6 358 692 | -1 493 625 | 0 | |
| SAS MECATEL | 1 006 286 | | | | 0 | Société en LJ |
| SAS TEAM TURBO MACHINES | 350 000 | | 11 065 509 | 696 084 | 0 | |
| SPA HIOLLE INDUSTRIES ALGERIE | 90 208 | | 55 099 459 Dinars | 91 439 Dinars | 0 | |
| SARL HIOLLE INDUSTRIES SUISSE | 0 | | 19 641 Francs Suisse | (5 696) Francs Suisse | 178 436 | |
| SARL HYPERCO INTERNATIONAL | NA | | NA | NA | NA | |
| SARL DARD | NA | | NA | NA | NA | |
| SAS LE CABLAGE FRANÇAIS | NA | | NA | NA | NA | |
| SAS OUEST CABLAGE AERONAUTIQUE ET MARINE | NA | | NA | NA | NA | |
| SAS ATM | 256 560 | | 611 901 | 57 794 | 0 | 1 ^{ère} clôture au 31/12/2018 |
| HIOLLE INDUSTRIES CANADA INC. | 10 000 | | 106 463 CAD | (6 970) CAD | 0 | 1 ^{ère} clôture au 31/12/2019 |
| Autres titres immobilisés | | | | | | |

2.4. Actions propres

Les 246078 actions propres détenues au 31 décembre 2019 ont une valeur comptable de 2 622 352 euros, de laquelle il convient de déduire une provision pour dépréciation de 1 491 131 euros pour ajuster leur valeur au cours de 4,60 euros, cours moyen du mois de décembre. A ce titre une reprise sur provisions de 54 803 euros a été enregistrée dans les produits financiers 2019.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Le poste Valeurs mobilières de placement comprend des placements monétaires sans risque à court terme. Les intérêts perçus en rémunération et les plus-values réalisées sur cessions sont comptabilisées en produits financiers.

2.6. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant

2.7. Charges et produits constatés d'avance

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Charges constatées d'avance : | 19 564 euros |
| - Maintenance informatique : | 11 339 euros |
| - Assurance : | 1 862 euros |
| - Télécommunications : | 12 euros |
| - Communication : | 5 796 euros |
| - Divers : | 555 euros |
| Produits constatés d'avance : | néant |

2.8. Capital social

Le capital social, composé uniquement d'actions ordinaires, s'élève à 10.000.000 euros représenté par 9 421 056 actions.

2.9. Variation des capitaux propres

| En euros | 2019 |
|---|------------|
| <i>Situation à l'ouverture de l'exercice :</i> | |
| <i>Capitaux propres au 31/12/2018 avant distribution sur résultats antérieurs</i> | 24 153 744 |
| <i>Distribution sur résultats antérieurs</i> | 1 413 158 |
| <i>Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs</i> | 22 740 586 |
| <i>Variation en cours d'exercice</i> | 924 810 |
| <i>Variation des réserves</i> | |
| <i>Variation des provisions réglementées</i> | |
| <i>Variation report à nouveau</i> | |
| <i>Autres variations</i> | 37 215 |
| <i>Solde</i> | 962 025 |
| <i>Situation à la clôture de l'exercice :</i> | |
| <i>Capitaux propres avant répartition</i> | 23 702 611 |

Au 31 décembre 2019, la société détenait 2 622 352 euros d'actions propres, et une réserve indisponible de 2 631 667 euros. Conformément à l'article L225-210 alinéa 3 du Code de Commerce, cette réserve indisponible sera ajustée pour couvrir le montant détenu en actions propres.

2.10. Etat des provisions

| Nature des provisions | Montant au début de l'exercice | Augment. | Diminutions | | Montant à la fin de l'exercice |
|--|--------------------------------|--------------|----------------------|--------------------------|--------------------------------|
| | | | Provisions utilisées | Provisions non utilisées | |
| Provisions réglementées Amortissements dérogatoires Provisions pour risques Provision pour pertes de change Provisions pour charges Provision pour impôts Autres provisions pour risques | 1 645 000 | | | 29 000 | 1 616 000 |
| Dépréciations | | | | | |
| Sur Titres de participation & créances rattachées | 11 370 827 | 2 121 195 | | 762 036 | 12 729 985 |
| Sur autres immobilisations financ | 1 545 935 | | | 54 803 | 1 491 131 |
| Sur comptes clients | 325 924 | | | | 325 924 |
| Autres dépréciations | | | | | |
| Total général | 14 887 685 | 2 121 195 | | 845 839 | 16 163 040 |

Les principales hypothèses utilisées au 31/12/2019 dans le cadre des tests de perte de valeur sur titres et créances rattachées sont les suivantes :

- Taux d'actualisation après impôt : 9% (11,5% avant impôt), taux identique à celui du 31/12/2018
- Taux de croissance à l'infini : 2%
- Perspectives de chiffre d'affaires et de cash-flows, déterminés sur la base des business plans sur 5 ans, élaborés par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale ; les business-plan sont basés sur les portefeuilles clients existants et sans dégradation ou perte de clientèle.

2.11. Echéances des créances et des dettes

| ETATS DES CREANCES | Montant Brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|---|--------------|----------------|---------------|
| - <i>De l'actif immobilisé :</i> | | | |
| Créances rattachées à des participations | 6 671 949 | | 6 671 949 |
| Autres immobilisations financières | 49 930 | | 49 930 |
| Total 1 | 6 721 879 | | 6 721 879 |
| <i>De l'actif circulant :</i> | | | |
| Clients douteux | 380 799 | | 380 799 |
| Créances clients | 1 429 123 | 1 429 123 | |
| Personnel et comptes rattachés | | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 410 | 410 | |
| Etat, impôt sur les bénéfices | 297 185 | 297 185 | |
| Etat, Taxe sur la valeur ajoutée | 96 366 | 96 366 | |
| Etat, Divers | 77 384 | 77 384 | |
| Groupe et associés | 2 395 132 | 2 395 132 | |
| Débiteurs divers | 10 361 | 10 361 | |
| Charges constatées d'avance | 19 564 | 19 564 | |
| Total 2 | 4 706 324 | 4 325 525 | 380 799 |
| Total général | 11 428 202 | 4 325 525 | 7 102 677 |

| ETATS DES DETTES | Montant Brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an et 5 ans au plus | A plus de 5 ans |
|---|--------------|----------------|--------------------------------|-----------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit A 1 an maximum à l'origine A plus d'1 an à l'origine | 2 034 981 | 721 706 | 1 313 275 | |
| Emprunts et dettes financières divers | 1 780 183 | 1 780 183 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 372 980 | 372 980 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 159 539 | 159 539 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 121 935 | 121 935 | | |
| Etat, impôt sur les bénéfiques | | | | |
| Etat, Taxe sur la valeur ajoutée | 254 302 | 254 302 | | |
| Etat, autres impôts, taxes et assimilés | 21 515 | 21 515 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 2 514 | 2 514 | | |
| Groupe et associés | 9 871 | 9 871 | | |
| Autres dettes | 53 542 | 53 542 | | |
| Produits constatés d'avance | | | | |
| Total général | 4 811 363 | 3 590 079 | 1 313 275 | |

2.12. Produits à recevoir et Charges à payer

Etat des charges à payer

| Dettes | Montant |
|---|---------|
| <i>Emprunts et dettes financières</i> | |
| Provision intérêts courus sur emprunt | 656 |
| <i>Banques</i> | |
| Intérêts courus | |
| <i>Autres dettes</i> | |
| Autres dettes | |
| <i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i> | |
| Factures non parvenues | 229 669 |
| Avoirs à établir | 52 349 |
| <i>Dettes fiscales et sociales</i> | |
| Provision pour congés à payer | 50 195 |
| Provision pour repos à payer | 5 538 |
| Organismes sociaux charges à payer | 1 015 |
| Etat charges à payer | 6 441 |
| Total général | 345 863 |

Etat des produits à recevoir

| Créances | Montant |
|--|---------|
| - <i>Créances clients et comptes rattachés</i> | |
| Factures à établir | 400 172 |
| <i>Autres créances</i> | |
| Org. sociaux produits à recevoir | 410 |
| Etat produits à recevoir | 65 |
| <i>Valeurs mobilières de placement</i> | |
| Intérêts courus sur placements | |
| <i>Banques</i> | |
| Intérêts courus | 166 |
| Total général | 400 813 |

3. Notes sur le compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 2 691 135 €.

Il se répartit comme suit :

| | |
|-------------------------|-----------------|
| Prestations de services | 2 539 970 euros |
| Locations | 151 165 euros |
| Réalisation : France | 2 687 668 euros |
| Export | 3 467 euros |

3.2. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction au titre de leur fonction de mandataire social

| | 2019 | 2018 |
|---------------------------------|--------|---------|
| Rémunérations fixes | 74 000 | 116 700 |
| Rémunérations variables | | |
| Rémunérations exceptionnelles | | |
| Jetons de présence | 16 000 | 16 000 |
| Avantages en nature (véhicules) | 0 | 0 |
| Totaux | 86 000 | 132 700 |

3.3. Transferts de charges

Il s'agit de remboursements :

| | |
|--------------------------|------------------|
| - d'aides à l'embauche : | 1 808 € |
| - d'assurance : | 1 819 € |
| - de charges externes : | <u>156 848 €</u> |
| | 160 475 € |

3.4. Produits et charges financières

Produits financiers

Ils correspondent principalement, d'une part, à des intérêts en rémunération des avances en comptes courants.

Le taux pour 2019 est de 1,32 %.

| Filiales et participations | Montant |
|----------------------------|---------|
| EUROP'USINAGE | 9 267 |
| THERMIVAL | 1 236 |
| AMODIAG ENVIRONNEMENT | 8 878 |
| HOLLE DEVELOPPEMENT | 27 122 |
| APEGELEC INDUSTRIES | 158 |
| RHEA | 1 620 |
| GRAFF 7 | 2 546 |
| HOLLE INDUSTRIES MAROC | 7 058 |
| TTM | 4 620 |
| HYPERCO | 3 521 |
| DARD | 6 595 |
| HOLLE INDUSTRIES SUISSE | 684 |
| ATM | 3 387 |
| HOLLE TECHNOLOGIES | 23 797 |
| HOLLE INDUSTRIES CANADA | 149 |
| Total | 99 401 |

Et, ils représentent d'autre part des dividendes.

| Filiales et participations | Montant € |
|---------------------------------------|-----------|
| HOLLE TECHNOLOGIES | 1 650 000 |
| HOLLE INDUSTRIES SUISSE (200 000 CHF) | 178 436 |
| Total | 1 828 436 |

En sus, les reprises de provision pour dépréciation à hauteur de 54 803 € qui concernent les actions propres, à hauteur de 101 975 € pour notre filiale TEAM, à hauteur de 101 975 € pour notre filiale AMODIAG ENVIRONNEMENT et à hauteur de 558 086 € pour notre filiale APEGELEC INDUSTRIE.

Charges financières

Ce sont principalement d'une part les intérêts des prêts consentis par les filiales pour 20 776 € détaillés comme suit :

| Filiales et participations | Montant |
|----------------------------|---------|
| TEAM | 19 790 |
| HOLLE TECHNOLOGIES | 986 |
| Total | 20 776 |

- les intérêts sur emprunts et dettes assimilés pour 12 557 €,
- et d'autre part des dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières à hauteur de 2 121 195 € (dépréciations des titres GRAFF à hauteur de 1 536 393 €, EUROP USINAGE à hauteur de 525 146 € et HOLLE INDUSTRIES MAROC à hauteur de 59 655 €).

3.5. Détail des produits et charges exceptionnels

| Descriptifs | Charges | Produits |
|--|---------|----------|
| Autres produits exceptionnels | | |
| Produits des cessions d'éléments d'actif | | 13 080 |
| Reprise/provision restitution éco. d'impôt intégration fiscale | | 29 000 |
| Reprise sur amortissements dérogatoires | | |
| Total produits exceptionnels | | 42 080 |
| Autres charges exceptionnelles | 943 | |
| Valeurs nettes comptable des actifs cédés | 7 958 | |
| Dotations provision restitution éco. d'impôt intégration fiscale | | |
| Dot. amortissements dérogatoires | | |
| Total charges exceptionnelles | 8 901 | |

3.6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

| Répartition | Impôt dû |
|---|----------|
| Sur résultat d'exploitation | 0 |
| Sur résultat financier | 0 |
| Sur résultat exceptionnel | 0 |
| Crédits d'impôts | 0 |
| Contributions additionnelles | 0 |
| Carry-back | 0 |
| Divers | 0 |
| Impact de l'intégration fiscale – Produit | -158 696 |
| Total IS | -158 696 |

3.7. Frais de recherche et de développement

Les travaux de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

4. Autres Informations

4.1. Engagements financiers

Dettes garanties par des sûretés réelles

| Nature de la garantie | Garantie |
|---|---|
| Garantie / emprunt de 1 millions d'euros contracté par HIOLLE Industries relatif au rachat des titres HYPERCO International | Nantissement de l'intégralité des titres HYPERCO International AU PROFIT DE Banque Palatine |

Cautions données et autres engagements

| Filiales Nature des dettes | Garanties | Engagements résiduels Au 31/12/2019 En euros |
|--|-------------------|--|
| TTM : -Emprunt CDN 200 K€ | Caution solidaire | 90 483 |
| TTM : -Emprunt CDN 80 K€ | Caution solidaire | 33 467 |
| APEGELEC : -Emprunt CIC de 225 K€ (04/2017) | Caution solidaire | 109 312 |
| AMODIAG Environnement : -Emprunt Banque Populaire de 150 K€ | Caution solidaire | 93 123 |

Garanties accordées aux clients

Néant.

Engagements de retraite

La provision s'élève à 57 087 €.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

- taux d'actualisation Ibox : 1.30 %
- taux de progression des salaires : 1.00 %
- taux d'inflation : 0%

4.2. Effectif

L'effectif de la société HIOLLE Industries au 31 Décembre 2019 est de 11 personnes dont 9 cadres.

4.3. Situation Fiscale différée

Impôt payé d'avance sur charges non déductibles temporairement, à déduire l'année suivante :

- congés payés : 28 692 €

Déficits fiscaux non utilisés :

| | |
|--|-------------|
| Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent | 7 795 021 € |
| Déficits imputés | 297 080 € |
| Déficits reportables | 7 497 941 € |
| Déficits de l'exercice | |
| Déficits restant à reporter | 7 497 941 € |

4.4. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

| | Montant |
|--|-----------|
| Emprunts et dettes | 1 780 170 |
| Créances rattachées à des participations | 6 671 774 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 253 675 |
| Créances clients et comptes rattachés | 424 905 |
| Autres créances | 2 395 132 |
| Autres dettes | 62 220 |
| Produits financiers | 1 927 837 |
| Charges financières | 2 141 972 |

4.5. Risques Actions

Il n'existe pas de risque significatif lié à une fluctuation du marché boursier dans la mesure où la trésorerie est placée en produits monétaires sans risque.

La société HIOLLE Industries est exposée aux variations des cours de bourse concernant ses actions propres. A ce titre, une provision pour dépréciation est constatée sur la base du cours de bourse moyen du dernier mois.

4.6. Intégration fiscale

Il est rappelé que HIOLLE INDUSTRIES a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1^{er} Janvier 2001 avec toutes les filiales détenues à 95 % ou plus.

En application de ce régime, HIOLLE Industries, en tant que société mère, paie l'impôt sur les sociétés, la liquidation et les 4 acomptes. Cependant, selon les conventions d'intégration signées avec chaque société, ce sont les filiales qui supportent la charge de l'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. Elles versent donc à la société mère leur contribution.

Les sociétés intégrées fiscalement en 2019 sont donc les suivantes :

- TEAM
- EUROP'USINAGE
- AMODIAG ENVIRONNEMENT
- APEGELEC INDUSTRIE
- HIOLLE TECHNOLOGIES
- RHEA
- GRAFF
- MECATEL

4.7. Consolidation

Depuis son introduction sur le Marché Libre de la Bourse de Paris, le groupe HIOLLE Industries est tenu de présenter des comptes consolidés conformément aux normes comptables en vigueur.

La société HIOLLE INDUSTRIES est elle-même incluse dans le périmètre de consolidation de HIOLLE DEVELOPEMENT, 54 Rue Ernest Macarez, 59300 VALENCIENNES.

4.8. Actifs et passifs éventuels

Litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte notamment des assurances dont le Groupe dispose.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 n'ont pas individuellement, selon l'estimation du Groupe,

un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

Litiges et procédures n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figurent :

- Une réclamation d'un client à l'encontre d'une filiale opérationnelle concernant le niveau de performance d'une installation de traitement de déchets. Une expertise judiciaire est en cours et le litige a été déclaré à la compagnie d'assurances. A ce stade de la procédure, le groupe ne peut estimer les conséquences financières de ce litige. Etant donné les garanties données par les assureurs, HIOLE Industries considère que ces conséquences n'auraient pas d'impact significatif sur les comptes sans pour autant l'exclure.
- Des contentieux avec des groupements d'entreprises auquel le groupe a participé restent en cours et sont sans évolution par rapport à l'exercice précédent. Ces dossiers n'ont donné lieu à aucun ajustement significatif sur les comptes.

4.9. Evènement postérieur à la clôture

Note relative à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un évènement majeur.

Le Groupe HIOLE Industries a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019.

Par conséquent, la société HIOLE Industries n'a procédé à aucun ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet évènement.

Le Groupe estime que cette crise sanitaire et économique aura un impact significatif sur son activité sur 2020.

Ainsi, le Groupe a constaté une baisse du chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre de 10 % du fait de la forte réduction de l'activité économique de ses deux grands secteurs d'activités en période de confinement.

Le Groupe n'est pas en mesure de chiffrer complètement l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Cependant le Groupe HIOLE Industries a tenu, dès le début des annonces gouvernementales effectuées sur le premier trimestre 2020, à mettre en place un plan de continuation de l'activité afin de limiter tant que possible l'impact néfaste d'une telle crise.

La santé des travailleurs du Groupe ayant toujours été une priorité pour le directoire et l'équipe managériale, les prescriptions de protection individuelle et collective ont été mises en place afin que chaque salarié puisse poursuivre son activité de manière sereine et protégée : télétravail, postes et horaires de travail aménagés si le télétravail n'est pas possible, mise en place des mesures barrières.

Aussi, le Groupe a eu recours à l'activité partielle dans la majeure partie de ses filiales et dans la holding HIOLE Industries et a effectué des demandes de prêts garantis par l'état afin d'assurer un niveau de trésorerie suffisant pour assumer le fonds de roulement de chaque société composant le Groupe. Toutes les filiales ont également négocié des reports de 6 mois des prêts bancaires et des reports des règlements des charges patronales.

Eu égard à ces mesures, le Groupe estime que la poursuite de son exploitation n'est en aucun cas remise en cause.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société Hiolle Industries,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hiolle Industries relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 7 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » décrite en notes 3-1 « Référentiel et normes » et 4-3 « Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- ▶ Votre groupe a procédé à la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 tel que cela est décrit dans les notes 3-1 « Référentiel et normes » et 4-3 « Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de cette norme par la direction, relatives notamment à la détermination des durées de location et au taux d'actualisation pour l'évaluation des droits d'utilisation et des dettes de location.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, décrites en annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les approches retenues.

- ▶ Votre groupe procède chaque année à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 3.3 « Goodwills – Regroupement d'entreprises » et 4-1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les UGT définies par le groupe depuis le 1^{er} janvier 2018, les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que les notes 3.3 et 4.1 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 3.3 « Estimations » de l'annexe des comptes consolidés, les prévisions reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

- ▶ Votre groupe constate dans ses comptes consolidés le chiffre d'affaires et le résultat sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans la note 3.3 de l'annexe des comptes consolidés « Comptabilisation du chiffre d'affaires selon la norme IFRS 15 ». Le degré d'avancement et la marge sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par votre groupe, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Comme indiqué dans la note 3.3 « Estimations » de l'annexe des comptes consolidés, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

- ▶ Votre groupe constitue des provisions telles que décrites dans la note 3.3 « Provisions » de l'annexe des comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre groupe, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale et à vérifier que les notes 3.3 « Provisions », 4.12 « Provisions pour risques et charges » et 4.14 « Actifs et passifs éventuels » de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 3.3 « Estimations » de l'annexe des comptes consolidés, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 7 mai 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Orléans et Lille, le 2 juin 2020

Les Commissaires aux Comptes

ORCOM AUDIT
Bruno Rouillé

ERNST & YOUNG Audit
Sandrine Ledez

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société Hiolle Industries S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hiolle Industries S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 7 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Provisions** : la note « 1.1.5. Provisions » de l'annexe aux comptes annuels expose l'approche retenue pour l'estimation de la provision pour restitution d'impôt calculée dans le cadre de l'intégration fiscale. Nous avons obtenu les éléments probants recherchés sur le caractère raisonnable de l'évaluation de cette provision. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société.
- **Valorisation des titres de participation et des créances rattachées** : les notes 1.1.3. et 2.10. de l'annexe aux comptes annuels exposent l'approche retenue pour la valorisation des titres de participation et des créances rattachées, approche qui implique des estimations. Nous avons apprécié le caractère approprié de cette approche, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, contrôlé les calculs effectués par votre société, examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction générale et apprécié que ces notes de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 1. « *Principes et méthodes comptables* » de l'annexe aux comptes annuels, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

▪ **Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 7 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

▪ **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

▪ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lille et à Orléans, le 02 juin 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Sandrine Ledez

ORCOM AUDIT

Bruno Rouillé



Groupe HIOLE Industries
9 Avenue Marc Lefrancq
ZAC Valenciennes Rouvignies
59121 PROUVY

Tél. : +33 (0)3.27.47.50.00
Fax : +33 (0)3.27.47.50.40

www.hiolle-industries.fr
contact@hiolle-industries.fr